



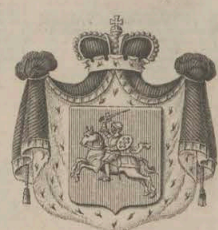
W

1745

3050 IV. S. J.  
3057 IV. S. J.

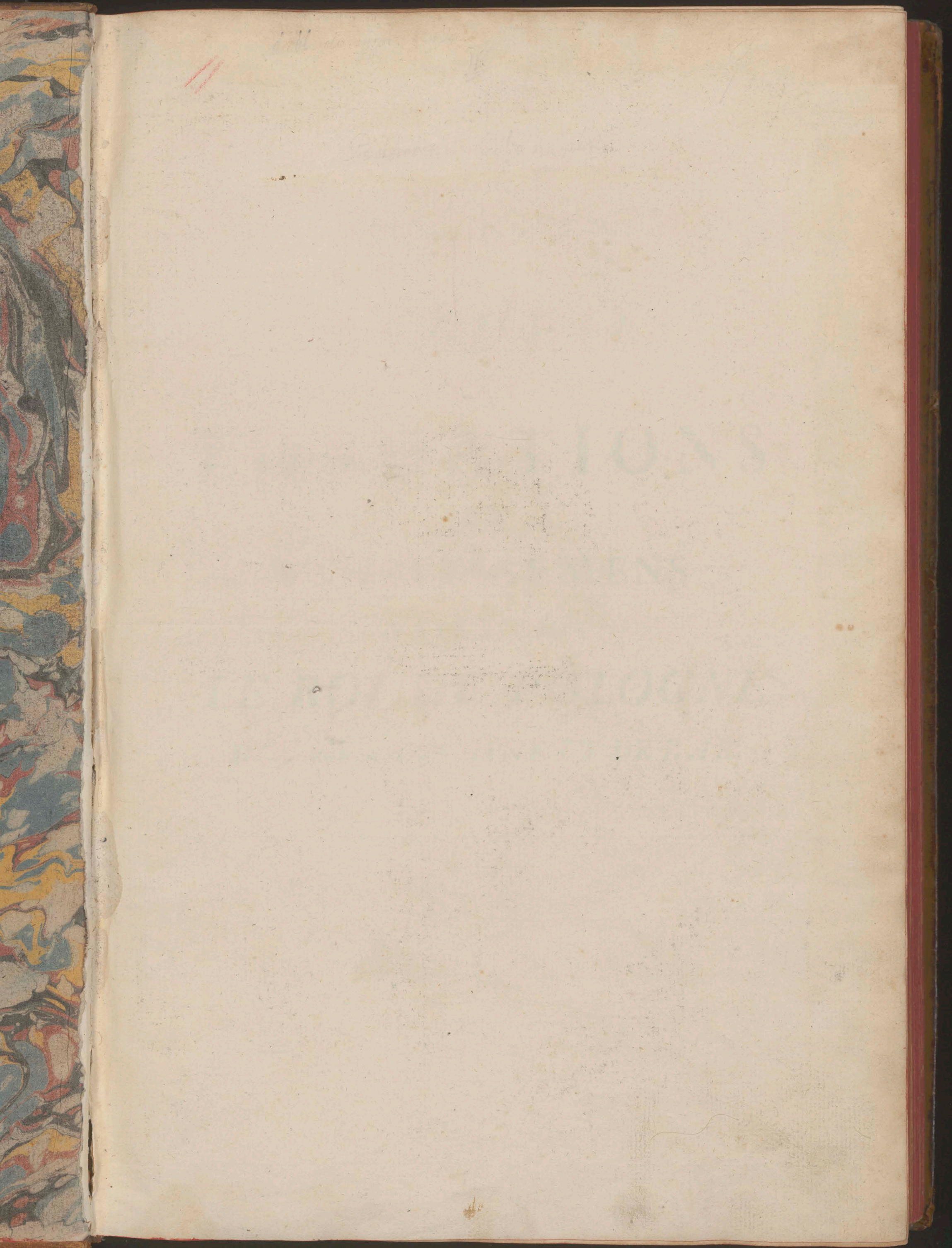


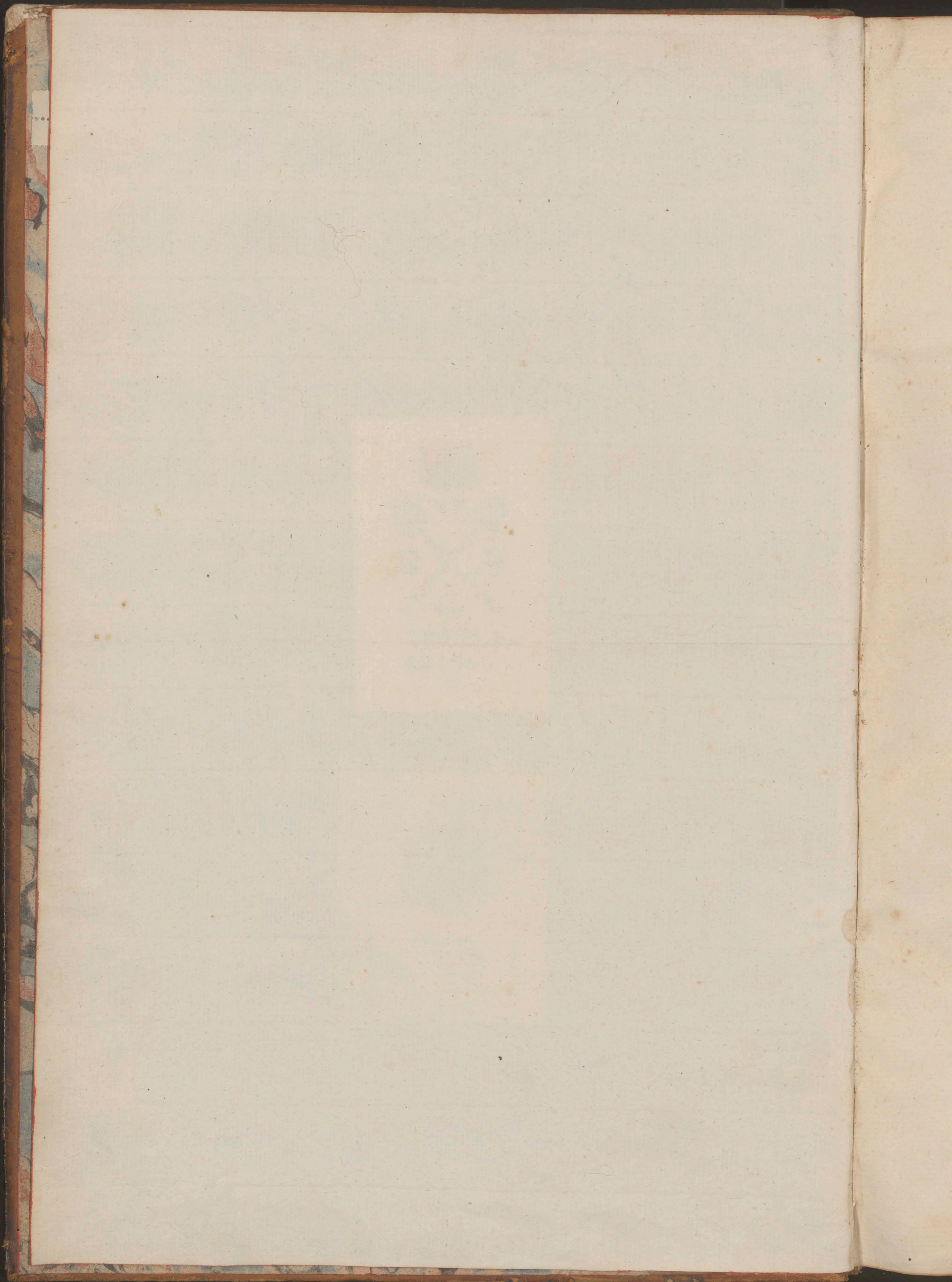
394959  
394960  
IV



Ex-Libris  
PODHORCE

1021





36  
**COMPTÉ**

**GÉNÉRAL**

**DE LA**

**DÉPENSE**

*Des Édifices et Batimens que le ROI DE  
POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR,  
a fait construire*

**POUR L'EMBELISSEMENT  
DE LA VILLE DE NANCY,**

**Depuis 1751, jusqu'en 1759.**



**A LUNÉVILLE,**  
*Chez* **CLAUDE FRANÇOIS MESSUY, Imprimeur du Roi.**

**M. DCC. LXI.**

COMPTES

GENERAUX

DE LA

DE LA VILLE DE LYON

POUR L'ANNEE 1753

PAR M. DE LA VILLE

DE LA VILLE DE LYON

DE LA VILLE DE LYON

394960

IV



A L'UNIVERSITE

DE LA VILLE DE LYON

M DCC LXX



Que

Nico

par

et

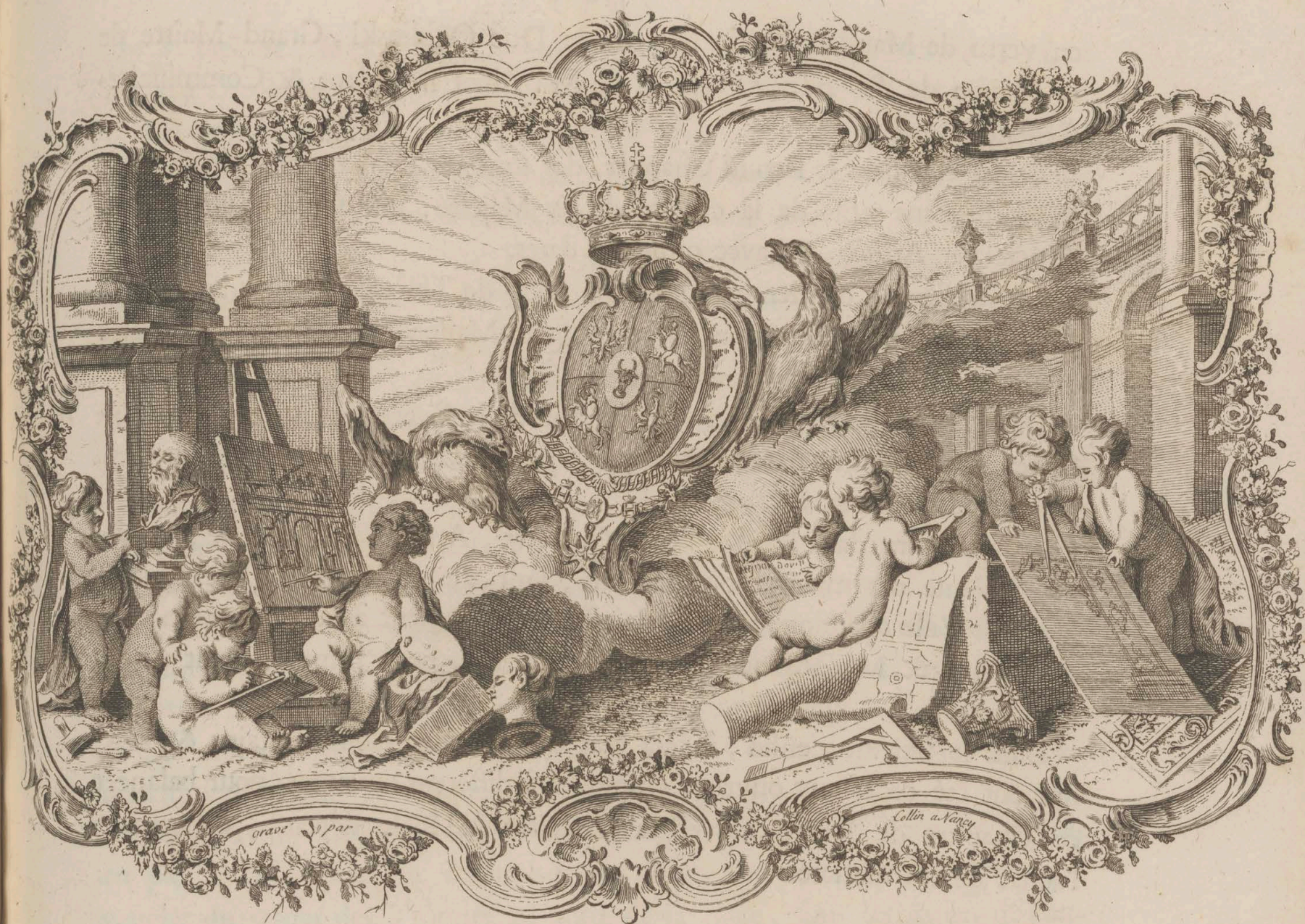
175

le m



DAN

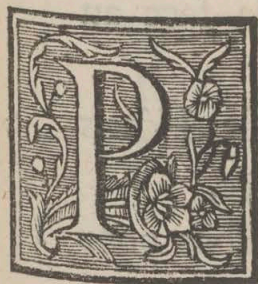
qu'il



## C O M P T E

Querend pardevant Nosseigneurs du Conseil Aulique du *ROI DE POLOGNE*,  
Duc de Lorraine & de Bar.

*NICOLAS-LEOPOLD MICHEL, Controlleur de la Maison du ROI, en qualité de Caissier particulièrement établi par Brévet de Sa Majesté pour le payement des Edifices, Bâtimens & ouvrages qu'Elle a fait construire dans sa Ville de Nancy; à compter du mois d'Octobre 1751, tems auquel on a commencé la construction de ces Bâtimens, jusques & compris le mois d'Avril 1759, tems de leur achèvement & perfection.*



OUR l'intelligence la clarté & netteté du présent Compte, le Comptable en formera d'abord la Recette en six Chapitres.

DANS le premier, il rapportera, Article par Article & avec ordre de dates, les sommes qu'il a reçûes du S<sup>r</sup>. Retel, & ensuite du S<sup>r</sup>. Trager, Trésoriers de l'Hôtel du Roi,

en vertu de Mandemens de feu M<sup>r</sup>. le Duc Ossolinski, Grand-Maître de la Maison de SA MAJESTÉ, & de M<sup>r</sup>. Alliot Intendant & Commissaire-Général.

Il fera état dans le second Chapitre, des sommes qu'il a reçues directement & en différens tems de la cassette de Sa Majesté, sur ses récépissés, aussi Article par Article, & avec ordre de dates.

Le troisième, contiendra ce qu'il a reçu de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, par convention, & à raison de la nouvelle Maison-de-Ville que Sa Majesté a fait construire sur la Place-Royale.

Dans le quatrième, il fera état du prix de la Vente des parties de maisons & terrains acquêtés par Sa Majesté, qui sont devenus inutiles pour l'emplacement de ses travaux.

Il rapportera dans le cinquième Chapitre, Article, par Article, le prix de la Vente des matériaux provenant, tant de la démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville abandonné à Sa Majesté, relativement à la convention; que des Hôtels & Maisons achetés par Sa Majesté, pour l'emplacement de ses ouvrages.

Dans le sixième, enfin, il fera état du prix des plombs, étains & zins, qui ont été cédés aux ouvriers employés à différens ouvrages; pour balancer ce Chapitre de Recette, avec le Chapitre XII de dépense, concernant l'achat de ces matières.

A L'EGARD de la dépense; le Comptable présentera en tête un plan Géométrique des deux Villes de Nancy, dans lequel les nouveaux ouvrages & les embellissemens que le Roi y a fait, seront distingués par une taille différente. Tels sont la Place-Royale, celle S<sup>t</sup>.-Stanislas ou d'Alliance, les parties qui y sont relatives; la Place appelée la Carrière; le Palais qui la termine; les logemens d'Officiers de la garnison; enfin tous les travaux représentés en une seule planche, qui fera connoître l'objet, la magnificence; & dans le discours qui suivra, l'utilité de ces immenses travaux, l'ordre, l'oeconomie & la célérité presque incroyable de leur exécution.

Ensuite le Comptable divisera la dépense en 20 Chapitres; & présentera en tête de la plûpart, le plan en élévation de l'édifice qui en fera l'objet.

Dans le premier Chapitre, il rapportera Article par Article ce qu'il en a couté, tant pour acquisitions d'Hôtels, Maisons & terrains pour l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, que pour sa construction, formant la face au midi de la Place-Royale dans toute sa longueur.

On verra dans le second, ce qu'il en a couté pour les façades des Hôtels des Fermes & de M<sup>r</sup>. Alliot, formant la face orientale de la Place.

Dans le troisième, ce qu'il en a couté pour acquisition de maisons pour l'emplacement de l'Hôtel où sont la Salle de Comédie & le Collège-Royal de Médecine; construction entière de ce Bâtiment, & de la façade de l'Hôtel du



du S. Jacquet , sur le même allignement , le tout formant la face de la même Place à l'occident.

Le quatrième Chapitre , contiendra ce qu'il en a couté pour indemnité de maisons démolies pour l'emplacement & la construction des faces basses ou petites maisons appellées les Trottoirs , à droite & à gauche sur les fossés des remparts , entre les deux Villes ; dont les retours forment la quatrième face de ladite Place au nord ; & sa communication à l'Arc-de-Triomphe ou Porte-Royale.

Dans le cinquième , ce qu'il en a couté pour acquisitions de maisons pour l'emplacement & la construction de l'Arc-de-Triomphe ou Porte-Royale, qui fait la communication entre la Place-Royale & celle de la Carrière.

Dans le sixième , ce qu'ont couté les grilles & le couronnement des Fontaines de Neptune & d'Amphitrite, placées aux angles de la face septentrionale, faisant sa liaison avec les Hôtels des Fermes & de la Comédie ; celles qui ferment la Place-Royale aux deux angles qui touchent l'Hôtel-de-Ville, & les Hôtels de M<sup>r</sup>. Alliot & du S<sup>r</sup>. Jacquet ; & les demi grilles ou pilastres, à l'entrée & à la sortie de la ruë , ouverte entre les Hôtels des Fermes & de M<sup>r</sup>. Alliot, & ceux du S<sup>r</sup>. Jacquet & de la Comédie : ainsi que les balcons qui ornent les Hôtels de ladite Place.

Le septième Chapitre contiendra , ce qu'il en a couté pour les figures en plomb de Neptune & d'Amphitrite , posées aux fontaines à droite & à gauche du retour des Trottoirs au nord de la Place , sous les grilles de couronnement ; ainsi que les bouges , magasins files d'eaux & corps de fontaines.

Le huitième , ce qu'ont couté les ouvrages de sculpture des façades des Bâtimens qui forment la Place.

Dans le neuvième ce qu'ont couté la Statuë pedestre de Louis XV. en bronze , son piédestal de marbre , murs du Fondation & grilles de clôture posés au milieu de ladite Place.

Dans le dixième , ce qu'il en a couté pour acquisitions de maisons & terrains pour l'emplacement & la construction des Porte-S. Stanislas à l'occident, & S<sup>c</sup>. Catherine à l'orient ; rétablissement de maisons pour tenir la ruë de l'Esplanade de niveau en droite ligne de l'une à l'autre , répondant au point milieu de ladite Place ; mur de terrasse de cette ruë à cause de l'abaissement du terrain & ruë neuve appellée de l'Alliance , ouverte de la Place-Royale à la Primatiale.

Dans le onzième , ce qu'on couté les facades des maisons des particuliers qui ont bâti pour former les quatre faces de la Place-S. Stanislas , ainsi que la Fontaine Pyramidale en plomb au milieu de cette Place , représentant allégoriquement l'ailliance de la Maison de Bourbon , avec celle d'Autriche.

Dans le douzième , les achats de plombs , étains & zains employés aux différens ouvrages ; & aussi pour faire balancer ce Chapitre de dépense avec le Chapitre VI. de recette pour raison de la cession & Vente de ces matières.

Le treizième Chapitre, contiendra la dépense des pavés faits dans différens endroits à l'occasion de tous les ouvrages ci-dessus raportés.

Le quatorzième, ce qu'il en a couté pour fouilles, excavations, transports de terres & repous sur tout les ouvrages.

Dans le quinzième, on verra ce qu'il en a couté pour acquisitions de maisons, indemnités de celles qui ont été démolies, & constructions des façades régulières de toutes les maisons qui forment la Place dite la Carrière, ainsi que les murs d'apui, caisses & charmilles pour l'ornement de l'intérieur de cette Place.

Dans le seizième ce qu'il en a couté pour la construction du Palais fermant la Carrière au nord; jardin & parterre derrière ce Palais.

Il rapportera dans le dix-septième, ce qu'il en a couté pour convertir en logemens d'Officiers de la garnison, l'ancien Bâtiment de l'Intendance.

Dans le dix-huitième, ce qu'il en a couté pour fouilles, excavations, transports de terres & repous sur les ouvrages de la Place de la Carrière, du Palais qui la termine & du logement des Officiers.

Dans le dix-neuvième ce qu'il en a couté pour achat des lanternes placées dans les ruës & Bâtimens ci-devant énoncés.

Dans le vingtième enfin, diverses dépenses & payement relatifs à tous les ouvrages en général.

Le tout suivant qu'il fera ci-après amplement détaillé & circonstancié.

S A V O I R :

R E C E T T E .

C H A P I T R E P R E M I E R .

*F A I T R E C E T T E L E C O M P T A B L E de la somme de trois millions cent soixante-onze mille trois cens quatre-vingt-trois livres quatre sols sept deniers, argent au cours de France, qu'il a reçu du Sr. Retel & successivement du Sr. Trager, Trésoriers de l'Hôtel du ROI, en vertu de cinquante-huit Mandemens de feu Mr. le Duc Osolinski, Grand-Maitre de la Maison de SA MAJESTE, & de trente-trois autres Mandemens de M. Alliot, Intendant & Commissaire-Général, suivant le détail ci-après.*

S A V O I R ,

*Sur Mandemens de Mr. le Duc.*

A R T I C L E P R E M I E R .

1751.	{	Le 6 Novembre. . . . .	10000 l. of. o d.	15000 <sup>fr</sup> 0 <sup>s</sup> 0 <sup>d</sup>
		Le 16 Décembre. . . . .	5000. o. o.	
				15000. o. o.

ci-contre . . . . . 15000 # 0 s 0 d.

ARTICLE II.

1752.	Le 10 Janvier. . . . .	5000 l.	0 s.	0 d.	
	Le 10 Février. . . . .	5000.	0.	0.	
	Le 2 Mars. . . . .	5000.	0.	0.	
	Le 9 Avril. . . . .	10000.	0.	0.	
	Ledit jour. . . . .	5000.	0.	0.	
	Le 6 Mai. . . . .	15000.	0.	0.	
	Le 1 Juin. . . . .	15000.	0.	0.	160000.
	Le 7 Juillet. . . . .	15000.	0.	0.	0.
	Le 8 Août. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 5 Septembre. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 7 Octobre. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 15 dudit. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 14 Décembre. . . . .	17000.	0.	0.	

ARTICLE III.

1753.	Le 6 Janvier. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 9 Février. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 6 Mars. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 2 Avril. . . . .	42000.	0.	0.	
	Le 2 Mai. . . . .	17000.	0.	0.	
	Le 4 Juin. . . . .	25000.	0.	0.	330000.
	Le 6 Juillet. . . . .	25000.	0.	0.	0.
	Le 6 Août. . . . .	36000.	0.	0.	
	Le 4 Septembre. . . . .	34000.	0.	0.	
	Le 17 Octobre. . . . .	30000.	0.	0.	
	Le 6 Novembre. . . . .	35000.	0.	0.	
	Le 5 Décembre. . . . .	35000.	0.	0.	

ARTICLE IV.

1756.	Le 7 Janvier. . . . .	30000.	0.	0.	
	Le 8 Février. . . . .	35000.	0.	0.	
	Le 6 Mars. . . . .	35000.	0.	0.	
	Le 9 Avril. . . . .	35000.	0.	0.	
	Le 5 Mai. . . . .	35000.	0.	0.	
	Le 4 Juin. . . . .	35000.	0.	0.	431723
	Le 4 Juillet. . . . .	50000.	0.	0.	4 s.
	Le 8 Août. . . . .	40000.	0.	0.	
	Le 2 Septembre. . . . .	46723.	4 s.	5.	
	Le 9 Octobre. . . . .	30000.	0.	0.	
	Le 5 Novembre. . . . .	30000.	0.	0.	
	Le 3 Décembre. . . . .	30000.	0.	0.	
		b 2			936723. 4 s.

ARTICLE V.

1755.	Le 5 Janvier. . . . .	30000	l.	o.	f.	o.	d.	465000. o. o.
	Le 8 Février. . . . .	30000.	o.	o.				
	Le 4 Mars. . . . .	30000.	o.	o.				
	Le 6 Avril. . . . .	35000.	o.	o.				
	Le 8 Mai. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 31 dudit. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 1 Juillet. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 6 Août. . . . .	50000.	o.	o.				
	Le 16 Septembre. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 7 Octobre. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 5 Novembre. . . . .	45000.	o.	o.				
	Le 5 Décembre. . . . .	45000.	o.	o.				

ARTICLE VI.

1756.	Le 13 Janvier. . . . .	13935.	9.	o.			493935. 9. o.	
	Le 15 dudit. . . . .	45000.	o.	o.				
	Le 3 Février. . . . .	45000.	o.	o.				
	Le 8 Mars. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 5 Avril. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 4 Mai. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 4 Juin. . . . .	40000.	o.	o.				
	<i>Sur Mandemens de M. Alliot.</i>							
	Le 7 Juillet. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 6 Août. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 5 Septembre. . . . .	40000.	o.	o.				
	Le 6 Octobre. . . . .	40000.	o.	o.				
Le 6 Novembre. . . . .	40000.	o.	o.					
Le 3 Décembre. . . . .	30000.	o.	o.					

ARTICLE VII.

1757.	Le 7 Janvier. . . . .	33000.	o.	o.			619100. o. o.	
	Le 7 Février. . . . .	36400.	o.	o.				
	Le 6 Mars. . . . .	37000.	o.	o.				
	Le 6 Avril. . . . .	37000.	o.	o.				
	Le 4 Mai. . . . .	37100.	o.	o.				
	Le 4 Juin. . . . .	32000.	o.	o.				
	Le 5 Juillet. . . . .	38000.	o.	o.				
	Le 8 Août. . . . .	40100.	o.	o.				
	Le 16 Septembre. . . . .	34000.	o.	o.				
	Le 7 Octobre. . . . .	46200.	o.	o.				
	Le 12 Novembre. . . . .	41000.	o.	o.				
	Le 7 Décembre. . . . .	50100.	o.	o.				
	Le 31 dudit. . . . .	57200.	o.	o.				
Ledit jour. . . . .	100000.	o.	o.					

ARTICLE VIII. 2514758. 13. 5.

ci-contre . . . . . 2514758 l. 13 s. 5 d.

ARTICLE VIII.

1758.	}	Le 14 Février. . . . .	53000 l. o f. o d.	} 590800. o. o.
		Le 6 Mars. . . . .	53000. o. o.	
		Le 12 Avril. . . . .	57600. o. o.	
		Le 8 Mai. . . . .	53000. o. o.	
		Le 2 Juin. . . . .	58300. o. o.	
		Le 7 Juillet. . . . .	56200. o. o.	
		Le 25 dudit. . . . .	50500. o. o.	
		Le 30 Août. . . . .	41500. o. o.	
		Le 10 Octobre. . . . .	60000. o. o.	
		Le 11 Novembre. . . . .	52200. o. o.	
Le 12 Décembre. . . . .	55500. o. o.			

ARTICLE IX.

1759.	}	Le 9 Janvier. . . . .	60000. o. o.	} 65824. 11. 2.
		Le 5 Avril. . . . .	5824. 11. 2.	
<hr/>				
3171383. 4. 7.				

*REVENANT* lesdites somme à ladite première de trois millions cent soixante & onze mille trois cent quatrevingt-trois livres quatre sols sept deniers, argent au cours de France, cy. . . . . 3171383 <sup>11</sup> 4 <sup>5</sup> 7 <sup>2</sup>

CHAPITRE II.

*FAIT RECETTE LE COMPTABLE* de la somme de deux cent quatre-vingt mille livres argent au cours de France, qu'il a reçu directement, & en differens tems, de la Casette du Roi sur ses récépissés détaillés ci-après.

S A V O I R,

ARTICLE PREMIER.

1752.	}	Le 25 Février. . . . .	100000 l. o f. o d
-------	---	------------------------	--------------------

ARTICLE II.

1753.	}	Le 2 Mai. . . . .	5000 l. o f. o d.	} 70000. o. o.
		Le 26 dudit. . . . .	25000. o. o.	
		Le 6 Septembre. . . . .	5000. o. o.	
		Le 20 Décembre. . . . .	35000. o. o.	
<hr/>				
170000. o. o.				

C 3171383. 4. 7.

ci-contre. . . . . 3171383 # 4 5 7 8

En ligne d'autre part.. . . . . 170000 l. o f. od.

ARTICLE III.

1754.	}	Le 12 Août. . . 10000 l. o f. o d.		
		Le 31 dudit. . . 20000. o. o.		
		Le 9 Octobre. . . 25000. o. o.		80000. o. o.
		Le 15 Novembre. 10000. o. o.		
		Le 31 Décembre . 15000. o. o.		

ARTICLE IV.

1755.	}	Le 20 Janvier. . 15000. o. o.	
		Le 1 Mars. . . . 5000. o. o.	
		Le 2 Avril. . . . 10000. o. o.	

280000. o. o.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de deux cent quatre - vingt mille livres argent au cours de France , cy. . . . . 280000. o. o.

CHAPITRE III.

ARTICLE UNIQUE.

**F**AIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de cinquante mille livres , argent au cours de France , qu'il a reçu en différentes fois du Trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy , pour acquit de pareille somme que la Ville s'étoit engagée de payer au ROI, pour raison de la nouvelle Maison-de-Ville que S A MAJESTE a fait construire sur la Place-Royale, suivant la réconnoissance donnée par S. M. le 9. Avril 1754, dont copie est jointe aux pièces justificatives de la Recette du présent Compte , cy. . . . . 50000. o. o.

CHAPITRE IV.

ARTICLE UNIQUE.

**F**AIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de dix-neuf mille livres , argent au cours de Lorraine , faisant en celui de France celle de quatorze mille sept cent neuf livres treize sols six deniers, qu'il a reçu du Sr. Gentillatre , pour le prix d'une maison , jardin , cour , remise , écurie , fontaine , puits , appartenances & dépendances , situés à Nancy ,

3501383. 4. 7.

Ville-Neuve, au haut de l'Esplanade, sur la Place de Grèves, à lui vendus, par S. M. par Contrat reçu par M. Febvrel, Notaire-Royal à Lunéville, le 27 Mai 1752, dont copie collationnée est jointe à la liasse de la Recette, le tout ainsi qu'il se contient, & que S. M. en a fait l'acquisition de M<sup>r</sup>. & de M<sup>me</sup>. de Neuvron, par autre Contrat passé devant ledit M<sup>r</sup>. Febvrel le 23 dudit mois de Mai 1752, pour le même prix & somme de dix-neuf mille livres de Lorraine, acquittée par le Comptable, qui la portera dans l'Article I. du Chapitre X. de la dépense du présent compte. Et comme S. M. par le Contrat de Vente fait au Sr. Gentillatre, s'est réservé, pour l'emplacement de ses travaux, 46 piés  $\frac{1}{2}$  de roi de profondeur de son acquisition des S<sup>rs</sup>. & Dame de Neuvron; Elle a cédé & abandonné audit Sr. Gentillatre, par le Contrat dudit jour 27 Mai 1752, par forme d'indemnité, un terrain situé entre les remises dépendantes du ci-devant Hôtel de Gerbéviller, à l'alignement de la rue de la Poste dans le potager, sur lequel terrain ledit Sr. Gentillatre a depuis fait construire une maison, cy. . . .

14709. 13. 6.

## CHAPITRE V.

**F**AIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de trente-six mille huit cent vingt-neuf livres douze sols trois deniers, argent au cours de France, qu'il a reçu, tant pour le prix des matériaux provenant de la démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville, abandonnés au Roi, relativement à la convention, à raison de la nouvelle Maison-de-Ville que S. M. a bien voulu faire construire à ses frais sur la Place-Royale, que pour le prix des autres matériaux provenant des démolitions des autres Hôtel & maisons acquêtés par S. M. pour l'emplacement de ses travaux, suivant les Ventes & Cessions faites à différens Ouvriers.

S A V O I R,

## ARTICLE PREMIER.

La Somme de dix-sept mille neuf cent quarante-six livres dix-neuf sols cinq deniers, argent au cours de

d'autre part. . . . . 3516092<sup>fr</sup> 18<sup>s</sup> 1<sup>d</sup>

France, qu'il a reçu du Sr. Dévareunes pour le prix des matériaux provenant de la démolition, de l'ancienne Maison-de-Ville, suivant le compte qu'il en a rendu, arrêté et auditionné par M. Alliot le 8 Octobre 1754, cy . 17946l. 19s. 5d.

ARTICLE II.

*Celle* de deux mille sept cent quatre-vingt-dix livres dix sept sols cinq deniers de France, qu'il a reçu du Sr. Gentillat, pour le prix de 5150 piéces cubées de pierre de taille, provenant de la démolition de l'ancienne Porte-Royale, à raison de 14<sup>s</sup> de Lorraine le pié, suivant l'état arrêté par M. héré le 14 Décembre 1753, cy . . . 2790. 17. 5.

ARTICLE III.

*Celle* de mille trois cent seize livres un sol huit deniers, dite monnoie, qu'il a reçu de Liebau recouvreur, pour le prix de 130 risses d'écaillés, et 25000 tuiles creusées, provenant des démolitions des hôtels de Gerbéville et de Juvécourt, suivant l'état arrêté par M. héré le 15 Décembre 1753, cy . . . . . 1316. 1. 8.

ARTICLE IV.

*Celle* de mille deux cent soixante & treize livres dix sols un denier, dite monnoie, qu'il a reçu de Louis Briey plombier, pour le prix de 4700<sup>l</sup> de plomb, provenant des démolitions desdits hôtels, suivant l'état arrêté par M. héré le 17 du même mois, cy . . 1273. 10. 1.

23327. 8 7.

ART. V.

3516092. 18. 1.



ci-contre. . . . . 3516092<sup>fr</sup> 18 1 de

En ligne ci-contre. . . . . 23327 l. 8 s. 7 d.

ARTICLE V.

*Celle de cinq cent quatre livres quinze sols un denier, dite monnoie, qu'il a reçu de François François ferblantier, pour le prix des feuilles de fer-blanc, provenant des démolitions disdits hôtels, suivant l'état arrêté par M. Béré le 18 du même mois, cy. . . . . 504. 15. 1.*

ARTICLE VI.

*Celle de cinq mille trente-trois livres dix-huit sols neuf deniers, dite monnoie, qu'il a reçu du Sr. Mutlot entrepreneur de bâtimens, pour le prix de la pierre de taille et des moëlons provenant disdits hôtels, suivant l'état arrêté par M. Béré le premier Février 1757, cy. . . 5033. 18. 9.*

ARTICLE VII.

*Celle de deux mille sept cent quatre-vingt-sept livres neuf deniers, dite monnoie, qu'il a reçu du Sr. Poiret entrepreneur de bâtimens, pour le prix des matériaux provenant des démolitions des maisons que S. M. a acheté des nommés Vautin, Vin, Rabuchon et Michel Foque, pour former une rue nouvelle depuis la Place-Royale jusqu'à la Primatiale, et pour le prix d'un petit terrain de l'emplacement desdites maisons non-employé dans ladite rue, à la charge par lui d'y bâtir en face régulière; et encore pour le prix des matériaux provenant des démolitions des maisons de la Carrière, le tout suivant l'état arrêté par M. Béré le premier Février 1757, cy. . . . . 2787. 0. 9.*

31653 3. 2. 

---

 3516092. 18. 1.

d

d'autre part. . . . . 3516092 # 18 s 1 d.  
En ligne d'autre part. . . . . 31653 l. 3 f. 2 d.

ARTICLE VIII.

*Celle de cinq mille cent soixante & seize livres neuf sols un deniers, dite monnoie, qu'il a reçu du Sr. Duprey, charpentier, pour le prix des bois de charpenterie provenant des démolitions de différents hôtels et maisons achetées par S. M. pour l'emplacement de ses travaux, suivant l'état arrêté par M. Béré le 15 Mars 1757, cy. . . . .*

5176. 9. 1.  

---

36829. 12. 3.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de trente-six mille huit cent vingt-neuf livres douze sols trois deniers, argent au cours de France, cy. . . . . 36829. 12. 3.

CHAPITRE VI.

*FAIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de trente-deux mille quatre cent vingt-trois livres quatorze sols dix deniers, argent au cours de France, qu'il a reçu de différentes personnes, pour le prix de la quantité de 114719<sup>l</sup> de plomb, etain & zinc, qui leur ont été cédés; & pour balancer ce Chapitre de Recette avec le Chapitre XII. de Dépense, concernant l'achat de ces matières.*

SAVOIR,

ARTICLE PREMIER.

*De Briey & François.*

	9780 <sup>l</sup> à 28 l. 0 s. L <sup>o</sup>	2738 l. 8 s. 0 d.	
	29930... à 29.. 0.	8679. 14. 0.	
99103 <sup>l</sup>	24619... à 29.. 0.	7139. 10. 2.	} 28206 l. 19 s. 8 d.
	31610. . à 27.. 5.	8771. 15. 6.	
	3164... à 27.. 5.	877. 12. 0.	
<hr/> 99103.			<hr/> 28206. 19. 8.

---

3552922. 10. 4.

ci-contre. . . . . 3552922 # 10 s 4 d

99103 £ En ligne ci-contr. . . . . 23206l. 19 s. 8d.

ARTICLE II.

*De la veuve Joly.*

15616. . . . à 27 liv. L  $\frac{0}{0}$  . . . . . 4216. 15. 2.

114719 £ de plomb, étain & zain. 32423. 14. 10.

REVENANT lesdites sommes à la dite première de trente-deux mille quatre cent vingt-trois livres quatorzefols dix deniers, argent au cours de France, cy. 32423. 14. 10.

3585346. 5. 2.

LA RECETTE GÉNÉRAL du PRÉSENT COMPTE monte à la somme de trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six livres cinq sols deux deniers, argent au cours de France.

LE COMPTABLE

ARTICLE II

De la...

1770

1771

1772

1773

1774

1775

1776

1777

1778

1779

1780

1781

1782

1783

1784

1785

1786

1787

1788

1789

1790

1791

1792

1793

1794

1795

1796

1797

1798

1799

1800

1801

1802

1803

1804

1805

1806

1807

1808

1809

1810

1811

1812

1813

1814

1815

1770

1771

1772

1773

1774

1775

1776

1777

1778

1779

1780

1781

1782

1783

1784

1785

1786

1787

1788

1789

1790

1791

1792

1793

1794

1795

1796

1797

1798

1799

1800

1801

1802

1803

1804

1805

1806

1807

1808

1809

1810

1811

1812

1813

1814

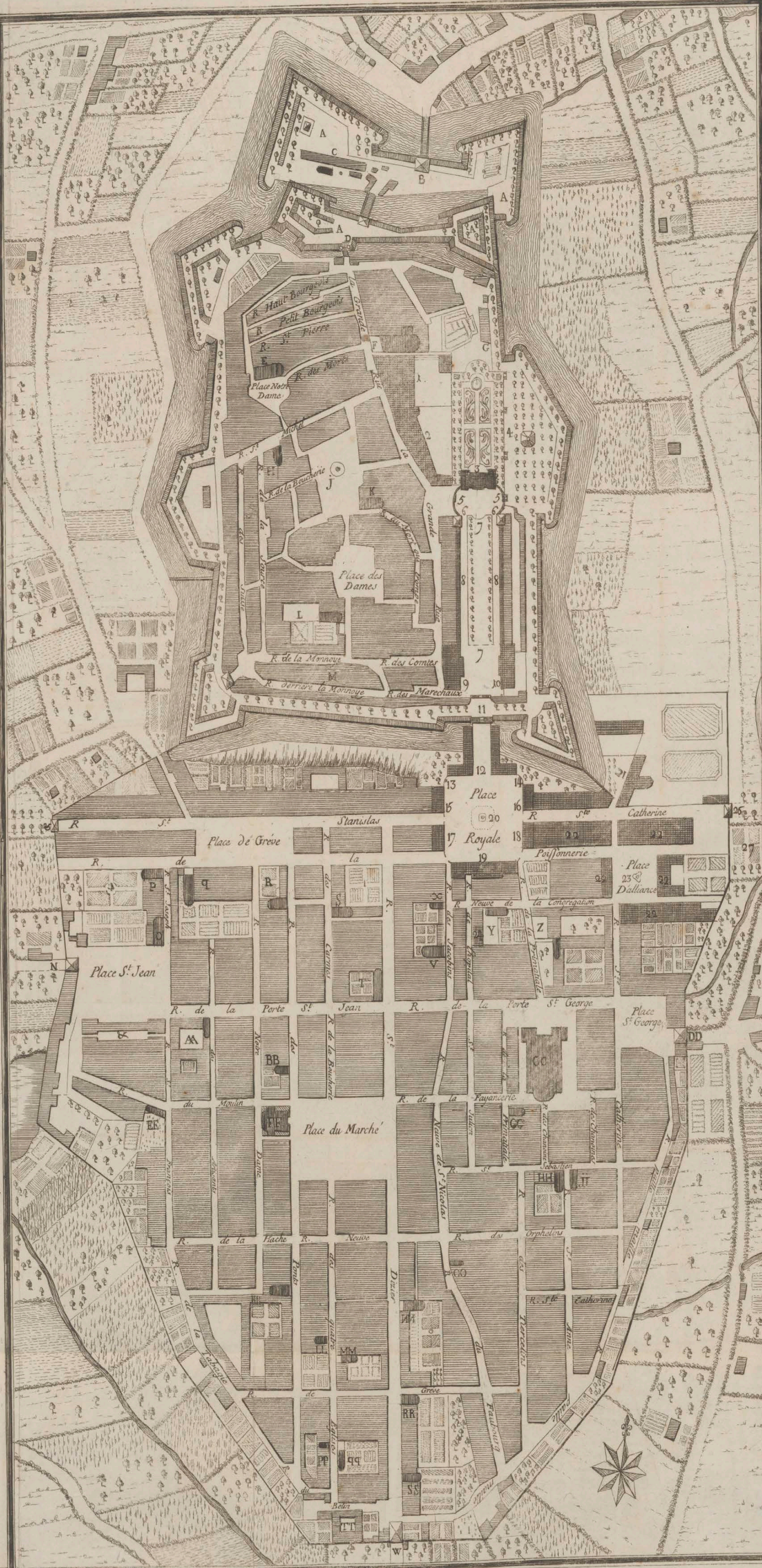
1815

PLAN  
GENERAL  
de  
NANCY

Levé en 1758

TABLE  
des Renvoyés

- A Citadelle
- B Porte Notre Dame
- C Cazernes
- D Tours Notre Dame
- E Paroisse Notre Dame
- F Cordeliers
- G Nouveau Corps de Cazernes
- H Penitens Blancs
- I Place S<sup>t</sup> Epore
- K Paroisse S<sup>t</sup> Epore
- L Dames Prêcheresses
- M Hotel des Monnoyes
- N Porte S<sup>t</sup> Jean
- O Premontrés
- P Petites Carmelites
- Q Minimes
- R Visitation
- S Carmes
- T College des Jesuites  
et Paroisse S<sup>t</sup> Roch
- V Jacobins
- X Soeurs Grises
- Y Hopital S<sup>t</sup> Julien
- Z Congregation
- XX Hotel de la Gendarmerie
- AA Hopital S<sup>t</sup> Charles
- BB Augustins
- CC Primatiale
- DD Porte S<sup>t</sup> George
- EE Penitens Noirs
- FF Paroisse S<sup>t</sup> Sebastien
- GG Ancienne Primatiale
- HH Tiercelins
- II Orphelines
- KK Benedictins
- LL Grandes Carmelites
- MM Tiercelins
- NN Dames du S<sup>t</sup> Sacrement
- OO Chanoines Regulars
- PP Refuge
- QQ Annonciates
- RR Capucins et Paroisse  
S<sup>t</sup> Nicolas
- SS Noviciat des Jesuites
- TT Salpetriere
- VV Porte S<sup>t</sup> Nicolas



SUITE DE LA  
TABLE

des Renvoyés  
Contenant  
les Edifices dont le  
Roy de Pologne  
a orné les deux Villes

- 1 Pavillon destiné au  
Logement des Officiers  
de la Garnison.
- 2 Bibliothèque Publique ou  
se tiennent les assemblées  
de l'Académie des Sciences  
fondée par S.M. en 1750
- 3 Intendance
- 4 Promenade du Bastion
- 5 Fer à cheval
- 6 Pavillons terminant la  
Carrière
- 7 Place de la Carrière
- 8 Maisons de Particuliers  
dont le Roy a fait bâtir les  
façades
- 9 Hôtel Consulaire
- 10 Palais
- 11 Arc de triomphe ou  
porte Royale
- 12 Rue du passage dont les  
façades ont été construites  
aux frais de S.M.
- 13 Fontaines de Neptune
- 14 Fontaines d'amphitrite
- 15 Pavillon de la Comédie et  
du College Royal des Medes
- 16 Hôtel des Fermes
- 17 Pavillon Jaquet
- 18 Pavillon de M<sup>r</sup>. Alliot
- 19 Hôtel de Ville
- 20 Statue Pedestre de  
Louis XV.
- 21 Freres de la Charité  
fondés par le Roy en 1750
- 22 Maisons de particuliers  
aux quels le Roy a accordé  
des terrains et fait bâtir des  
faces
- 23 Pyramide et fontaine  
d'alliance élevées par le  
Roy D.P.O.L. pour monument  
de l'alliance du R.T.C. et de  
la REINE d'Hongrie par  
le traité de 1756
- 24 Logement bâti dans l'hospital  
S<sup>t</sup> Julien pour les Orphelins  
fondés par le Roy en 1757
- 25 Porte S<sup>t</sup> Stanislas
- 26 Porte S<sup>te</sup> Catherine
- 27 Jardin de Botanique

Echelle de 100 toises de France



## LE COMPTABLE,

*Avant d'entrer dans le détail de la dépense du présent compte, va faire le Tableau de la situation dans laquelle étoient les deux Villes de Nancy, avant que le ROI y eut fait construire les Ouvrages immenses qui en font aujourd'hui l'ornement; ensuite il donnera une idée des grandes dépenses que SA MAJESTÉ a faites en acquisitions d'hôtels, maisons & terrains pour l'emplacement & la construction des superbes Edifices que l'étranger vient admirer à Nancy. Le Plan Géométrique de cette Ville fera connoître la situation & le rapport de ses différentes parties. On verra dans les autres planches gravées, la magnificence des Bâtimens de S. M. & combien il a fallu d'intelligence, d'ordre & d'économie, pour l'exécution de ces grands Ouvrages.*



**N**ANCY, Ville capitale de la Lorraine, & longt-tems le séjour de ses Souverains, n'étoit d'abord que ce qu'on appelle aujourd'hui la Vieille-ville; la nouvelle commença vers la fin du règne du Grand-Duc Charles, l'une & l'autre s'embellirent beauconp sous celui de Leopold.

Ce Prince généreux avoit projeté de porter la splendeur de cette Ville à son dernier période; la paix dont il sçut sagement faire jouir ses Sujets, sembloit favoriser ses desseins. La Noblesse de ses Etats épuisée & ruinée sous le règne malheureux de Charles IV, s'étoit retirée dans des terres à la campagne, Léopold l'en tira par ses bien-fais, donna des emplois aux uns augmenta le Domaine des autres, & bien-tôt les mit tous en état de se montrer à la Cour, de bâtir dans la capitale, & de figurer suivant leur naissance & leur rang.

Ce fut à cette époque que Nancy reprit son lustre, un peuple en quelque

façon nouveaux vint l'habiter : de beaux hôtels s'élevèrent , le Prince en avoit donné l'exemple , en commençant un superbe Palais , sur les ruines gothiques de l'ancien.

Cet Edifice terminoit la place appelée la Carrière , & annonçoit par la hardiesse & la beauté de son péristyle la magnificence & le goût du Maître , & les talens supérieurs du célèbre Boffrand , qui en fut l'Architecte. Mais il n'y eut de bâti que la façade , & le reste de ce grand projet demeura sans exécution par la mort du Prince qui l'avoit formé : son successeur élevé sur un plus grand Trône , ne pût suivre les vastes desseins de son auguste Père sur la Ville de Nancy.

C'est dans ces circonstances que STANISLAS I, quittant sa patrie pour pacifier l'Europe , vint combler les vœux de la Lorraine , & en essuyer les larmes ; c'est un Sage sur le Trône qui ne s'est réservé que le droit & le pouvoir de faire des heureux : ce grand nombre d'établissmens utiles est la preuve de son caractère bien-faisant. Ce n'est pas ici le lieu de les rappeler ; les bien-fais de ce Prince sont répandus dans toute la Province , & gravés dans tous les cœurs ; on se borne donc dans cet ouvrage à parler de ceux qui ont eû pour objet l'embellissement de la Ville de Nancy.

Le Roi avoit depuis bien des années formé le projet de rendre cette Ville une des plus belles de l'Europe : la matière étoit préparée , il restoit à la mettre en œuvre. Les Architectes des anciens plans n'étoient plus , il devenoit impossible de suivre leurs vûës , & difficile d'achever des Edifices qu'eux seuls eussent pû conduire , il a donc fallu travailler sur de nouveaux desseins.

S. M. commença par créer & de nouveaux Architectes & des Artistes en tous genres. La Malgrange , Chanteheux , Commercy , & autres maisons de plaisance , construis ou réparés , furent leur essai & les préparèrent à des choses plus parfaites.

Mais qu'elle ressource ne falloit-il pas pour exécuter les vastes projets de S. M. ? Ses revenus paroissent à peine suffisans pour ses dépenses ordinaires ; cependant sa Cour n'a rien diminué de sa magnificence , l'abondance y a été la même , la Maison a été payée aussi exactement ; les Edifices se sont élevés , & le peuple n'y a contribué en rien. Qu'elle œconomie ! qu'elle attention , qu'elle intelligence n'a-t'il pas fallu ; c'est ainsi que les Trésors doublent en quelque façon par la manière de les employer : l'expérience du passé garantissoit l'avenir , & S. M. sûre d'être secondée , développa ses grands desseins sur la Ville de Nancy.

Le projet de S. M. fut dès son principe de réunir en Lorraine , dans un même-tems , deux Souverains qui ne devoient que s'y succéder ; & de donner à tous les siècles le premier exemple d'un Roi qui dans ses propres Etats érige des Statuës à un autre Roi. On peut en élever à ses prédécesseurs ; mais il étoit donné au seul Stanislas d'en consacrer une à son successeur :



Il falloit des accompagnemens relatifs à un si beau projet, & le Roi entreprit la construction d'une Place-Royale à Nancy. La grande place de la Ville-neuve fut d'abord désigné pour emplacement, sa situation & sa forme présentoiént des avantages apparens; mais il y auroit eû une longue interruption dans le commerce de tous les Marchands qui occupent le contour de cette place; leurs représentations prévalurent, dans l'esprit d'un Prince qui ne veut le bien des autres qu'à ses propres dépens.

L'Esplanade entre les deux Villes, offrit un terrain brut, mais exempt de ces difficultés: nul quarré formé; aucun allignement; de vastes hôtels en occupoient une partie, plusieurs autres maisons & des jardins sans ordre & sans symétrie couvroient de la manière la plus informe & la plus irrégulière la sur-face de cet emplacement.

Ces maisons étoient en partie bâties sur les glacis; leur ancienneté, ni les cens que les propriétaires en payoient ne les mettoient point à l'abri du retrait, ni à couvert des droits imprescriptibles du Prince, toujours maître de reprendre ces terrains à sa volonté, sans indemnité; néanmoins les représentations des propriétaires ont été écoutées avec bonté, S. M. y a répondu en payant tout.

La suite de cet ouvrage montrera en détail les sommes employées à l'achat de ces hôtels & maisons; toutes ces dépenses qui, jointes aux frais de démolitions, de nivellemens & de décombres, eussent presque suffit pour construire la place sur un terrain neuf & régulier, sont d'abord tombées en pure perte. On a fait plus; l'on a promis à ceux des particuliers dont les maisons n'avoient point été payées, d'autres maisons toutes bâties sur le nouveau plan; & on leur a tenu parole, en leur en assurant la propriété par des Arrêts de concession.

Il falloit à cette nouvelle place des ruës qui en y conduisant l'annonçassent: l'allignement de la ruë de l'Esplanade à été rectifié; les inégalités du terrain ont été converties en une pente réglée, à laquelle on a assujetti celles des ruës voisines: à l'allignement de cette ruë on en a continué une autre traversant la place, & à chaque extrémité il a été construit de nouvelles portes de Villes; l'une à l'occident, sous le nom de Porte-S. STANISLAS; & l'autre à l'orient, sous celui de S<sup>te</sup>. CATHERINE; il a encore fallu faire l'acquisition de diverses maisons, jardins & terrains pour l'emplacement de ces Portes, notamment pour celle S. STANISLAS.

On a de plus construit une nouvelle ruë, qui d'un angle de la Place-Royale va directement au portail de l'Eglise-Primatiale, la première & la plus belle de Nancy; & S. M. a acheté les maisons & jardins sur lesquels cette ruë est percée.

La Porte-Royale faisoit la communication des deux Villes; mais contre les principes de l'Art, au lieu d'être dans le milieu de la courtine, elle se trouvoit comme cachée dans le coin du bastion; on en a changé & la forme

& l'emplacement. Il manquoit à la Place dite la Carrière de communiquer directement avec la place-Royale. C'est dans le point milieu de l'une & de l'autre qu'on a élevé un Arc-de-Triomphe, sous le nom de Porte-Royale ; ce qui a encore exigé l'acquisition des maisons adossées aux remparts & qui ont été démolies.

L'Hôtel-de-Craon, aujourd'hui le Palais où sont rassemblées toutes les Jurisdictions, se trouvoit à la droite en entrant par la Ville-neuve dans la Carrière, les Bâtimens élevés vis-à-vis n'avoient aucune symétrie avec ce Palais de la Justice, ils ont été achetés & démolis, & on a bâti à leur place, l'Hôtel-Consulaire & de la Bourse de commerce, exactement semblable au Palais.

Le reste de la Carrière étoit d'alignement ; mais effacé par ces deux Edifices. S. M. voulant rendre cette place régulière, a fait construire à ses frais des façades uniforme à toutes les maisons pour suivre en tout l'exacte symétrie.

Il falloit aussi terminer les côtés de la Carrière par des Bâtimens qui répondissent à ceux de l'autre bout, du moins par une Architecture qui les distinguât des maisons particulières ; on y a réussi en élevant deux hôtels semblables en forme de pavillons.

Ces hôtels terminoient la longue file de la place : mais il étoit indispensable d'en bien remplir le fond, & cependant très-difficile d'y élever un Edifice, qui surpassât les autres sans les effacer. On y est parvenu, & l'ancien périlleux est remplacé.

Après avoir parlé de la Place-Royale & de celle de la Carrière, il convient de passer aux autres entreprises du Roi.

Rien n'est si triste dans une Ville, & n'annonce plus le défaut de population que ces grands vuides inhabités, déserts & souvent inhabitables, qu'elle renferme dans son sein. Telle étoit une des plus belles & des plus commodes situations de Nancy, à l'endroit appelé le Potager. On y a sollicité des emplacements, & pour augmenter encore l'empressement & l'activité des nouveaux bâtissans, le Roi a bien voulu faire les frais de presque toutes les façades ; delà, se sont élevés à l'envi, & par une noble émulation tous ces Edifices, auxquels leur proximité de la Place-Royale ne peut ôter le nom d'hôtels ; ils forment le quarré de la Place-S<sup>t</sup>. STANISLAS ; on l'appelle aussi Place d'Alliance, à cause de la fontaine qui est au milieu, en témoignage de la fameuse alliance des Maisons de Bourbon & d'Autriche.

On ne présente ici qu'une esquisse de tous les ouvrages dont le Roi a embelli Nancy, & c'est déjà beaucoup pour l'avant-propos d'un compte, les détails en feroient un volume ; on se borne donc à la simple annonce des principaux objets : mais l'on ne peut finir sans y ajouter que malgré les facilités que le Roi a eûes de trouver par-tout ailleurs d'habiles Artistes, sa bonté, sa tendresse pour ses Sujets lui ont fait préférer les Lorrains, &

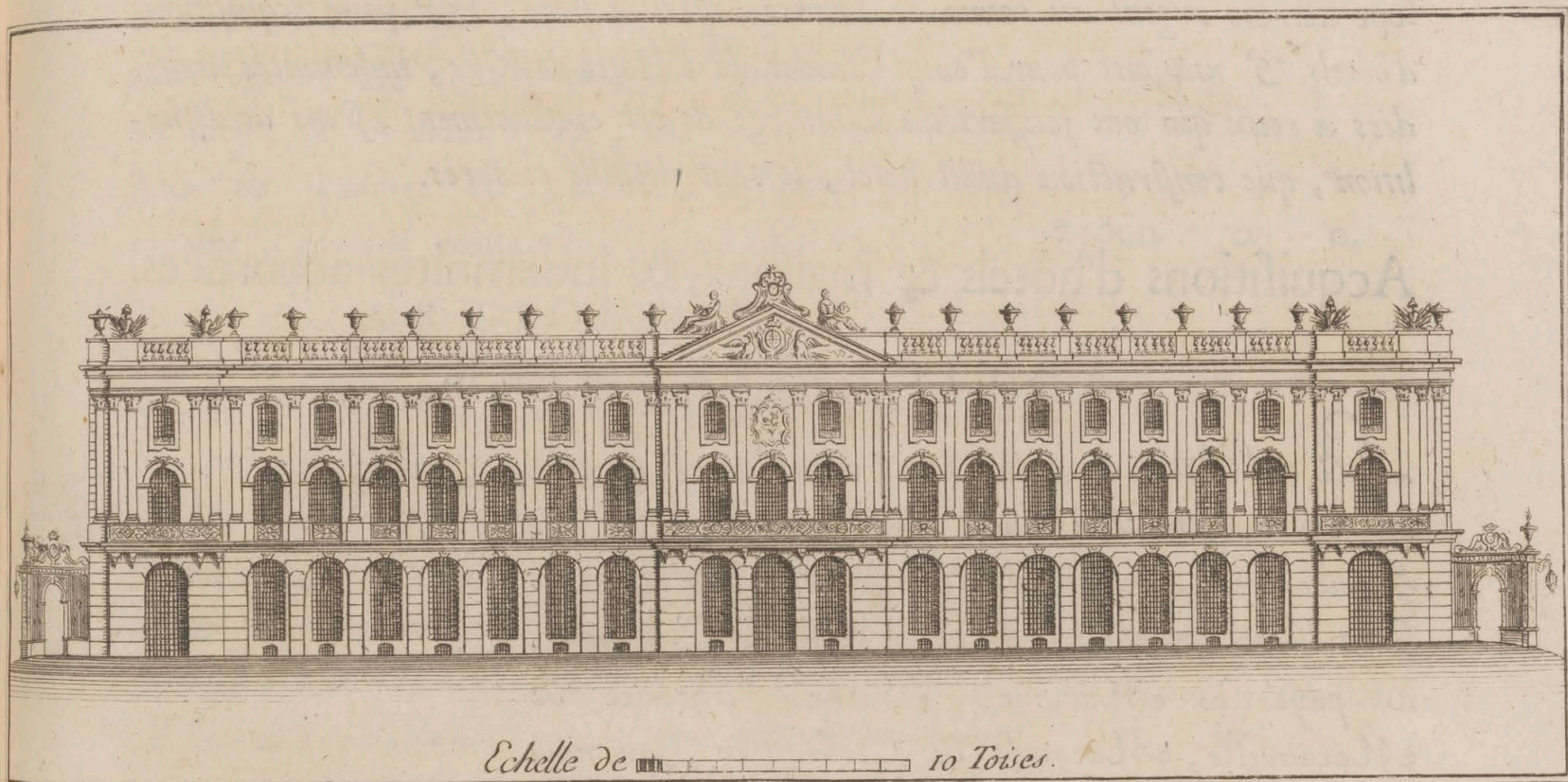
ceux

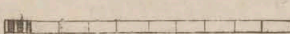
ceux qui par un long séjour en Lorraine y étoient comme naturalisés ; c'est une illustration & une réputation que S. M. a voulu procurer à ses peuples, Elle a encore sagement borné à ses Etats, la circulation des sommes immenses qu'Elle a employées dans ces entreprises, ainsi qu'on le verra dans le détail du présent compte.

## D É P E N S E.

### CHAPITRE PREMIER.

Hôtel-de-Ville faisant la façade de la Place-Royal  
dans toute sa longueur.



Echelle de  10 Toises.

Hôtel de Ville.

*CET Edifice forme l'une des faces de la Place-Royale au Midi dans toute sa longueur : l'intérieur répond à la majesté du dehors : le vestibule qui occupe toute la largeur de l'avant-corps du milieu en suivant la profondeur, est partagé par deux rangs de colonnes. A droite, en entrant, est une salle très-spacieuse destinée pour les Concerts & Bals parés ; vis-à-vis cette salle à l'autre côté, sont les salles d'assemblées du Magistrat.*

*Au fond du vestibule est un grand escalier se partageant en deux rampes, qui conduisent de droit & de gauche au premier étage, le plafond & tout le contour de cet escalier, sont ornés de peintures à fresque.*

*Au-dessus du vestibule est une grande salle peinte aussi à fresque, qui représente d'une manière allégorique, plusieurs sujets à la louange du Roi. L'appartement que SA MAJESTÉ sy est réservé, tient toute l'aile au-dessus de la salle du Concert, l'autre partie, vis-à-vis, fait le logement du Lieutenant-Général de Police.*

Par la distribution économique du second étage, on peut y loger beaucoup de monde. Cet étage offre la vue la plus intéressante de tout Nancy, la place y est apperçue dans toute sa beauté, les maisons appelées trottoires, qui font faces à cet Hôtel, étant fort basses, la laissent promener agréablement sur la place de la Carrière, & découvrir en plein le Palais qui la termine: Il y a bien d'autres utilités, aisances & commodités, dont le détail seroit trop long, il est tems d'entrer dans la dépense qui a occasionné la construction de cet Edifice, on va le faire de la manière suivante.

S A V O I R,

**FAIT DEPENSE LE COMPTABLE** de la somme de quatre cent quatre-vingt dix-huit mille sept cent soixante & quatorze livres neuf sols sept deniers argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour acquisitions d'hôtels & maisons pour l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, indemnités accordées à ceux qui ont souffert du dommage de cet emplacement, frais de démolition, que construction dudit hôtel, le tout détaillé ci-après.

Acquisitions d'hôtels & maisons, & indemnités accordées.

A R T I C L E P R E M I E R.

La somme de soixante-six mille livres argent au cours de Lorraine, faisant en celui de France celle de cinquante-un mille quatre-vingt seize livres quinze sols six deniers, que le Comptable a payé à Madame Barbe Bureau de Moranville, Marquise de Gerbéville, au nom et comme fondée de pouvoir de M. Camille, Comte de Lambertye et de Corneille, Marquis de Gerbéville, son mari, pour le prix de l'hôtel dite de Gerbéville, situé en la Ville-neuve de Nancy, vis-à-vis la Porte-Royale, et qui a servi pour partie de l'emplacement de l'hôtel-de-Ville actuel; suivant le contrat passé devant M. Febrel, Notaire-Royal à Lunéville, le 20 Mars 1752. Mandement dudit jour, de feu M. le Duc Ossolinski, Grand-maître de la Maison du Roi, relativement au contrat, portant quittance et délivrance des deniers provenant de la caisse du Comptable, ci . . . . .

51096	15	6	2
<hr/>			
51096.	15.	6.	

## ARTICLE II.

*Celle* de vingt quatre mille livres argent au cours de France, qu'il a payé au Sr. Trauchon, Notaire à Nancy, au nom et comme Procureur fondé de Madame Christine de Sarrazin, veuve et douairière de M. Claude-Joseph Aubertin, Comte de Jurécouv pour le prix d'une maison, appartenances, & dépendances, située à Nancy, Ville-neuve, et faisant aussi actuellement partie de l'emplacement de l'hôtel-de-Ville; le tout, suivant le contrat passé devant M<sup>r</sup>. Pierre, Notaire-Royal à Nancy, le 3 Mai 1752; et mandement dudit jour de mondit Sr. Duc, relativement au contrat, portant quittance, cy . . . . . 24000. 0. 0.

## ARTICLE III.

*La* somme de trente-cinq mille livres argent au cours de France, que le Comptable a payé à M. Charles-Adrien, Comte de Ligny; ladite somme faisant partie de celle de cinquante-cinq mille livres, dite monnoye, pour le prix principal de l'hôtel dit de Rouerke, qui étoit situé sur la Place-Royale de Nancy, et qui fait aujourd'hui partie de l'aile droite de l'hôtel-de-Ville, abandonnée au Sr. Billecard; le surplus de l'emplacement de cet hôtel de Rouerke a servi pour la rue neuve ouverte de la Place-Royale à la Primatiale. Les vingt mille livres de France, restant du prix principal de cet hôtel, ont été payées audit Sr. Comte de Ligny, par le Sr. Billecard, pour raison de la partie à lui abandonnée, et pour les ouvrages que S. M. a bien voulu se charger de faire à ses frais dans la construction de son bâtiment; le tout suivant le contrat passé devant ledit M<sup>r</sup>. Febvre, le 20 Décembre 1753; et le mandement dudit jour de feu mondit Sr. Duc, relativement au contrat, portant quittance et délivrance de ladite

d'autre part. . . . . 75096<sup>#</sup> 15<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>  
 Somme de trente-cinq mille livres de France,  
 provenant de la caisse du Comptable, cy . . . 35000. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle de deux cent trente-deux livres cinq sols,  
 aussi de France, qu'il a payé au Sr.  
 Rousselot de Dommartin, pour indemnité du  
 dommage à lui causé, par l'accottage sur sa  
 maison du grand mur derrière l'hôtel-de-Ville,  
 suivant l'estimation des Srs. Poitot et  
 Michel, Architectes, du 11 Août 1757,  
 arrêté par Mr. Béré le 16 Novembre même  
 année; mandement de Mr. Alliot, du 30  
 dudit mois, et quittance au bailli dudit  
 Rousselot, du 7 Décembre suivant, cy . . . 232. 5. 0.

Frais de démolitions des Hôtels & maisons  
 ci-devant, & construction du  
 nouvel Hôtel-de-Ville.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ARTICLE V.</b>			
<i>Frais de DEMOLITIONS des Hôtels &amp; Maisons ci-devant rapportés</i>			
Liébault. . . . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	159 liv. 3 sols 4 d.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	266. 2. 3.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	278. 10. 0.
Thomas & Despace.	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	365. 3. 4.
Briet & François.	20 Déc. 1757.	12 Dec. 1757.	211. 10. 1.
<b>CONSTRUCTION.</b>			
<b>ART. VI.</b>			
<i>Maçonnerie.</i>			
Le Sr. Mutlot. . .	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	163024. 11. 3.
	30 Sept. 1757.	10 Oct. 1747.	18591. 12. 8.
Le Sr. Poirot. . .	17 Août 1758.	17 Août 1758.	583. 11. 4.
<b>ART. VII.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin. 1756.	23 Juin 1756.	34448. 17. 9.
	4 Sept. 1757.	9 Sept. 1757.	8826. 18. 4.
<b>ART. VIII.</b>			337085. 0. 10

ci-contre. . . . . 337085<sup>#</sup> 0<sup>s</sup> 10<sup>2</sup>

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.	
	Mandemens.	Quittances.		
<b>ART. VIII.</b>				
<i>Coverture.</i>				
Liébault. . . . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	5265 liv. 19 s. 1 d.	} 6671. 6. 8.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	1199. 4. 5	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	206. 3. 2.	
<b>ART. IX.</b>				
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>				
François. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	2645. 12. 2.	} 31099. 11. 3.
	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	1765. 10. 9.	
	26 Avril. 1758.	26 Avril. 1758.	1150. 10. 8.	
Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	24399. 11. 1.	}
	Despois. . . . .	15 Févr. 1757.	6 Mars. 1757.	
<b>ART. X.</b>				
<i>Plâtre.</i>				
Mougeot. . . . .	18 Nov. 1756.	23 Nov. 1756.	14321. 14. 2.	} 15754. 14. 4.
	30 Sept. 1757.	12 Octo. 1757.	1432. 0. 2.	
<b>ART. XI.</b>				
<i>Ménuiserie.</i>				
Thomas & Despace.	22 Avril. 1757.	22 Avril. 1757.	17141. 5. 1.	}
	30 Août. 1757.	1 Sept. 1757.	742. 11. 7.	
Marc. . . . .	20 Mai. 1757.	20 Mai. 1757.	904. 4. 6.	} 19959. 13. 9.
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	354. 2. 2.	
Conti. . . . .	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	483. 1. 7.	}
	28 Juin. 1757.	28 Juin. 1757.	334. 8. 10.	
<b>ART. XII.</b>				
<i>Surrurie.</i>				
Le Sr. Lamour. . . . .	15 Fév. 1757.	18 Févr. 1757.	51441. 14. 11.	} 60411. 4. 0.
	28 Mars. 1758.	29 Mars. 1758.	5540. 5. 3.	
	4 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	3429. 3. 10.	
<b>ART. XIII.</b>				
<i>Vitrierie.</i>				
La veuve Havelle.	22 Juin. 1756.	23 Juin. 1756.	387. 1. 11.	} 5810. 11. 1.
	Zahn. . . . .	Idem . . . .	Idem . . . .	
Robiche. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	3984. 0. 0.	}
Voynant. . . . .	15 Févr. 1757.	17 Févr. 1757.	1016. 2. 4.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	233. 9. 0.	
<b>ART. XIV.</b>				
<i>Peinture.</i>				
Devarenes. . . . .	3 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	960. 7. 7.	}
	Le Sr. Joly. . . . .	6 Nov. 1757.	7 Nov. 1757.	
Louis Haft. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	309. 13. 4.	} 3757. 1. 10.
	28 Août. 1758.	28 Août. 1758.	287. 2. 11.	
Gastaldy. . . . .	20 Mars. 1758.	24 Mars. 1758.	1990. 19. 11.	}
Louis Fesquet. . . . .			109. 0. 9.	

g 480549. 3. 9.

Ouvrages différens dans  
l'intérieur dudit Hôtel.

ARTICLE XV.

*La Somme de soixante livres sept sols huit deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Louis Dauchev, Vitrieu, pour avoir nettoyé la croisée de l'hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .* 60 l. 7 s. 8 d.

ARTICLE XVI.

*Celle de trois cent quatre-vingt-trois livres dix-neuf sols huit deniers, dite monnoie, qu'il a payé à Sébastien Doron, menuisier pour façon et fourniture du Parquet dans une salle dudit hôtel-de-Ville, au premier étage, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . .* 383. 19. 8.

ARTICLE XVII.

*Celle de cinquante-une livres dix-sept sols quatre deniers, dite monnoie, qu'il a payé à Dérauton horloger, pour modèle de trois Cadreaux posés au-dessus de la porte d'entrée dudit hôtel, suivant le mémoire mandement et quittance, cy . . . . .* 51. 17. 4.

ARTICLE XVIII.

*Celle de deux cent trente-trois livres trois sols deux deniers, dite monnoie, qu'il a payé à Joseph Vivier Jerrurier, pour le prix de trois* . . . . . 496. 4. 8.

480549. 3. 9.



ci-contre . . . . . 480549 # 3<sup>s</sup> 9<sup>d</sup>

En ligne ci-contre . . . . . 496 l. 4 s. 8 d.

fournaux à cheminée, qu'il a fournis dans les appartemens du second étage, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 233. 3. 2.

ARTICLE XIX.

Celle de quatre mille quatre cent douze livres sept sols cinq deniers, dite monnoie, qu'il a payé au Sr. Louis Lenoir Sculpteur, pour ouvrage en sculpture faite en ornemens, de la Salle du concert, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 4412. 7. 5.

ARTICLE XX.

Celle de huit cent soixante-quatre livres quatorze sols dix deniers, dite monnoie, qu'il a payé au Sr. Belchamp Sculpteur, pour ouvrage en sculpture de cheminée dudit Hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 864. 14. 10.

ARTICLE XXI.

Celle de cinq cent quatre-vingt dix-sept livres treize sols un denier, dite monnoie, qu'il a payé à Nicolas Gœury menuisier, pour ouvrage en menuiserie faits dans ladite salle du concert, suivant le mémoire mandement et quittance cy. . . . . 597. 13. 1.

ARTICLE XXII.

Celle de cent trente-six livres huit sols un denier, dite monnoie, qu'il a payé audit Nicolas Gœury, pour fourniture d'échelles et autres ouvrages en

6604. 3. 2. 

---

 480549. 3. 9.

g 2

d'autre part. . . . . 480549<sup>#</sup> 3<sup>5</sup> 9 2

En ligne de l'autre part. . . . . 6604 l. 3 f. 2 d.

ménagerie dans l'intérieur dudit hôtel,  
suivant le mémoire, mandement et  
quittance, cy . . . . . 136. 8. 1.

ARTICLE XXIII.

La somme de huit cent quarante-  
sept livres quinze sols neuf deniers argent  
de France, que le Comptable a payé à  
Claude Thomas, et George Despace,  
ménégiers, pour différens menus ouvrages  
en ameublement, faits dans ledit  
hôtel, suivant le mémoire, mandement  
et quittance, cy . . . . . 847. 15. 9.

ARTICLE XXIV.

Celle de deux cent une livres cinq  
sols huit deniers, dite monnoie, qu'il a  
payé au Sr. Vvalneffev Sculpteur,  
pour ouvrages en Sculpture faits en  
ornement du Médailon de Louis XV,  
posé sur la grande porte du Salon  
dudit hôtel, suivant le mémoire,  
mandement et quittance, cy . . . . . 201. 5. 8.

ARTICLE XXV.

Celle de mille cent vingt-sept  
livres dix-neuf sols deux deniers dite  
monnoie, qu'il a payé au Sr. Lechien,  
marbrier, pour divers ouvrages en mar-  
bre, comme cheminée et autres faits  
dans ledit hôtel, suivant le mémoire,  
mandement et quittance, cy . . . . . 1127. 19. 2.

ARTICLE XXVI.

Celle de quarante-six livres neuf sols  
dite monnoie, qu'il a payé à Charles  
Bigot, pour journées employées à  
nettoyer . . . . . 8917. 11. 10.  
480549. 3. 9.

ci-contre. . . . . 480549<sup>#</sup> 3<sup>s</sup> 9<sup>2</sup>

En ligne ci-contre. . . . . 8917l. 11f. 10d.

nettoyer le parquet, prêt à être mis en  
couleur, suivant le mémoire, mandement  
et quittance, cy . . . . . 46. 9. 0.

ARTICLE XXVII.

*Celle* de cent vingt-cinq livres  
treize sols onze sols deniers dite monnoye,  
qu'il a payé au Sr. Verlet, tant  
pour drogues fournies pour mettre le  
parquet en couleur, que pour journées  
des frotteurs employés; suivant le  
mémoire, mandement et quittance, cy 125. 13. 11.

ARTICLE XXVIII.

*Celle* de huit mille vingt-trois  
livres quatorze sols un denier dite mon-  
noye, qu'il a payé au Sr. Girardet,  
pour ouvrages en peinture à fresque  
du plafond du Salon de l'hôtel-de-  
Ville, suivant le mémoire, mandement  
et quittance, cy . . . . . 8023. 14. 1.

ARTICLE XXIX.

*Celle* de cinq cent quatre-vingt  
quatorze livres onze sols six deniers dite  
monnoye, qu'il a payé au Sr. Joly,  
Peintre, pour divers tableaux qu'il a  
fait pour l'ornement des salles dudit  
hôtel, suivant le mémoire, mandement  
et quittance, cy . . . . . 594. 11. 6.

ARTICLE XXX.

*La Somme* de cinq cent dix-  
sept livres cinq sols six deniers argent de  
France, que le Comptable a payé à M.  
Chibault, pour remboursement de pareille  
somme qu'il a employé à faire faire des

17708. 0. 4.

h

480549. 3. 9.

d'autre part. . . . . 480549<sup>#</sup> 3<sup>s</sup> 9<sup>d</sup>

En ligne d'autre part. . . . . 17708 l. 0 s. 4 d.

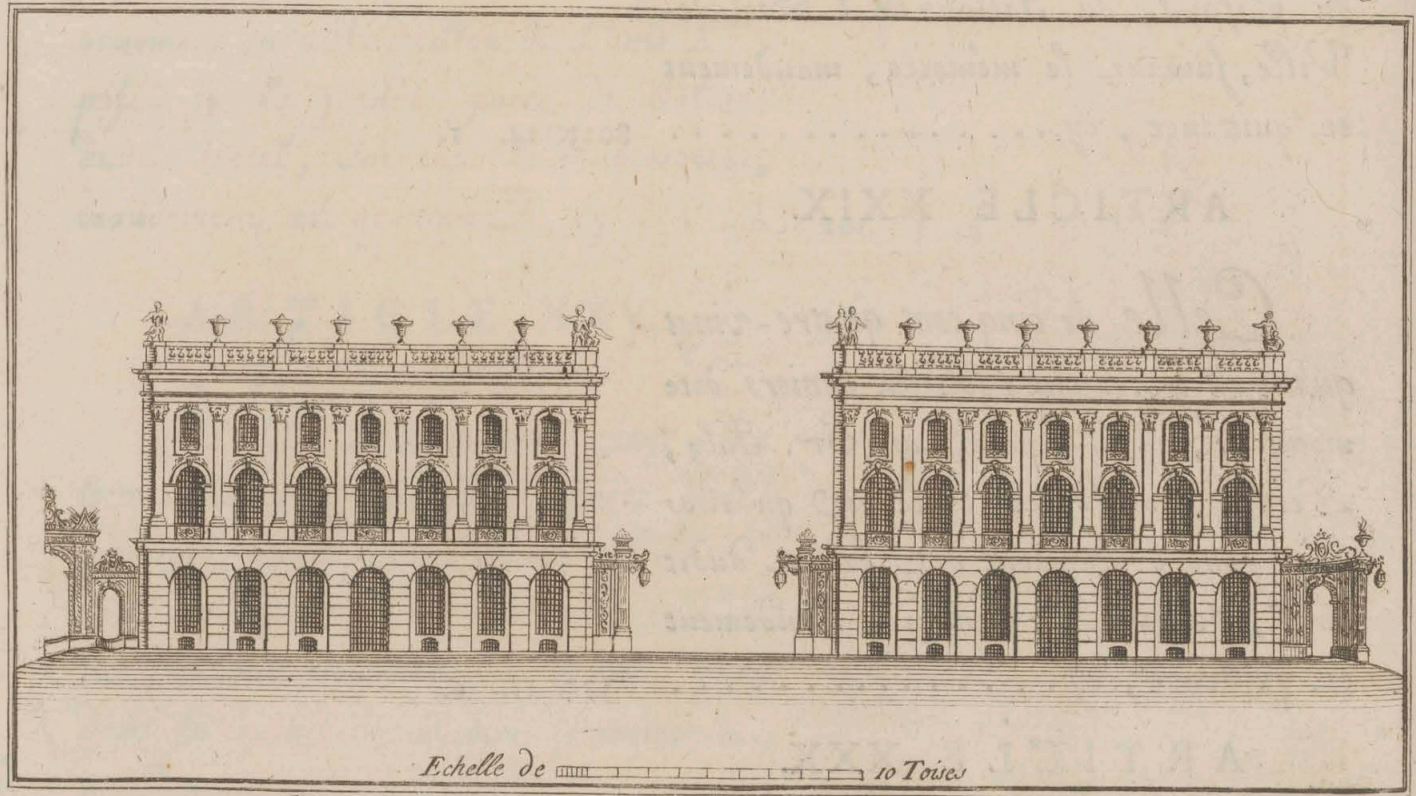
} Stords à plusieurs croisées dudit Hôtel- de-Ville, relativement aux intentions du Roi, suivant le mandement et quittance, cy.	18225. 5. 10.
	517. 5. 6.

498774. 9. 7.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante & quatorze livres neuf sols sept deniers argent au cours de France.

CHAPITRE II.

Façades des Hôtels des Fermes & de M. Alliot, formant la face à l'Orient de ladite Place.



Hôtel des Fermes.

Hôtel de M. Alliot.

le milieu forme la Rue S<sup>te</sup> Catherine.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent trente-deux mille quatre cent trente livres quatorze sols onze deniers argent au cours de France, qu'il a payé aux différens Ouvriers employés à la

construction des façades des hôtels des Fermes & de M. Alliot, le tout détaillé ci-après.

S A V O I R,

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.	
	Mandemens.	Quittances.		
<b>ARTICLE I.</b>				
<i>Charpenterie.</i>				
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin. 1756.	23 Juin 1756.	5828 liv. 16 s. 8 d.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	6572. 2. 5.	
			12400 <sup>fr</sup> 19 <sup>s</sup> 1 <sup>d</sup>	
<b>ART. II.</b>				
<i>Maçonnerie.</i>				
Le Sr. Mique. . .	17 Sept. 1755.	17 Sept. 1755.	50412. 19. 11.	
	16 Sept. 1755.	Idem. . . . .	34174. 4. 11.	
			84587. 4. 10.	
<b>ART. III.</b>				
<i>Couverture.</i>				
Liébault. . . . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	1522. 5. 8.	
	19 Déc. 1776.	19 Déc. 1756.	331. 7. 0.	
			1853. 12. 8.	
<b>ART. IV.</b>				
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>				
Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	7814. 15. 1.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1756. 14. 8.	
			9571. 9. 9.	
<b>ART. V.</b>				
<i>Ménuiserie.</i>				
Doron. . . . .	16 Juillet 1756.	21 Juillet 1756.	994. 17. 1.	
	François Viffe. . .	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	97. 10. 10.
		Thomas & Despace.	12 Juillet 1758.	17 Juillet 1758.
			1293. 13. 8.	
<b>ART. VI.</b>				
<i>Serrurrie.</i>				
Le Sr. Lamour. . .	15 Fév. 1757.	18 Fév. 1757.	8432. 19. 5.	
	17 Mars 1757.	19 Mars 1757.	5740. 2. 3.	
			14173. 1. 8.	
<b>ART. VII.</b>				
<i>Vitrierie.</i>				
Le Sr. Robiche. . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	491. 14. 0.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	845. 2. 0.	
Voynant. . . . .	20 Juin 1757.	22 Juillet 1757.	105. 5. 8.	
	4 Nov. 1757.	5 Noy. 1757.	552. 1. 5.	
			1994. 3. 1.	
<b>ART. VIII.</b>				
<i>Peinture.</i>				
Louis Boule. . . . .	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	121. 10. 10.	
	Desvarenes. . . . .	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	118. 9. 8.
		20 Juillet. 1857.	22 Juillet 1757.	316. 9. 8.
			556. 10. 2.	

**ARTICLE IX.**

*Autre payement pour la même partie.*

La Somme de six mille livres, argent de France, dont S. M. a voulu gratifier M. Alliot,

h 2

126430 14. 11.

ci-contre . . . . . 126430 # 14<sup>s</sup> 11<sup>d</sup>

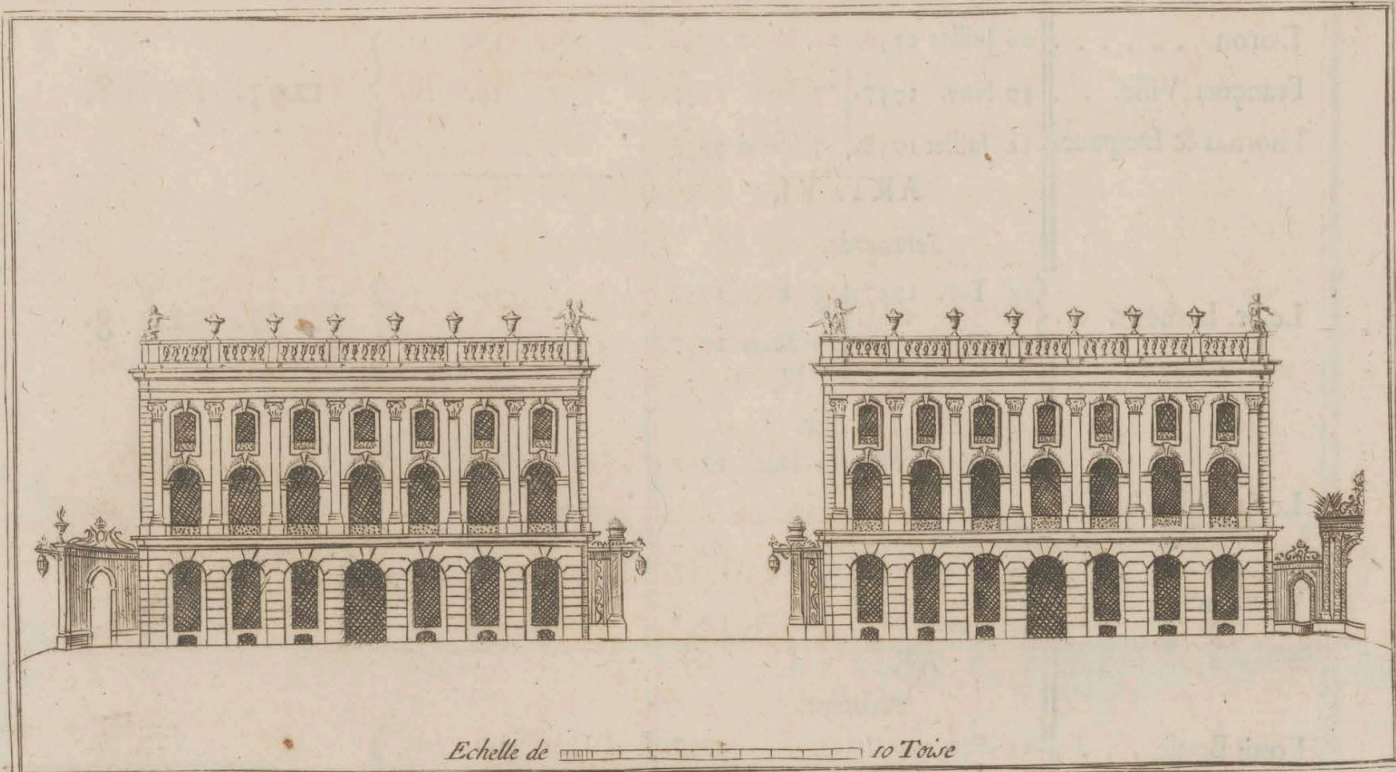
pouv subvenir à la construction de l'intérieur de son hôtel, suivant trois mandemens de feu M. le Duc Ossolinsky, de deux mille livres chacun, et quittance de mondiz. Sr. Alliot au bas de chacun,

cy . . . . .	6000.	0.	0.
	<hr/>		
	132430.	14.	11.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent trente-deux mille quatre cent trente deux livres quatorze sols onze deniers argent au cours de France.

CHAPITRE III.

Façade de l'Hôtel renfermant la Salle de Comédie & le Collège-Royal des Médecins; construction en plein de cet Edifice, & façade de l'Hôtel du Sr. Jacquet, dans le même allignement; le tout formant la face de la Place à l'Occident.



Pavillon du Sr. Jacquet le milieu forme la Rue S<sup>t</sup> Stanislas. Pavillon de la Comédie

LE Pavillon à droite appartient au Sr. Jacquet, le Roi en a seulement fait la façade; celui qui est à gauche, entièrement construit aux frais de SA MAJESTE', renferme une Salle de Comédie, & une autre pour le Collège-Royal des Médecins.

Il eût fallut montrer les plans & la coupe de cette Salle de Comédie, pour pouvoir

pouvoir en donner une idée exacte, on se contentera de dire que par la belle distribution de toutes ses parties, & leurs commodités, elle frappe encore plus que par l'or qui couvre les ornemens: La Salle du Collège-Royal placée sur celle de la Comédie, est le lieu où s'assemblent à certains jours les Médecins. Le Roi forma cet utile établissement en 1752. On peut en voir le détail dans le recueil imprimé des Fondations de S. M. On va entrer dans la dépense qu'a occasionné la construction entière de cet Edifice, ainsi que les façades de l'hôtel Jacquet, dans le même alignement.

S A V O I R,

**FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE** de la somme de deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt onze livres cinq sols cinq deniers argent au cours de France, qu'il a payé tant pour acquisitions de maisons & terrains pour l'emplacement de l'hôtel où sont la salle de la Comédie & le Collège-Royal des Médecins; que pour la construction dudit hôtel, & façade de celui du Sr. Jacquet dans le même alignement; suivant le détail ci-après.

Acquisitions de maisons & indemnités accordées.

ARTICLE PREMIER.

La somme de deux mille sept cent neuf livres onze sols huit deniers argent de France, que le Comptable a payé aux héritiers du nommé Croissy, pour le prix de deux Maisons démolies, et qui ont servi à partie de l'emplacement du Pavillon, renfermant la Salle de Comédie et celle du Collège-Royal des Médecins, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 2709 # 11 s 8 d

ARTICLE II.

Celle de deux cent trente-deux livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé à Claude Diderot, pour deux années de location de la maison qu'il a attenante à la Salle de la Comédie, et dont il n'a pu jouir à cause des embarras occasionnés par la construction de cet ouvrage, suivant le mandement et quittance, cy. . . . . 232. 5. 0.

ARTICLE III.

Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé

---

1 2941 16. 8.

d'autre part. . . . . 2941 # 16<sup>s</sup> 8 &

au même, pour à compte des indemnités du dommage causé dans sa maison, à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 464. 10. 3.

ARTICLE IV.

Celle de sept cent trente-cinq livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé au même pour parfait payement de l'indemnité qu'il pouvoit prétendre à cause du dommage causé à ladite maison, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 735. 10. 0.

ARTICLE V.

Celle de mille trois cent quatre-vingt treize livres dix sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Pernot, Marie Thérèse Pierre sa femme, et Anne Pierre leur sœur et belle-sœur, pour indemnité de non-jouissance de leur maison pendant quatre années, et de dommagement des détériorations à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 1393. 10. 11.

ARTICLE VI.

Celle de trois cent quatre-vingt neuf livres trois deniers dite monnoye, qu'il a payé aux héritiers de Jean-Nicolas Michel, pour prix et indemnité d'un terrain sur lequel on a construit le corridor qui communique à la Salle de Comédie, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 389. 0. 3.

ARTICLE VII.

Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé à Mansuy Malfert, pour indemnité du dommage causé dans sa maison à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 464. 10. 0.

ARTICLE VIII.

Celle de quatre cent livres dite monnoye, qu'il a payé à la veuve de François le Gros, pour indemnité du dommage causé à sa maison à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 400. 0. 0.

6788. 18. 1.



Construction.

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.		
	Mandemens.	Quittances.			
ART. IX. <i>Maçonnerie.</i>					
Le Sr. Mique. . .	16 Sept. 1755.	17 Sept. 1755.	15853 liv. 6 l. 8 d.	} 117273. 15. 6.	
Le Sr. Mutlot. . .	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	21038. 9. 5.		
	Idem . . . .	Idem. . . .	77796. 6. 2.		
	20 Mars 1758.	30 Mars 1758.	1289. 12. 10.		
Le Sr. Poirot. . .	10 Oct. 1748.	15 Oct. 1758.	675. 19. 2.		
			620. 1. 2.		
ART. X. <i>Charpenterie.</i>					
Le Sr. Duprey. . .	22 Juil. 1756.	23 Juin 1756.	30625. 8. 7.	} 32680. 18. 6.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	1645. 11. 7.		
			409. 18. 4.		
ART. XI. <i>Couverture.</i>					
Liébault. . . . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	2891. 1. 1.	} 3882. 12. 3.	
	4 Nov. 1758.	7 Nov. 1758.	29. 8. 4.		
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	460. 16. 5.		
	4 Déc. 1758.	5 Déc. 1758.	501. 6. 5.		
ART. XII. <i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>					
V <sup>e</sup> . Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	7364. 18. 0.	} 12814. 19. 10.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	4774. 17. 10.		
François François.	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	555. 9. 7.		
	26 Avril. 1758.	26 Avril 1758.	119. 14. 5.		
ART. XIII. <i>Plâtre.</i>					
Claude Mougeot. .	18 Nov. 1756.	23 Nov. 1756.	. . . . .	7482. 16. 1.	
ART. XIV. <i>Ménuiserie.</i>					
Rivet. . . . .	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	1122. 10. 0.	} 3500. 12. 10.	
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	597. 19. 3.		
	20 Avril. 1757.	23 Avril. 1757.	227. 12. 2.		
	Gauthier. . . . .	28 Oct. 1757.	29 Oct. 1757.		301. 18. 6.
	Claude Thomas. .	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.		277. 3. 0.
Marc. . . . .	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	973. 9. 11.		
ART. XV. <i>Surrurie.</i>					
Le Sr. Lamour. . .	15 Févri. 1757.	18 Févri. 1757.	19576. 17. 4.	} 26617. 7. 3.	
	21 Avril. 1757.	23 Avril. 1757.	7040. 9. 11.		
			I 2	211042. 0. 4.	

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ART. XVI.</b>			
<i>Vitrierie.</i>			
Le Sr. Robiche. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	550 l. 4 f. 0 d.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	491. 14. 0.
Voynant. . . . .	16 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	647. 19. 1.
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	917. 18. 9.
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	147. 8. 0.
			2755. 3. 10.
<b>ART. XVII.</b>			
<i>Peinture.</i>			
Devarennés. . . . .	30 Mars. 1755.	31 Mars 1755.	555. 12. 0.
	18 Nov. 1746.	22 Nov. 1756.	717. 6. 9.
Louis Haft. . . . .	10 Nov. 1757.	11 Nov. 1757.	181. 15. 3.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	123. 3. 4.
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	234. 0. 3.
			1811. 17. 7.
<b>INTERIEUR</b>			
<i>de la salle de la Comédie.</i>			
<b>ART. XVIII.</b>			
<i>Plâtre.</i>			
Claude Mougeot. . . . .	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	576. 4. 9.
	30 Août 1757.	12 Octo. 1757.	212. 2. 5.
			788. 7. 2.
<b>ART. XIX.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Jéandidier. . . . .	3 Nov. 1757.	7. Nov. 1757.	. . . . .
			9783. 5. 9.
<b>ART. XX.</b>			
<i>Ménuiserie.</i>			
Sebastien Doron. . . . .	30 Sept. 1753.	30 Sept. 1753.	767. 0. 0.
	1 Avril 1755.	7 Avril 1755.	222. 4. 8.
Nicolas Gœury. . . . .	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	14978. 9. 4.
	4 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	259. 18. 5.
			16227. 12. 5.
<b>ART. XXI.</b>			
<i>Serrurerie.</i>			
Louis Desœuillet. . . . .	5 Nov. 1757.	7 Nov. 1757.	379. 11. 5.
	30 Janv. 1758.	30 Janv. 1758.	154. 16. 8.
			534. 8. 1.
<b>ART. XXII.</b>			
<i>Sculpture.</i>			
Le Belchamp. . . . .	18 Nov. 1756.	26 Nov. 1756.	5315. 11. 6.
Le Sr. Lenoir. . . . .	13 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1811. 11. 0.
Le Sr. Guibal. . . . .	5 Mai 1758.	5 Mai 1758.	766 8. 11.
			7893. 11. 5.
<b>ART. XXIII.</b>			
<i>Peinture.</i>			
Le Sr. Joly. . . . .	15 Févr. 1757.	18 Févr. 1757.	7000. 0. 0.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	8200. 0. 0.
			15200. 0. 0.

ART. XXIX. 266036. 6. 4.

ci-contre. . . . . 266036 # 6 s 4 d

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ART. XXIV.			
<i>Dorrure.</i>			
Le Sr. Dron. . . . .	20 Juil. 1757.	24 Juil. 1757.	6193. 10. 11.
ART. XXV.			
<i>Fer blanc.</i>			
La veuve Joly. . . . .	17 Juil. 1754.	17 Juil. 1754.	475. 8. 1.
ART. XXVI.			
<i>Fil de fer.</i>			
Evrard. . . . .	22 Avril 1757.	23 Avril 1757.	52. 14. 4.
ART. XXVII.			
<i>Cordage.</i>			
Martin Godfrin. . . . .	24 Mars 1756.	25 Mars 1756.	33. 5. 9.
			272791. 5. 5.

*REVENANT* lesdites sommes à ladite première de deux cent soixante & douze mille sept cent quatre-vingt onze livres cinq sols cinq deniers, argent au cours de France.

## CHAPITRE IV.

Basses faces ou petites maisons appellées les Trottoires de droit & de gauche, sur les fossés des remparts, entre les deux Villes, formant la quatrième face de la Place-Royale, au Nord, & sa communication à l'Arc-de-triomphe ou Porte-Royale.



*Vue des Fontaines et de la Face opposée à l'Hôtel de Ville.*

**FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE** de la somme de cent quarante mille quatre cent vingt livres cinq sols onze deniers, argent au cours de France, qu'il a payé tant pour indemnité de ceux qui ont souffert de l'emplacement des basses faces ou petites maisons appellées Trottoires, que pour leur construction, suivant le détail ci-après.

**S A V O I R,**

Indemnités accordées.

## ARTICLE PREMIER.

La somme de mil six cent livres, argent de France, que le Comptable a payé au nommé Dumaige, pour indemnité des ouvrages qu'il a fait à sa maison sur les trottoires, au-delà de ceux que le Roi y a fait faire à ses frais, suivant le mandement et quittance, cy.

1600	0	0	0
<hr/>			
1600.	0.	0.	

ci-contre. . . . . 1600 # 0 0 0

ARTICLE II.

Celle de sept cent soixante & quatorze livres trois sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Ducreux, pour indemnité de la non-jouissance de la maison qu'il avoit sur les fossés des remparts, en attendant que S. M. lui eût fait construire en place celle dont il jouit actuellement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . .

774. 3. 10.

ARTICLE III.

Celle de quatre cent cinquante livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. de Blamecourt, pour indemnité de l'appartement, qu'il occupoit sur lesdits fossés et qui a été démolé, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

450. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle de vingt-trois livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Martin, pour indemnité du dommage qu'il a souffert à cause dudit emplacement, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.

23. 5. 0.

ARTICLE V.

Celle de mille deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Masson, pour indemnité du terrain en nature de jardin derrière sa maison sur les Crotoira, que le Roi lui avoit abandonné par Arrêt de concession, à charge d'un cens, lequel terrain il a plu à S. M. de retirer, pour y faire une plantation de charmillier derrière la fontaine de la Place, proche le Pavillon de la Comédie, suivant le mémoire, et Procès-Verbal d'estimation du Sr. Mique, Architecte, du 4 Avril 1758, mandement et quittance, cy . . . . .

1200. 0. 0.

ARTICLE VI.

Celle de mille deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé à François Lancelot tapicier, pour indemnité du dommage causé à sa maison sur la Place, suivant le Placet. Règlement, mandement et quittance, cy . . . . .

1200. 0. 0.

k 2

5247. 8. 10.



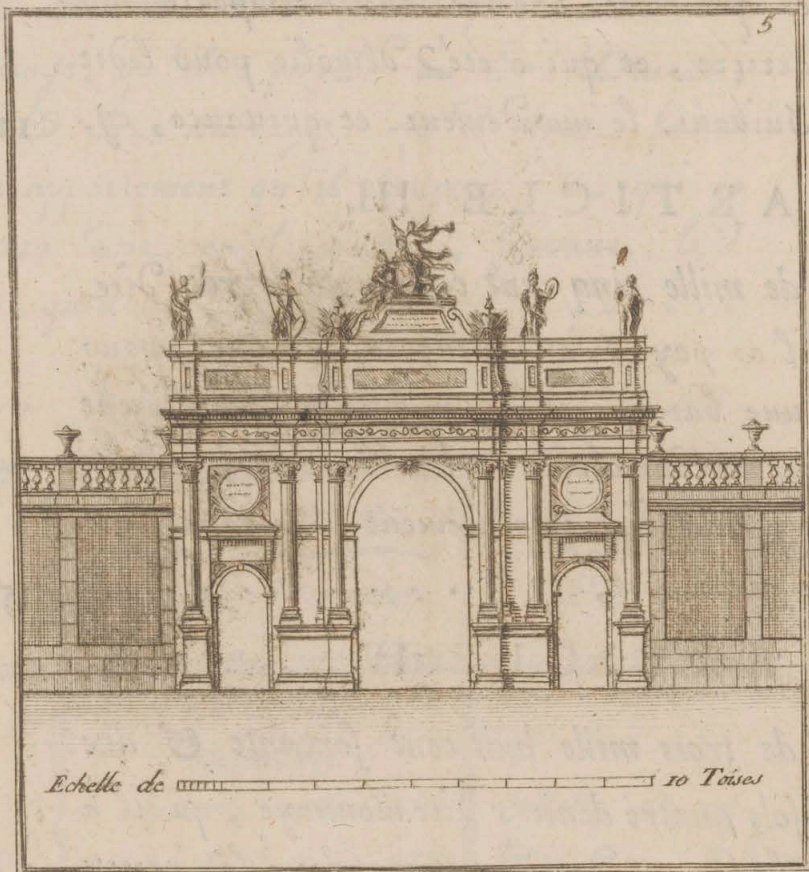
Construction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ART. VII. <i>Maçonnerie.</i>			
Dubreüil. . . . .	4 Nov. 1753.	4 Nov. 1753.	69 liv. 13 s. 6 d.
Le Sr. Mique. . .	16 Sept. 1755.	17 Sept. 1755.	15456. 19. 11.
Le Sr. Gentillatre.	25 Noy. 1755.	24 Noy. 1755.	76267. 5. 8.
	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	616. 17. 0.
} 92410. 16. 1.			
ART. VIII. <i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey. . .	23 Juin. 1756.	23 Juin 1756.	6177. 1. 0.
ART. IX. <i>Couverture.</i>			
Liébault. . . . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	4245. 9. 11.
ART. X. <i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>			
V <sup>e</sup> Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	15577. 6. 9.
François François.	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	1984. 14. 3.
	26 Avril 1758.	26 Avril 1758.	848. 12. 9.
} 18410. 13. 9.			
ART. XI. <i>Ménuiserie.</i>			
Rivet. . . . .	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	7196. 6. 7.
ART. XII. <i>Serrurie.</i>			
Le Sr. Lamour. . .	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	4365. 5. 2.
ART. XIII. <i>Vitrierie.</i>			
Voynant. . . . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	1219. 13. 4.
ART. XIV. <i>Peinture.</i>			
Desvarennés. . . .	19 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	996 12. 0.
	30 Mars 1755.	31 Mars 1755.	150. 19. 3.
} 1147. 11. 3.			
			140420. 5. 11.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent quarante mille quatre cent vingt livres cinq sols onze deniers, argent au cours de France.

CHAPITRE V.

Arc-de-Triomphe ou Porte-Royale qui communique de la Place à la Carrière.



Porte Royale

**FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE** de la somme de cent cinquante-huit mille six cent dix livres treize sols sept deniers argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour les indemnités accordées à ceux qui ont souffert de l'emplacement de la Porte-Royale, que pour sa construction, suivant le détail ci-après.

**S A V O I R,**

Indemnités accordées.

**ARTICLE PREMIER.**

La somme de cinq mille soixante-cinq livres deux sols sept deniers argent de France, que le Comptable a payé à Pierre Dupuy, Mathias Lamlet et Louis Roussel; ce dernier comme étant au droit de Jean Labigand son beau-pere, pour indemnité de trois baraques à eux appartenantes, qui étoient adossées aux remparts du côté de la Carrière, et qui ont été démolies pour l'emplacement de la Porte-Royale ou Arc-de-Triomphe, suivant le mandement et quittance, cy . . . . .

. . . . .	5065 <sup>fr</sup>	2 <sup>sol</sup>	7 <sup>den</sup>
1	5065.	2.	7.

ARTICLE II.

*Celle de mille deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé à Mathias Lambert, pour indemnité d'une baraque qui étoit adossée aux remparts du côté de la Carrière, et qui a été démolie pour ledit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy. 1200. 0. 0.*

ARTICLE III.

*Celle de mille cinq cent cinquante livres dite monnoye, qu'il a payé à François Amiel, pour indemnité d'une baraque et d'un hailliev qui étoient adossés aux remparts du côté de la Carrière, et qui ont été démolis pour ledit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 1550. 0. 0.*

ARTICLE IV.

*Celle de trois mille huit cent soixante & dix livres dix-neuf sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. le Comte de Bresey, pour le prix principal du terrain qu'il avoit acensé aux particuliers rappelés aux articles précédents, sur lequel étoient bâties les baragues y énoncées, et qui ont été démolies; lequel terrain ayant servi à partie de l'emplacement de ladite Porte-Royale, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 3870. 19. 4.*

ARTICLE V.

*Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé à Anne Collin veuve de Laurent Mathieu, et à Charles Mathieu, pour indemnité du dommage causé à leur maison adossée aux remparts proche ladite Porte-Royale, par l'éboulement des terres, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 464. 10. 0.*

ARTICLE VI.

*Celle de cent soixante-deux livres onze sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé à Henry Jeanmaire, pour indemnité du dommage causé à sa*

---

12150. 11. 11.



ci-contre. . . . . 12150<sup>#</sup> 11<sup>s</sup> 11<sup>de</sup>

maison par la construction de ladite Porte-Royale,  
 suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 162. 11. 7.

ARTICLE VII.

*Celle* de trois cent cinquante-quatre livres dix  
 sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Ducros,  
 pour indemnité de l'ouvrage qu'il avoit fait  
 faire dans un appartement qu'il occupoit, et qui a  
 été démolé pour ledit emplacement, suivant le  
 mandement et quittance, cy. . . . . 354. 10. 0.

Construction.

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.	
	Mandemens.	Quittances.		
ART. VIII.				
<i>Maçonnerie.</i>				
Le Sr. Gentillatre.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	113293 liv. 8 s. 0 d.	} 127353. 0. 11.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	12965. 11. 2.	
	6 Déc. 1758.	30 Déc. 1758.	1094. 1. 9.	
ART. IX.				
<i>Charpenterie.</i>				
Darnaut. . . . .	14 Août 1755.	14 Août 1755.	70. 0. 0.	} 7651. 1. 0.
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	7581. 1. 0.	
ART. X.				
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>				
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	761. 8. 2.	} 3974. 19. 9.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	2408. 12. 1.	
François François..	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	804. 19. 6.	
ART. XI.				
<i>Crampons de Cuivre.</i>				
Jean Despois. . . .	16 Août 1756.	16 Août 1756.	138. 11. 6.	} 325. 18. 5.
	20 Mai 1757.	20 Mai 1757.	166. 8. 11.	
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	20. 18. 0.	
ART. XII.				
<i>Plâtre.</i>				
Claude Mougeot.	18 Sept. 1753.	18 Sept. 1753.	300. 8. 6.	} 548. 10. 9.
	18 Nov. 1756.	23 Nov. 1756.	248. 2. 3.	
ART. XIII.				
<i>Ménisserie.</i>				
Rivet. . . . .	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	395. 12. 4.	} 408. 16. 11.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	13. 4. 8.	
			1 2	152930. 1. 3.

à autre part. . . . . 152930<sup>#</sup> 1<sup>er</sup> 3<sup>de</sup>

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ART. XIV.</b>			
<i>Serrurerie.</i>			
Le Sr. Lamour. . .	15 Fév. 1757.	18 Févri. 1757.	1444. 19. 8.
<b>ART. XV.</b>			
<i>Peinture.</i>			
Joseph Louis. . .	30 Nov. 1754.	30 Nov. 1754.	42 liv. 11 f. 7 d.
Devarennés. . . .	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	33. 17. 8.
<b>ART. XVI.</b>			
<i>Marbre &amp; Médailon.</i>			
Le Sr. Welneffer. .	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	103. 14. 9.
Lechien. . . . .	20 Déc. 1757.	22 dudit. . . .	464. 0. 0.
<b>ART. XVII.</b>			
<i>Mastique.</i>			
Gaspard Bossu. . .	23 Mars 1756.	24 Mars 1756.	112. 5. 1.
Le Sr. Henry. . . .	21 Avril. 1756.	21 Avril 1756.	121. 2. 0.
Le Sr. Dupuis. . .	6 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	19. 8. 4.
	22 Mars. 1756.	24 Mars 1756.	1019. 16. 1.
Nicolas Briey. . .	19 Déc. 1756.	31 Déc. 1756.	633. 7. 7.
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	116. 2. 6.
Joseph Mosman. .	12 Mars 1756.	24 Mars 1756.	311. 4. 3.
	Idem. . . .	Idem. . . .	571. 6. 4.
Claude Lesclave. .	15 Octo. 1756.	16 Oct. 1756.	536. 4. 5.
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	144. 9. 1.

**ARTICLE XVIII.**

*Ouvrages différens.*

*La Somme de six livres argent au cours de France, que le comptable a payé au Sr. Simonin fourbisseuv, pour le prix d'une lame qu'il a fournie à la figure qui est au-dessus de ladite Porte-Royale, suivant le mandement et quittance, cy . . . .*

6. 0. 0.

158610. 13. 7.

*REVENANT* lesdites sommes à ladite première de cent cinquante-huit mille six cent dix livres treize sols sept deniers argent au cours de France.

2

ut

de

de

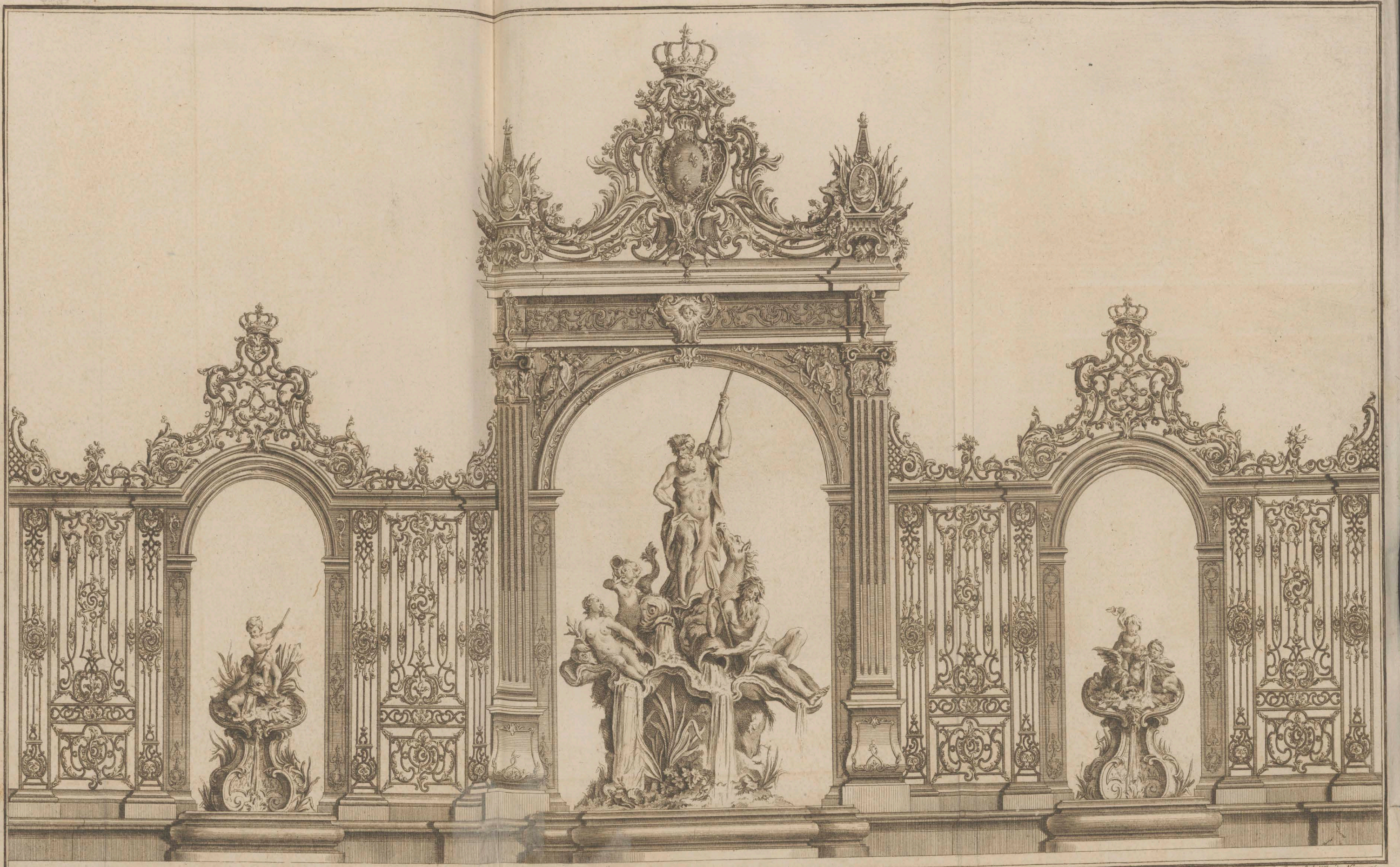
de

—

—

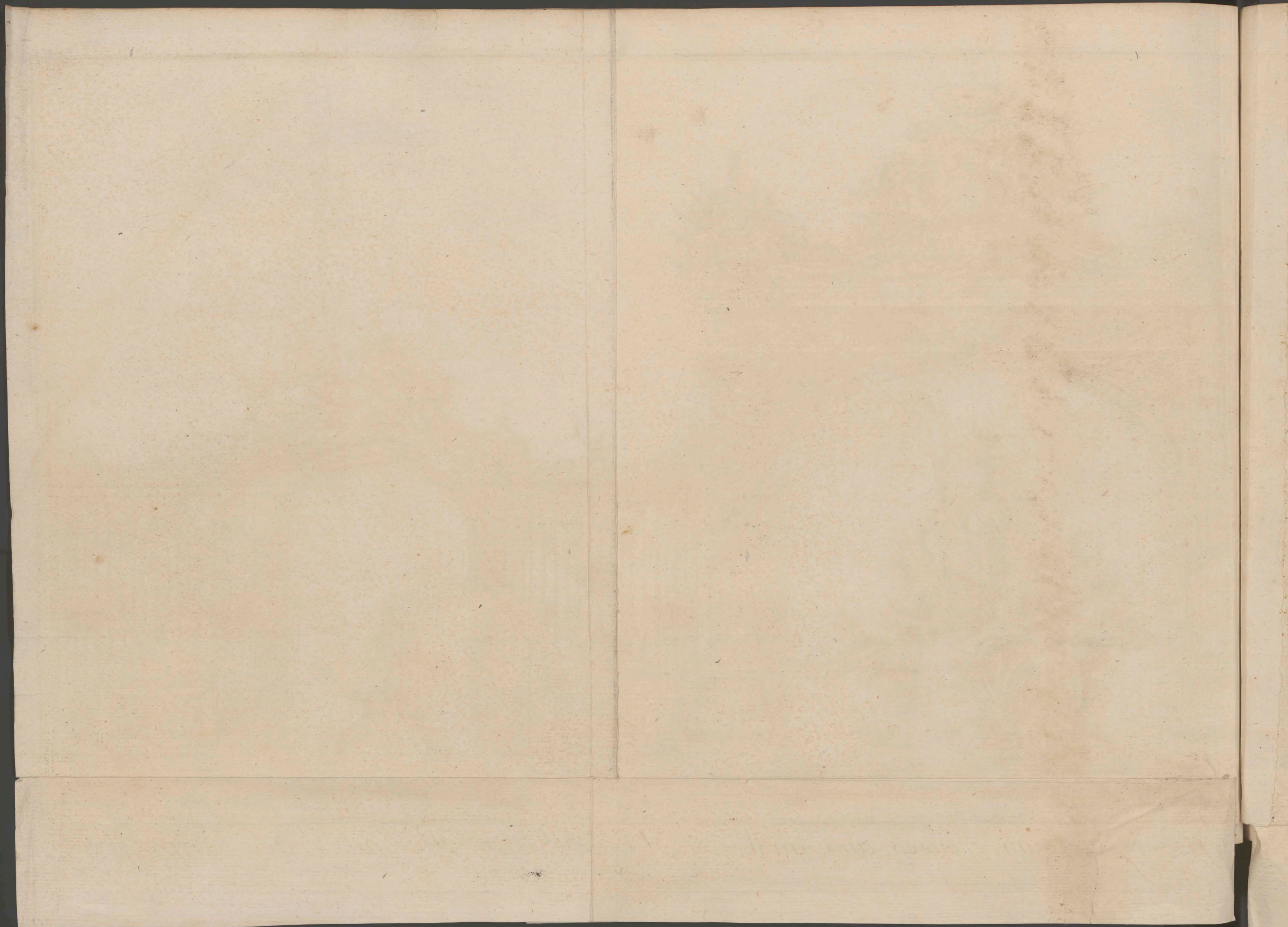
te.  
de

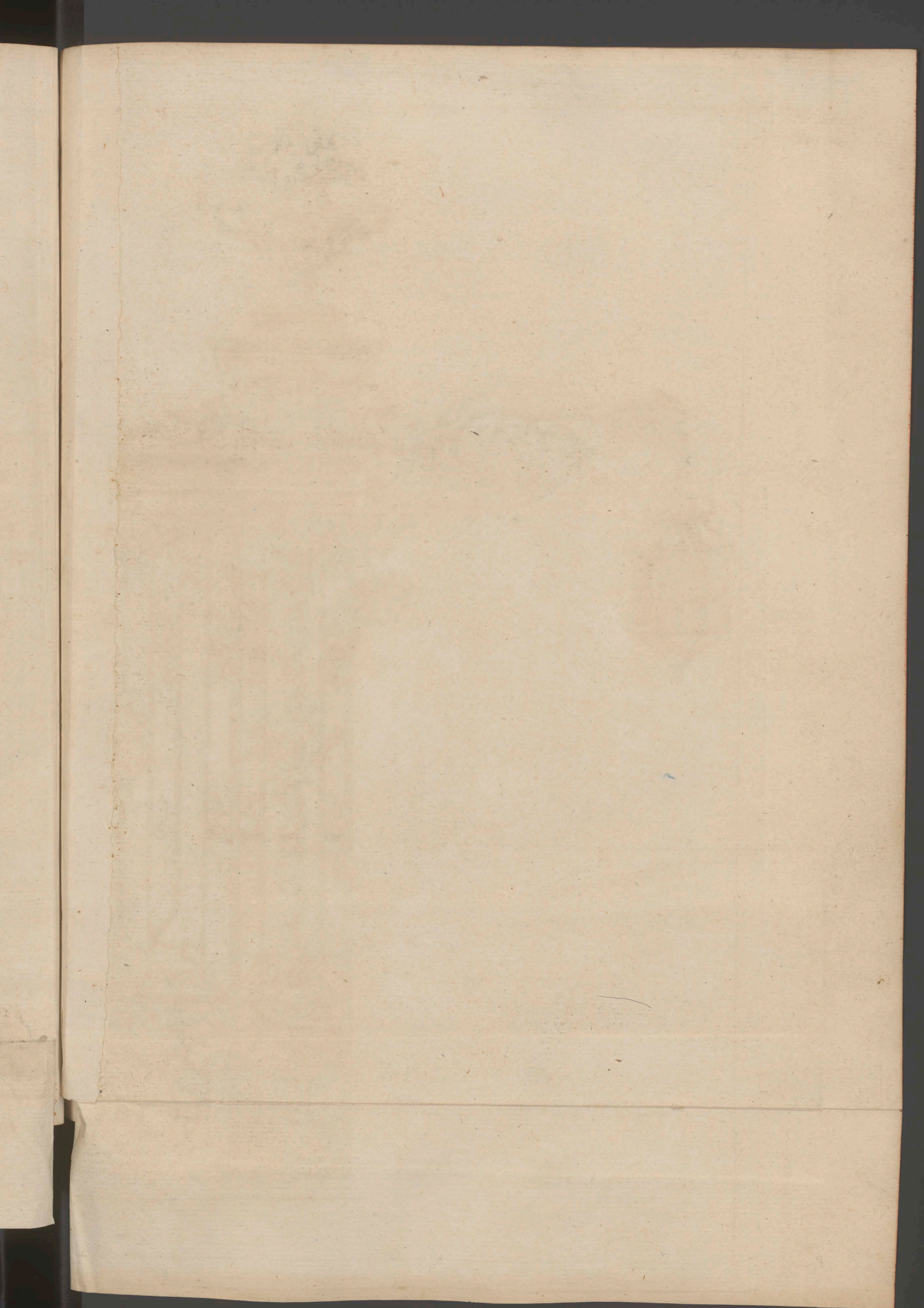
VI.

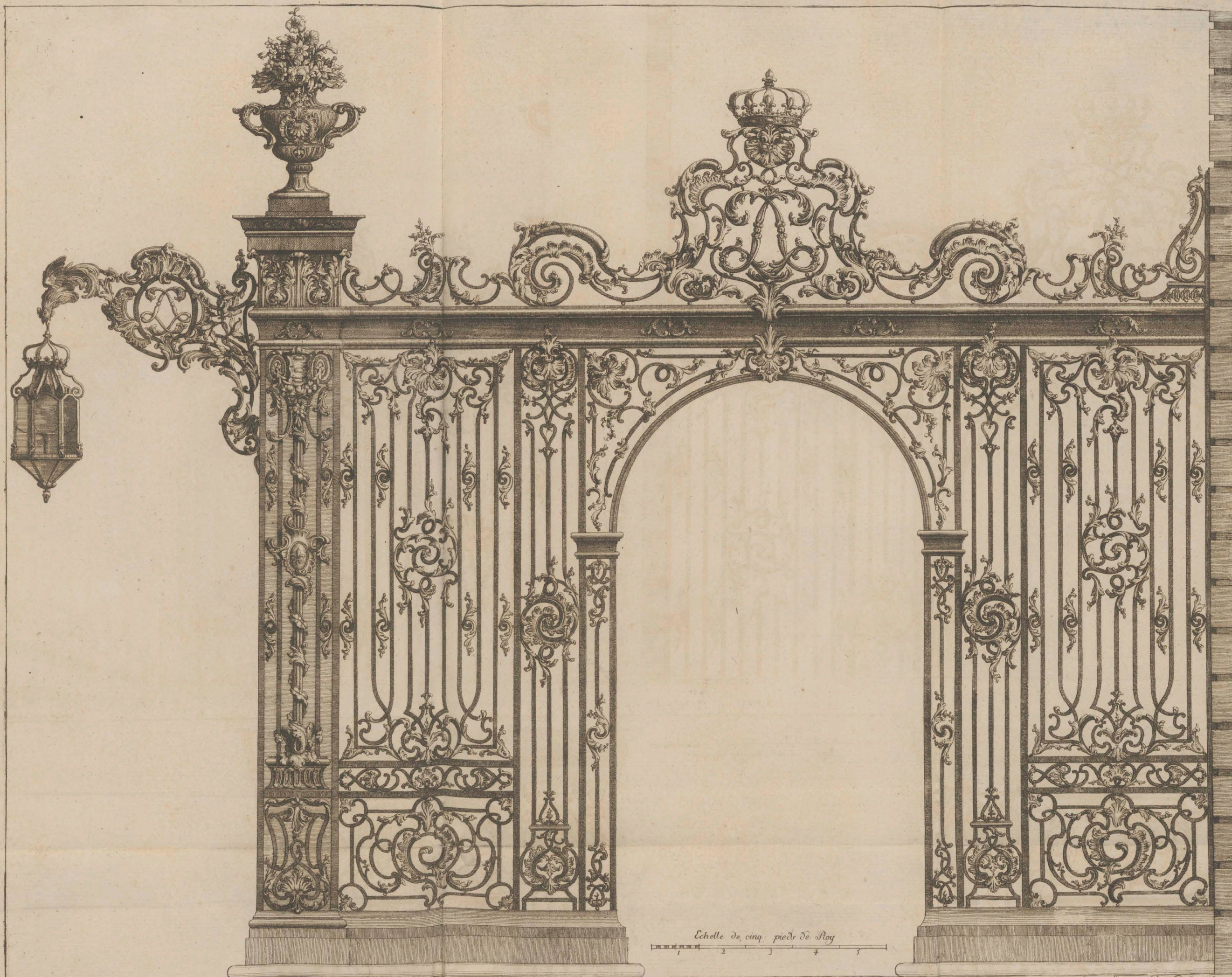


*dessiné et gravé par C. Billa graveur du Roy et de la Ville de Nancy. 1766.*

*inventé et exécuté par Lemoult serrurier du Roy*  
 Elevation d'une des deux Grilles et Fontaines posées entours creuses aux angles de la Place Royale de Nancy.







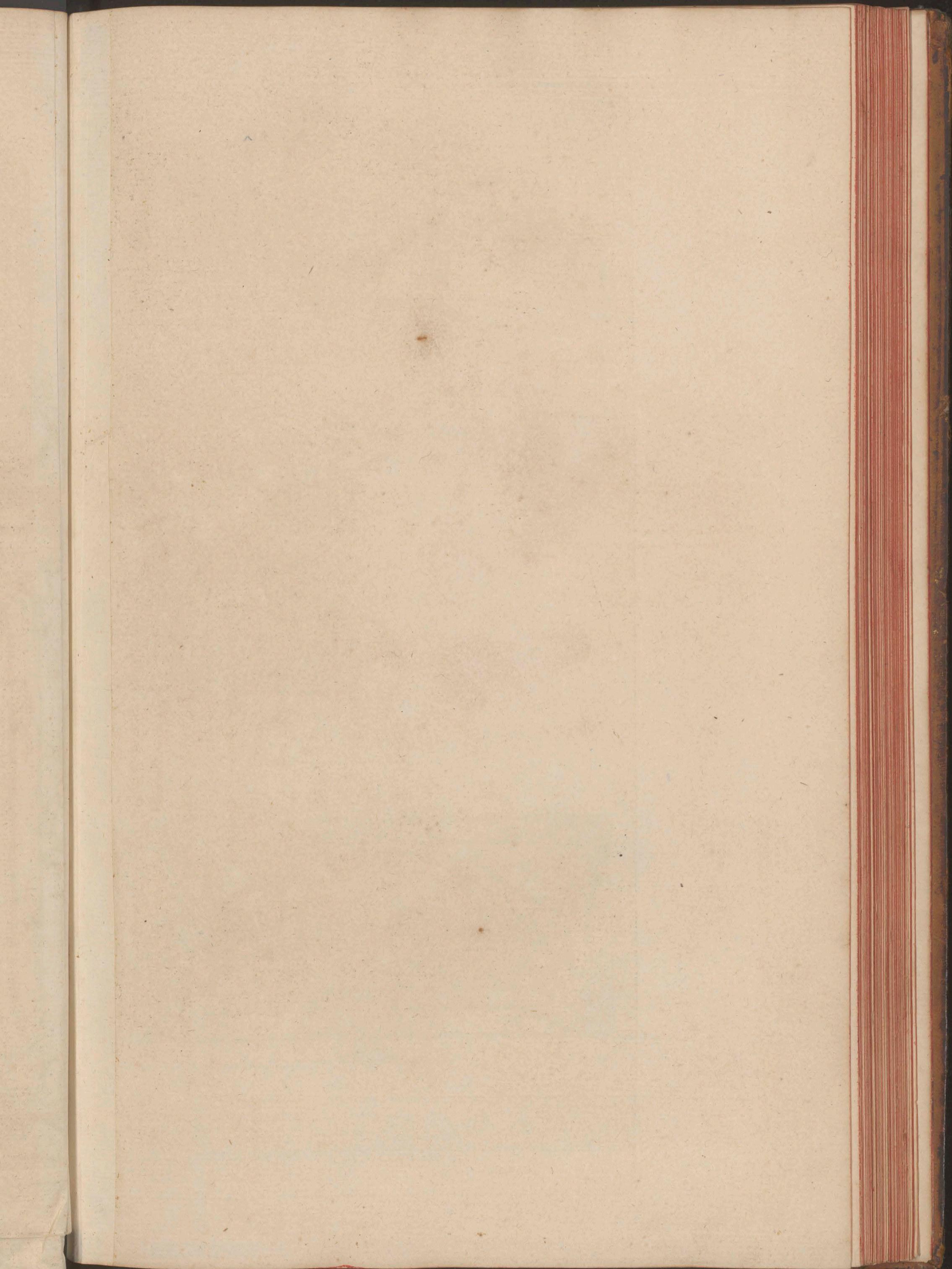
Lamour inv. et fecit.

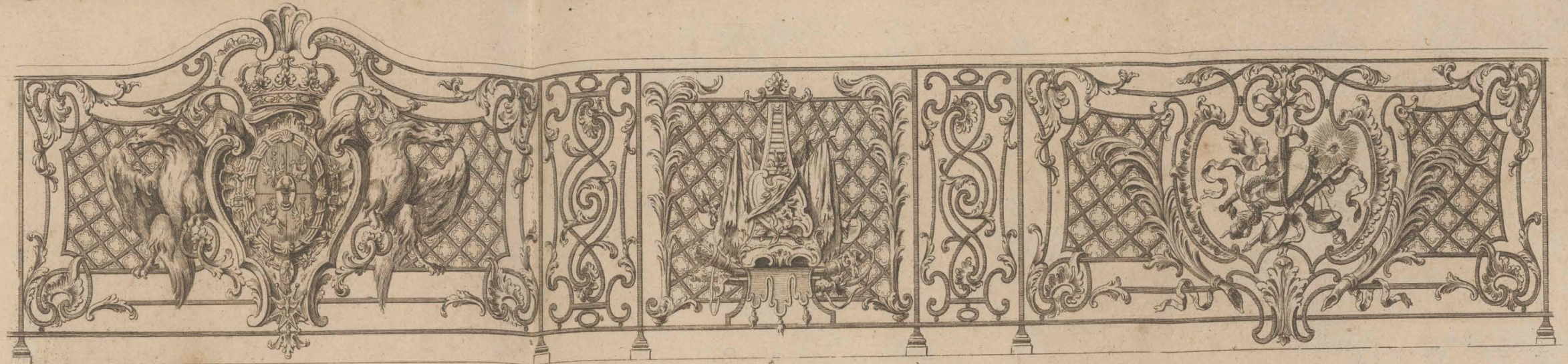
Grilles des angles d'entrée de la PLACE ROYALE de NANCY.

P. Engrainelle August. Julp. Nancien 1757

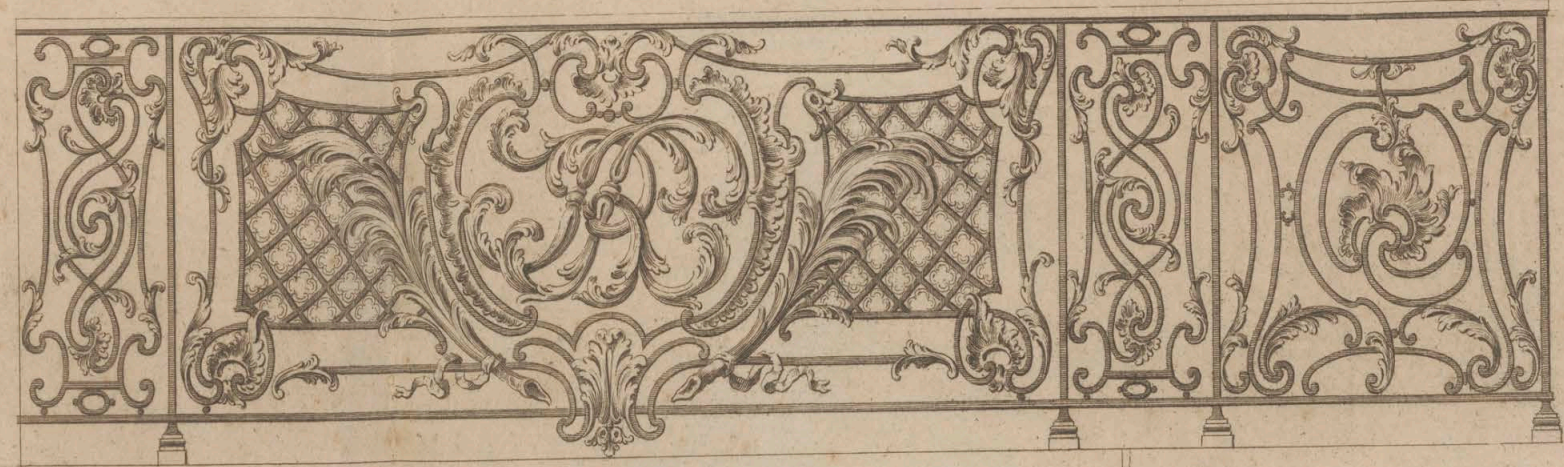




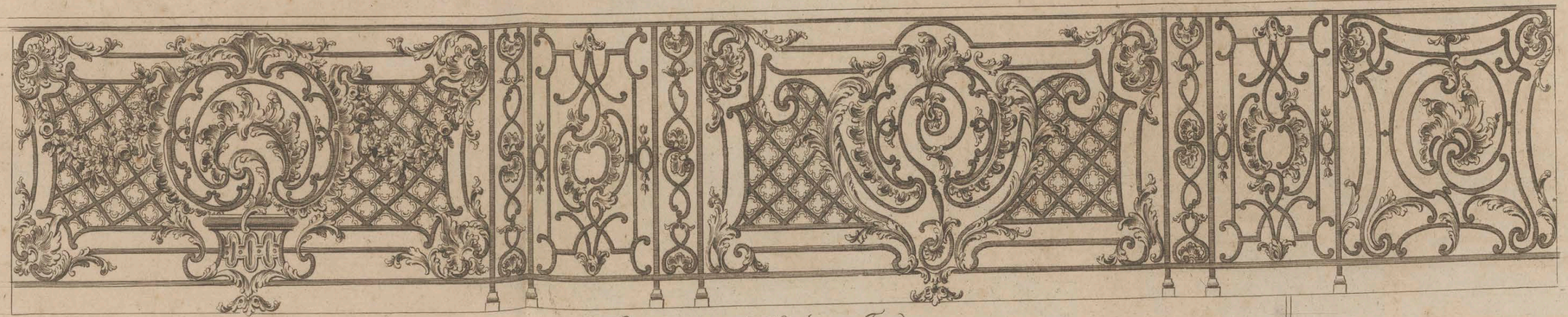




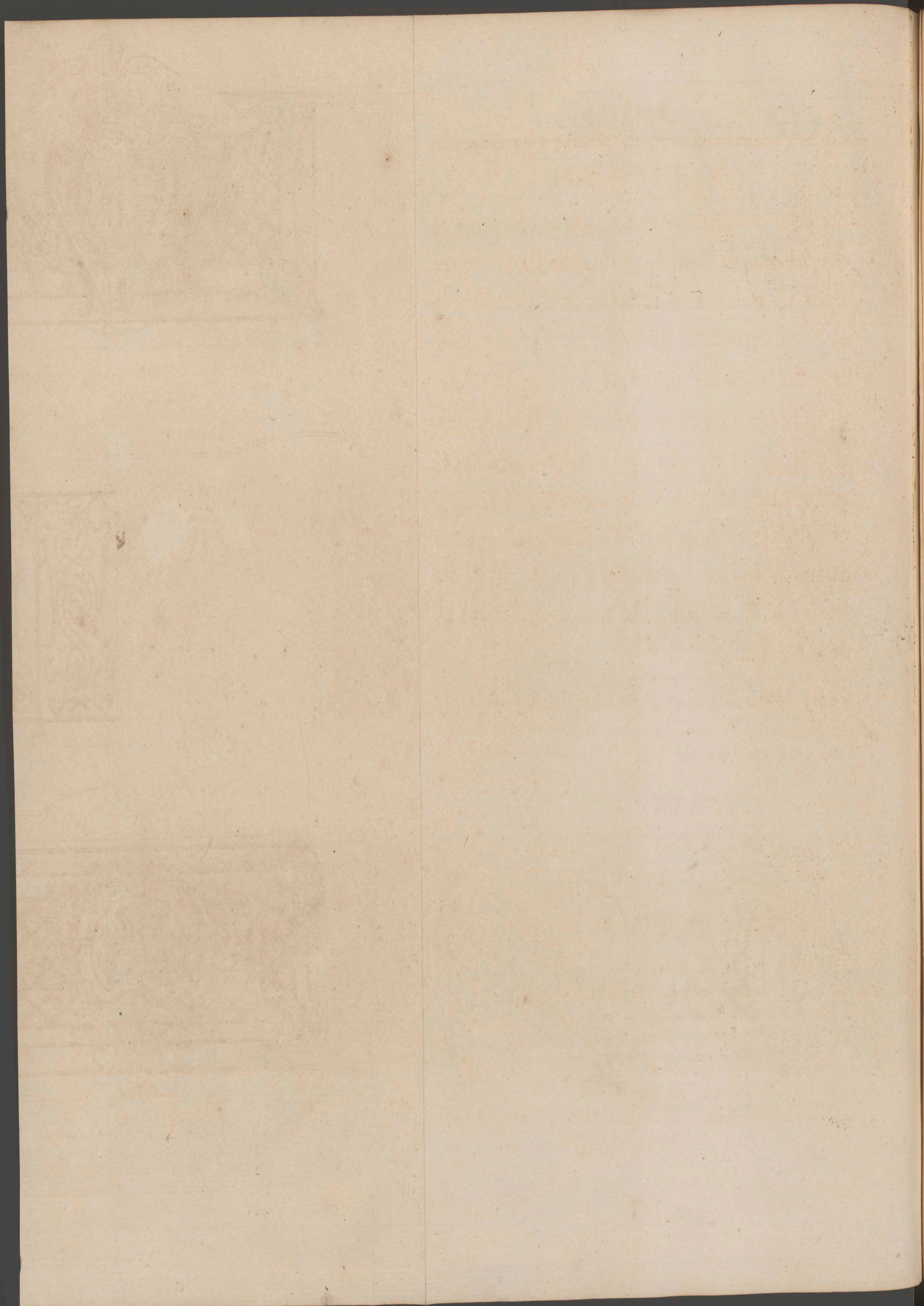
*partie du grand Balcon de Lavant corps du milieu de la Façade de L'hôtel de Ville*



*Suite du Balcon cy dessus*



*Balcon des extrémités de la même Façade*



=

G

F

fo

da

gr

de

ca

a

7

c

e

o

## C H A P I T R E V I.

Grilles de couronnement des fontaines de Neptune & d'Amphitrite de droit & de gauche des Trottoirs, faisant en même-tems fermeture de la Place-Royale au Nord, depuis lesdits Trottoirs de droit & de gauche, jusqu'aux hôtels des Fermes & de Comédie. Celles de fermeture de la Place, à droite de l'Hôtel-de-Ville & à la gauche de celui de M. Alliot. Celles de la gauche dudit Hôtel-de-Ville, à la droite de celui du Sr. Jacquet; & les demi-grilles à l'entrée & à la sortie de la rue qui ouvre la Place, entre les Hôtels des Fermes & de M. Alliot, & ceux du Sr. Jacquet & de la Comédie.

*F A I T D É P E N S É L E C O M P T A B L E* de la somme de cent soixante & quatorze mille deux cent livres un sol un denier argent au cours de France, qu'il a payé tant pour la composition, façon & fourniture des grilles ci-dessus énoncées, que pour la dorure & peinture d'icelles, ainsi que des balcons, suivant le détail ci-après.

S A V O I R,

Serrurerie.

## A R T I C L E P R E M I E R.

*La Somme de cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre livres huit sols neuf deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Jean Lamou Serrurier, pour la composition, façon et fourniture des grilles énoncées ci-dessus, suivant son mémoire détaillé.*

*Le mandement et quittance, cy . . . . .* 144184<sup>l</sup> 8<sup>s</sup> 9<sup>d</sup>

d'autre part. . . . . 144184 8 9 2

ARTICLE II.

*Celle de cinq mille cent quarante livres quatre sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour autres ouvrages en Ferrurerie, faits, tant au massif desdites grilles, qu'aux fontaines de Neptune et d'Amphitrite, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 5140. 4. 2.*

Ouvrages en plomb.

ARTICLE III.

*La Somme de cinq mille trois cent quatre-vingt dix-sept livres dix-sept sols onze deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à la veuve de Louis Briey, et à François François, pour ouvrages en plomb qu'ils ont fait au scelement desdites grilles, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 5397. 17. 11.*

Dorure des grilles & balcons.

ARTICLE IV.

*La Somme de mille trois cent soixante & douze livres un sol un denier argent de France, que le Comptable a payé à la veuve de Philippe Niclos, pour ouvrages en dorure de partie des balcons du contour de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 1372. 1. 1.*

ARTICLE V.

*Celle de dix-sept mille trois cent vingt-huit livres dix-sept sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolax Gastaldy, pour ouvrages en dorure desdites grilles et de l'autre partie des balcons, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy... 17328. 17. 5.*

Peinture.

ARTICLE VI.

*La Somme de sept cent soixante & seize livres onze sols neuf deniers argent au cours de France, que*  

---

*173423. 9. 4.*

ci-contre. . . . . 173423 # 9<sup>s</sup> 4<sup>dr</sup>

Le Comptable a payé à Charles Devareuere ,  
 pour ouvrages en peinture faite , tant auxdites  
 grilles qu'aux balcons , suivant le mémoire ,  
 mandement et quittance , cy . . . . . 776. II. 9.

174200. I. I.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent soixante  
 & quatorze mille deux cent livres un sol un denier , argent au cours de  
 France.

CHAPITRE VII.

Figures en plomb de Neptune & d'Amphitrite , posées  
 de droit & de gauche des Trotoirs au Nord de la  
 Place , sous le couronnement des grilles ; Bouges ,  
 greniers d'eaux , & files de corps de Fontaines.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent  
 cinquante - deux mille sept cent sept livres un sol sept deniers argent au  
 cours de France , qu'il a payé , tant pour les murs de Fondations , la main-  
 d'œuvre des figures , que les bouges , greniers d'eaux & files de corps de  
 fontaines , suivant le détail ci-après.

S A V O I R ,

Charpenterie.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de sept mille quarante-trois livres  
 neuf sols argent au cours de France , que le Comptable  
 a payé au Sr. Charles Duprey , pour ouvrage de  
 charpenterie en pilotis , faits aux murs de fondations ,  
 sur lesquels les figures en plomb de Neptune et  
 d'Amphitrite , et les grilles sont posées , suivant  
 le mémoire , mandement et quittance , cy . . . . . 7043 # 9<sup>s</sup> 0<sup>dr</sup>

ARTICLE II.

Celle de huit cent une livres douze sols onze deniers  
 dite monnoye , qu'il a payé au même , pour ouvrage

m 2

7043. 9. 0.

d'autre part. . . . .

7043 # 9 s 0 d

en charpenterie qu'il a fait au Pont de Malzéville pour porter les corps de fer sur la conduite de la source dite la Petelouze proche Fixerécourt, qui fournit les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy .

801. 12. 11.

Maçonnerie.

ARTICLE III.

La Somme de neuf mille sept cent quatre-vingt dix-neuf livres douze sols neuf deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Mutlor, pour ouvrages en maçonnerie, faits, tant à la construction du mur de fondation de la fontaine de Neptune, qu'aux murs de tablettes qui portent les grillages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

9799. 12. 9.

ARTICLE IV.

Celle de dix-huit mille huit cent quatre-vingt huit livres dix-neuf sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mique, pour ouvrages en maçonnerie, faits, tant à la construction du mur de fondation de la fontaine d'Amphitrite, qu'aux canaux en dépendant, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

18888. 19. 5.

Serrurerie.

ARTICLE V.

La Somme de trois cent quarante-cinq livres cinq sols six deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Charles Colson, pour ouvrages en serrurerie qu'il a fait aux fontaines de Neptune et d'Amphitrite, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

345. 5. 6.

Figures en plomb de Neptune & d'Amphitrite.

ARTICLE VI.

La Somme de cinquante-cinq mille cinquante-sept livres quinze sols huit deniers argent au cours de

France 36878. 19. 7.

ci-contre. . . . . 36878 # 19 s 7<sup>2</sup>

France, que le Comptable a payé à la veuve de feu le Sr. Guibal, pour ouvrages en fonte et Sculpture que son mari a fait des fontaines de Neptune et d'Aphitrite, pesant ensemble 83666  $\frac{1}{2}$  de plomb, étain et zinc, à raison de 17 sols de Lorraine la livre, pour main-d'œuvre seulement, les matières lui ayant été fournies, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 55057. 15. 8.

ARTICLE VII.

Celle de mille quatre cent quatre-vingt six livres huit sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à la même, pour ouvrages en Sculpture en pierre de Norroy, que son mari a fait au massif desdites fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . 1486. 8. 11.

ARTICLE VIII.

Celle de six cent sept livres huit sols cinq deniers dite monnoye qu'il a payé aux Srs. Gergonne et Bast, pour ouvrages en peinture faits auxdites fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 607. 8. 5.

ARTICLE IX.

Celle de cent huit livres sept sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Louis Bast peintre, pour ouvrages en peinture d'impression sur les bois de la nouvelle construction faite au Pont de Malzéville, à cause des corps de fer posés sur ledit Pont, pour la conduite des eaux de la source de Petelouze aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 108. 7. 8.

Bouges, greniers d'eaux, fourniture des corps de fer & de bois, viroles & posage.

ARTICLE X.

La Somme de cent vingt-huit livres deux sols cinq deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Christophe Bicqueton, pour la construction d'un chemin sur la contre-escarpe du

n

94139. 0. 3.



ci-contre. . . . . 94139 # 05 3<sup>2</sup>

fossé, pour faciliter les voitures à mener les matériaux nécessaires à la formation du grenier d'eau auprès de Lacqueduc de Nancy, qui fournit les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 128. 2. 5.

ARTICLE XI.

Celle de cinq mille huit cent dix-sept livres neuf sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Louis Henry maçon, pour fouiller, transporter de terre et grosse maçonnerie faits à la construction d'un grenier d'eau auprès de pixerécourt, un autre à la croix dans les vignes, et un troisième auprès de Lacqueduc, tous trois fournissant les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 5817. 9. 8.

ARTICLE XII.

Celle de cent soixante & une livres dix-neuf sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour journée employée au débâlement du bouge de Lacqueduc de Boudonville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 161. 19. 11.

ARTICLE XIII.

Celle de deux mille deux cent soixante & dix livres quatorze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jacques Dubruil, pour ouvrage en maçonnerie faits à la construction d'un nouveau bouge d'eau auprès de Lacqueduc de Boudonville, qui fournit les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy .. 2270. 14. 10.

ARTICLE XIV.

Celle de sept cent quatre-vingt deux livres deux sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits à la construction d'un bouge d'eau auprès du mur d'enceinte sur le revers de la conte-escarpe du fossé, au dehors de la Ville, du côté de la Manufacture - Royal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 782. 2. 9.  
103299. 9. 10.

C  
six denie  
pareila  
de sev  
la cond  
mémoire  
  
C  
deux d  
Bapti  
à la  
déchar  
à M  
dee c  
dite L  
mande  
  
C  
cinq s  
à la  
gois,  
const  
suiva  
  
dite  
pou  
son  
sui  
  
C  
dite  
ou

ci-contre. . . . . 103299<sup>#</sup> 9<sup>s</sup> 10<sup>den</sup>

ARTICLE XV.

*Celle de quatre cent trente-deux livres trois sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits au sujet de la pose des corps de fer qui traversent le Pont de Malzéville pour la conduite des eaux sur la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 432. 3. 6.*

ARTICLE XVI.

*Celle de deux cent soixante et une livres dix sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Baptiste maçon, pour ouvrage en maçonnerie fait à la construction d'un nouveau canal, servant de décharge des eaux de la maison de M. de Raibourg à Malzéville; lesdits ouvrages causés par la pose des corps de la conduite des eaux de la fontaine dite Poitresse, à la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 261. 10. 2.*

ARTICLE XVII.

*Celle de sept mille quatre cent vingt et une livres cinq sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à la veuve de Louis Briey, et à François François, pour ouvrage en plomb fait et fourni à la construction des fontaines de la Place, et autres, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 7421. 5. 2.*

ARTICLE XVIII.

*Celle de cent sept livres dix-sept sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à François François, pour ouvrage en plomb fait au rétablissement des fontaines et bassines qui avoient été dérangées, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 107. 17. 11.*

ARTICLE XIX.

*Celle de dix-sept livres quatorze sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits au rétablissement de la fontaine*  
n 2 111522. 6. 7.

d'autre part. . . . . 111522<sup>fr</sup> 6<sup>s</sup> 7<sup>dr</sup>

de l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, suivant le mémoire,  
mandement et quittance, cy . . . . . 17. 14. 8.

ARTICLE XX.

*Celle* de six mille cinq cent quinze livres sept sols  
dite monnoye, qu'il a payé au même pour ouvrage  
en plomb fait, tant aux bouges et greniers  
d'eaux, qu'aux files de corps et fontaines,  
suivant le mémoire, mandement et quittance, cy... 6515. 7. 0.

ARTICLE XXI.

*Celle* de dix mille huit cent vingt-huit livres huit  
sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au  
Sr. Frauchot, pour fourniture de corps de fonte  
employés à la file qui passe sur le Pont de  
Malzéville, suivant le mémoire, mandement et  
quittance, cy . . . . . 10828. 8. 4.

ARTICLE XXII.

*Celle* de deux mille trois cent vingt-deux livres  
onze sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé à  
Jean Culin, pour le prix de 500 corps de bois  
qu'il a fournis pour les files de corps de fontaines  
de la Place, suivant le mémoire, mandement et  
quittance, cy . . . . . 2322. 11. 7.

ARTICLE XXIII.

*Celle* de neuf mille neuf cent vingt & une livres  
neuf sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à  
Louis Baurain, pour ouvrage de fouilles de  
terre pour les rigoles, fourniture de corps et viroles,  
percement desdits corps, posage d'iceux, et autres frais,  
suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 9921. 9. 8.

ARTICLE XXIV.

*Celle* de quatre mille soixante & une livres seize  
sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au même,  
pour pareils ouvrages et fourniture pour la conduite  
d'eau depuis le bouge à côté de Lacqueduc de  
Boudonville sur la contre-escarpe du fossé, jusqu'aux  
fontaines 141127. 17. 10.

ci-contre. . . . . 141127<sup>#</sup> 17<sup>s</sup> 10<sup>d</sup>

Fontaine de la Place, suivant le mémoire,  
mandement et quittance, cy . . . . . 4061. 16. 9.

ARTICLE XXV.

Celle de trois cent trente-trois livres cinq sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits aux files de corps de Fontaine de Pixerecourt et de Lacqueduc, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 333. 5. 6.

ARTICLE XXVI.

Celle de cinq cent soixante-huit livres un sol sept deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour journées employées à la pose des corps de fonte sur le Pont de Malzéville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 568. 1. 7.

ARTICLE XXVII.

Celle de deux cent quatre-vingt sept livres dix-neuf sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits à la conduite des eaux du bouge de Pixerecourt, à commencer depuis la porte Ste. Catherine jusqu'à la Fontaine d'alliance, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 287. 19. 9.

ARTICLE XXVIII.

Celle de mille six cent quatre-vingt dix livres seize sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits à la conduite des eaux depuis le bouge au-dessous du mur d'enceinte de la Fortification, auprès de la glacière du côté de la Manufacture, jusqu'aux Fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 1690. 16. 7.

ARTICLE XXIX.

Celle de cent cinquante-six livres sept sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits en différents endroits des files de corps qui conduisent les eaux aux Fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.. 156. 7. 7.

148226. 5. 7.

ARTICLE XXX.

*Celle de quatre-vingt douze livres quatorze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages qu'il a fait auxdites fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . .* 92. 14. 10.

ARTICLE XXXI.

*Celle de huit cent quarante-trois livres sept sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean Despois fondeur, pour fourniture de robinets, soupapes et visse de cuivre aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . .* 843. 7. 9.

ARTICLE XXXII.

*Celle de deux mille dix livres dix-neuf sols un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils fournitures faites auxdites fontaines, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . .* 2010. 19. 1.

ARTICLE XXXIII.

*Celle de deux cent vingt-sept livres douze sols un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . .* 227. 12. 1.

ARTICLE XXXIV.

*Celle de cinquante-six livres neuf sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . .* 56. 9. 3.

ARTICLE XXXV.

*Celle de trente-sept livres trois sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . .* 37. 3. 2.

ARTICLE XXXVI.

*Celle de trente-deux livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean Temporel et consors, pour posage des corps de fontaine sur les différentes files, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . .*  
32. 0. 0.  
151526. 11. 9.

ci-contre. . . . . 151526 # 11 9<sup>de</sup>

ARTICLE XXXVII.

*Celle de cent treize livres seize sols dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits aux mêmes endroits, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . 113. 16. 0.*

ARTICLE XXXVIII.

*Celle de deux cent trente-deux livres cinq sols un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, encore pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 232. 5. 1.*

ARTICLE XXXIX.

*Celle de cent trois livres deux sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Lesclave, pour pareils ouvrages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 103. 2. 4.*

ARTICLE XL.

*Celle de trente-sept livres quinze sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 37. 15. 6.*

ARTICLE XLI.

*Celle de cent dix-sept livres dix-huit sols dite monnoye, qu'il a payé à Claude Lesclave, pour pareils ouvrages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 117. 18. 0.*

ARTICLE XLII.

*Celle de trois cent soixante & seize livres cinq sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à Thomas Lallemand, pour pareils ouvrages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 376. 5. 10.*

Indemnités accordées.

ARTICLE XLIII.

*La Somme de soixante-sept livres sept sols un denier argent au cours de France, que le Comptable a payé à Nicolas Brussault et à Antoine Mougenot, pour indemnité du dommage causé dans leurs pièces de vigne par la construction du bouge d'eau de Fixerécourt, qui fournit des eaux aux fontaines de la Place, suivant le procès-verbal d'estimation, mandement et quittance, cy...*

67. 7. 1.

ARTICLE XLIV.

*Celle de quarante-huit livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. François Barbe, pour indemnité du dommage causé dans ses pièces de vigne, sur le ban de Malzéville, par les files de corps de fontaines, qui portent les eaux sur la Place, suivant le procès-verbal d'estimation, mandement et quittance, cy . . . . .*

48. 0. 0.

ARTICLE XLV.

*Celle de trente-six livres dite monnoye, qu'il a payé à Joseph Euriat, pour indemnité du dommage causé dans sa pièce de pré, proche la butte de la Ville, par la file de corps qui porte les eaux sur la Place, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . . . .*

36. 0. 0.

ARTICLE XLVI.

*Celle de quarante-huit livres dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Hugo fontenier, pour avoir fait la découverte des eaux des fontaines dites la Petouze et la Croix, et en avoir jetté le niveau, suivant le Règlement, mandement et quittance, cy . . . . .*

48. 0. 0.

152707. 1. 7.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent cinquante-deux mille sept cent sept livres un sol sept deniers argent au cours de France.

CHAPITRE VIII.

C H A P I T R E V I I I .

Sculpture des façades de tous les Bâtimens du contour  
de la Place-Royale.

*F A I T D É P E N S E L E C O M P T A B L E* de la somme de soixante & dix-huit mille vingt-huit livres treize sols cinq deniers *argent au cours de France*, qu'il a payé pour ouvrages en Sculpture, tels que groupes d'enfans, vases, urnes, palmiers, clefs, consoles & guirlandes, faits pour orner toutes les façades des Bâtimens qui font le contour de la Place-Royale, ainsi que l'Arc-de-Triomphe, suivant le detail ci-après.

S A V O I R ,

Article unique.

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
Le Sr. Lenoir. . .	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	15457 liv. 8 sols. 5 d.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	1276. 14. 6.
Le Sr. Belchamp. . .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	17830. 16 11.
Les Srs. Meny & . . .	25 Janv. 1756.	26 Janv. 1756.	17381. 5. 7.
Menuet. . . . .	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	3401. 13. 5.
Le Sr. Doron. . .	16 Août 1756.	16 Août. 1756.	515 14. 4.
Le Sr. Guibal. . .	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	18133. 10. 7.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	3876. 12. 11.
Le Sr. Dieudonné. . .	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	154. 16. 9.
			78028. 13. 5.

*R E V E N A N T* lesdites sommes à ladite première de soixante & dix-huit mille vingt-huit livres treize sols cinq deniers, *argent au cours de France*.



## CHAPITRE IX.

Statuë Pédestre de LOUIS XV, Piedestal de marbre, coulée en bronze à Lunéville le 15 Juillet 1755; érigée le 26 Novembre suivant, au milieu de la Place-Royale de Nancy, en face de l'Arc-de-Triomphe.



*FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent soixante & un mille quatre cent cinquante-trois livres douze sols, argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour le Piedestal que pour la Statuë de LOUIS XV, suivant le détail ci-après.*

*S A V O I R,*

Modèle du Piedestal.

## ARTICLE PREMIER.

*La Somme de cinq cent quatre-vingt dix-sept livres huit sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Nicolas Jeandieu charpentier, pour ouvrages en charpenterie qu'il a*

fait au modèle du Piedestal de la Statue de LOUIS XV, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

597<sup>fr</sup> 8<sup>s</sup> 4<sup>dr</sup>

ARTICLE II.

Celle de deux cent trente-sept livres dix-neuf sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à Sebastien Doron menuisier, pour ouvrage en menuiserie qu'il a fait audit modèle, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

237. 19. 6.

ARTICLE III.

Celle de deux cent soixante & dix-huit livres dix-sept sols un denier dite monnoye, qu'il a payé à Silvain Vallée plâtreux, pour ouvrage en plâtre fait audit modèle, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

278. 17. 1.

ARTICLE IV.

Celle de deux cent cinquante-six livres quatorze sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits audit modèle, au-delà de ceux portés à l'Article précédent, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy..

256. 14. 3.

Piedestal.

ARTICLE V.

La Somme de neuf mille neuf cent vingt-neuf livres quatre sols cinq deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé aux Srs. Mique et Mutlor, pour ouvrage en maçonnerie faite à la construction du mur de fondation, sur lequel sont posés ledit Piedestal et les grilles de clôture, suivant le mémoire, mandement et quittance cy . . . . .

9929. 4. 5.

ARTICLE VI.

Celle de quatre mille huit cent deux livres dix sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Charles Duprey, pour ouvrage de charpenterie en pilotis, qu'il a fait audit mur de fondation, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.

4802. 10. 2.

16102. 13. 9.

ARTICLE VII.

*Celle de vingt-deux mille trois cent quarante-neuf livres dix-sept sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Villiera, pour fourniture du marbre de Génee nécessaire à la construction dudit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 22349. 17. 0.*

ARTICLE VIII.

*Celle de quatre-vingt douze livres dite monnoye, qu'il a payé à Pierre Laflize, fermier du crosne de Nancy, pour droit de déchargement desdits marbres, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.. 92. 0. 0.*

ARTICLE IX.

*Celle de trente-huit livres dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Munier, pour la voiture desdits marbres depuis le crosne sur la Place-Royale, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy... 38. 0. 0.*

ARTICLE X.

*Celle de quinze mille sept cent trois livres trois sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Sebastien Lechien marbrier, pour main-d'œuvre en marbre dudit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy 15703. 3. 0.*

ARTICLE XI.

*Celle de cinq mille soixante-deux livres huit sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à la veuve de Louis Briey et à François François, pour ouvrages en plomb faits audit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 5062. 8. 11.*

ARTICLE XII.

*Celle de mille quatre cent quatre-vingt quatre livres deux sols dite monnoye, qu'il a payé à Jean Despoix fondeur, pour fourniture de crampons en boulons de cuivre audit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 1484. 2. 0.*

ARTICLE XIII. 60832. 4. 8.

ci-contre. . . . . 60832 # 4<sup>s</sup> 8<sup>d</sup>

ARTICLE XIII.

*Celle de cent quatre-vingt onze livres dix-neuf sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareille fourniture au même endroit, suivant un autre mémoire certifié du Sr. Cagnou le 9 Mars 1756. Règlement de M. Béré du 16 Août suivant. Mandement de M. Alliot dudit jour, et quittance au bas dudit Despois du même jour, cy . . . . .* 191. 19. 11.

ARTICLE XIV.

*Celle de trois cent soixante & quatorze livres un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, pour fourniture de visse en cuivre audiz Piedestal, suivant le mémoire certifié du Sr. Guibal le 31 Mai 1756. Règlement de M. Béré du 16 Août suivant. Mandement de M. Alliot dudit jour, et quittance au bas dudit Despois du même jour, cy . . . . .* 374. 0. 1.

ARTICLE XV.

*Celle de deux cent cinq livres trois sols dix deniers dite monnoye qu'il a payé au même, pour autre fourniture de crampons de cuivre pour le même endroit, suivant un autre mémoire certifié du Sr. Cagnou le 11 Mars 1757. Règlement de M. Béré du 6 Mai suivant. Mandement de M. Alliot du 20 dudit mois, et quittance au bas dudit Despois du même jour, cy . . . . .* 205. 3. 10.

ARTICLE XVI.

*Celle de deux cent quatorze livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean Perrain fondeur, pour les lettres dorées en posées sur les quatre cartouches dudit Piedestal, suivant le mémoire certifié des Srs. Guibal et Ciffle le 21 Août 1756. Règlement de M. Béré du 2 Avril 1757. Mandement de M. Alliot du 30 Septembre dite année, et quittance au bas dudit Perrain du 6 Octobre suivant, cy. . . . .* 214. 0. 0.  
61817. 8. 6.

q

Statuë de LOUIS XV. & bas-reliefs.

Matière pour la fonte.

ARTICLE XVII.

N O M S des Vendeurs.	DATE DES		QUANTITE DE LIVRES DE			SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	Etain.	Rofette, Eronze & Cuivre Rouge.	Cuivre jaune.	
Le Sr. Villiers. . .	4 Mars 1752	4 Mars 1752	1502 o.	3000 o.	o.	55471. 6 f. od.
	5 Juin 1752	7 Juin 1752	o.	o.	3104. o.	3724. 16. o.
Le Sr. Retel. . .	11 Avr. 1755	11 Avr. 1755	o.	3084. o.	o.	4058. 19. o.
	19 Mars 1752	20 Mars 1752	o.	7953. o.	o.	10338. 18. o.
Bonnevie. . .	30 Mai 1752	31 Mai 1752	o.	o.	332. o.	334. 2. 10.
	30 Mars 1752	31 Mars 1752	o.	o.	640. o.	644. 2. o.
Despois. . . . .	8 Jan. 1752	8 Jan. 1752	o.	o.	853. o.	858. 9. 4.
Vincent. . . . .	28 Fév. 1752	29 Fév. 1752	o.	98. $\frac{1}{2}$	o.	99. 8. 7. } 39082. o. 1.
Le Sr. Briey. . .	30 Mars 1752	30 Mars 1752	o.	2165. o.	o.	2980. 18. 6.
Le Sr. Charton.	1 Avr. 1752	1 Avr. 1752	o.	o.	581. o.	584. 14. 8.
Hubert Thomas.	9 Mai 1752	9 mai 1752	o.	o.	119. o.	119. 15. 2.
Dupuy. . . . .	6 Nov. 1754	9 Nov. 1754	o.	50. o.	o.	50. 6. 5.
Le Sr. Dosquet.	15 Jan. 1755	3 Fév. 1755	646. o.	3000. o.	o.	4760. 12. o.
Le Sr. Guibal . .	14 Sep. 1755	15 Sep. 1755	384. o.	o.	1338. $\frac{1}{4}$	1562. 14. o.
	10 Sep. 1756	10 Sep. 1756	4355. o.	o.	717. $\frac{3}{4}$	3416. 17. 7.
			6887. o.	19450. $\frac{1}{2}$	7685. o.	
			£ $\frac{1}{2}$			
			34022			

Main-d'œuvre de la Statuë.

ARTICLE XVIII.

La Somme de quarante & un mille livres argent au cours de France, que le Comptable a payé aux Srs. Guibal et Ciffle, pour la main-d'œuvre de ladite Statuë, bas reliefs et ornemens, relativement à la convention faite avec eux, et suivant le certificat de M. Bercé mandement et quittance, cy.

41000. o. o.  


---

141899. 8. 7.

ci-contre . . . . . 141899 # 8 5 7<sup>2</sup>

ARTICLE XIX.

*Celle de six mille livres dite monnoie, qu'il a payé aux mêmes, par forme de gratification à eux accordée par S. M. suivant le certificat de M. Béré, mandement en quittance, cy . . . . . 6000. 0. 0.*

Ouvrages différens.

ARTICLE XX.

*La Somme de deux mille sept cent soixante livres argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Anciaux entrepreneur de la Verrerie de Porcieux, pour fourniture des briques nécessaires à la reconstruction du fourneau; le Roi ayant bien voulu prendre cette partie à son compte, pour indemniser les Srs. Guibal en Ciffle de la perte du premier fourneau, dont la mauvaise qualité des briques ne pût soutenir la grande chaleur du feu pour la fonte des matières, suivant le mémoire, mandement en quittance, cy . . . . . 2760. 0. 0.*

ARTICLE XXI.

*Celle de mille quarante-sept livres neuf sols huit deniers dite monnoie, qu'il a payé à Nicolas Jeandidieu, pour ouvrages en charpenterie faits pour tirer ladite Statue hors de la fonte à Lunéville, pour la conduire sur la Place-Royale à Nancy, suivant le mémoire, mandement en quittance, cy. 1047. 9. 8.*

ARTICLE XXII.

*Celle de cinq cent une livres cinq sols quatre deniers dite monnoie, qu'il a payé à Joseph Jacquon charon, pour façon et fourniture du chariot sur lequel on a conduit ladite Figure depuis Lunéville jusques sur ladite Place-Royale de Nancy, suivant le mémoire, mandement en quittance, cy . . . . 501. 5. 4.*

ARTICLE XXIII.

*Celle de cinq cent quatre-vingt six livres cinq sols dite monnoie, qu'il a payé à Emé Michel maréchal,*  
9 2 152208. 3. 7.

d'autre part. . . . . 152208 # 3 7<sup>2</sup>

pouv le ferrage dudit chariot, suivant le mémoire,  
mandement en quittance, cy . . . . . 586. 5. 0.

ARTICLE XXIV.

Celle de trois cent vingt-quatre livres neuf sols neuf  
deniers dite monnoie, qu'il a payé à Remy Serrurier,  
pouv ouvrages en Serrurerie qu'il a fait audit chariot,  
suivant le mémoire, mandement en quittance, cy. 324. 9. 9.

ARTICLE XXV.

Celle de six cent quatre-vingt sept livres dix-neuf  
sols cinq deniers dite monnoie, qu'il a payé à Guil-  
laume cordier, pouv fourniture de cables et cordages,  
tant pouv tirer ladite Statuë de la fonte, que pouv  
la suspendre sur le chariot qui la conduit à Nancy,  
suivant le mémoire mandement en quittance, cy . . 687. 19. 5.

ARTICLE XXVI.

Celle de neuf livres dite monnoye, qu'il a payé  
à Gaspard Vibrot bourlier, pouv fourniture de harnois  
aux chevaux qui ont mené ladite Statuë à Nancy,  
suivant le mémoire, mandement en quittance, cy. 9. 0. 0.

ARTICLE XXVII.

Celle de quarante-deux livres deux sols trois deniers  
dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Chastian, pouv  
fourniture de Juifs et vieux-oings pouv graisser ledit  
chariot, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy, 42. 2. 3.

ARTICLE XXVIII.

Celle de trente-six livres, dite monnoie, qu'il a  
payé au Sr. Gouverne, pouv fourniture de madriers  
et autres ouvrages pouv assurer le pont de St. Nicolas,  
lors du passage de ladite Statuë, suivant le mémoire,  
mandement et quittance, cy. . . . . 36. 0. 0.

ARTICLE XXIX.

Celle de sept cent quatre-vingt douze livres, dite  
monnoie, qu'il a payé à Duparge et consors voituriers,  
pouv 153894. 0. 0.

pour fourniture de chevaux et harnois pour conduire  
ladite Statuë depuis Lunéville à Nancy, suivant  
le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

792. 0. 0.

ARTICLE XXX.

Celle de dix sept livres sept deniers dite monnoye,  
qu'il a payé à Demarteaux maréchal, pour un  
épreuve qu'il avoit faite pour conduire ladite Statuë,  
suivant le mémoire, mandement, et quittance, cy ...

17. 0. 7.

ARTICLE XXXI.

Celle de treize livres dix-huit sols huit deniers  
dite monnoye, qu'il a payé à Leonard Guise voi-  
turier, pour fourniture de ses chevaux pour aider à  
conduire ladite Statuë à Nancy, suivant le  
mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

13. 18. 8.

ARTICLE XXXII.

Celle de deux cent une livres douze sols onze deniers  
dite monnoye, qu'il a payé à Claude Mougeon  
plâtrier, pour ouvrages en plâtre faits à la baraque  
construite sur la Place, pour faciliter les ouvriers  
employés à cizeler et ragréer ladite Statuë,  
suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . .

201. 12. 11.

ARTICLE XXXIII.

Celle de huit cent cinquante-quatre livres dix neuf  
sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Gergone peintre,  
pour ouvrage en peinture et bronze des quatre figures  
qui sont aux angles du piédestal de ladite Statuë,  
suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . .

854. 19. 0.

ARTICLE XXXIV.

Celle de cinq mille cinq cent onze livres un sol  
huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr.  
Lamou ferrurier, pour les grilles de fermeture de  
ladite Statuë et du piédestal, suivant le mémoire,  
mandement et quittance, cy. . . . .

5511. 1. 8.

ARTICLE XXXV.

Celle de cent soixante-huit livres dix-neuf sols deux  
deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mutlot,

r

161284. 12. 10.



*d'autre part . . . . . 161284<sup>fr</sup> 12<sup>s</sup> 10<sup>dr</sup>*  
*pour ouvrages en maçonnerie faits aux murs de fon-*  
*dation du piedestal, suivant le mémoire, mandement*  
*et quittance, cy . . . . . 168. 19. 2.*  

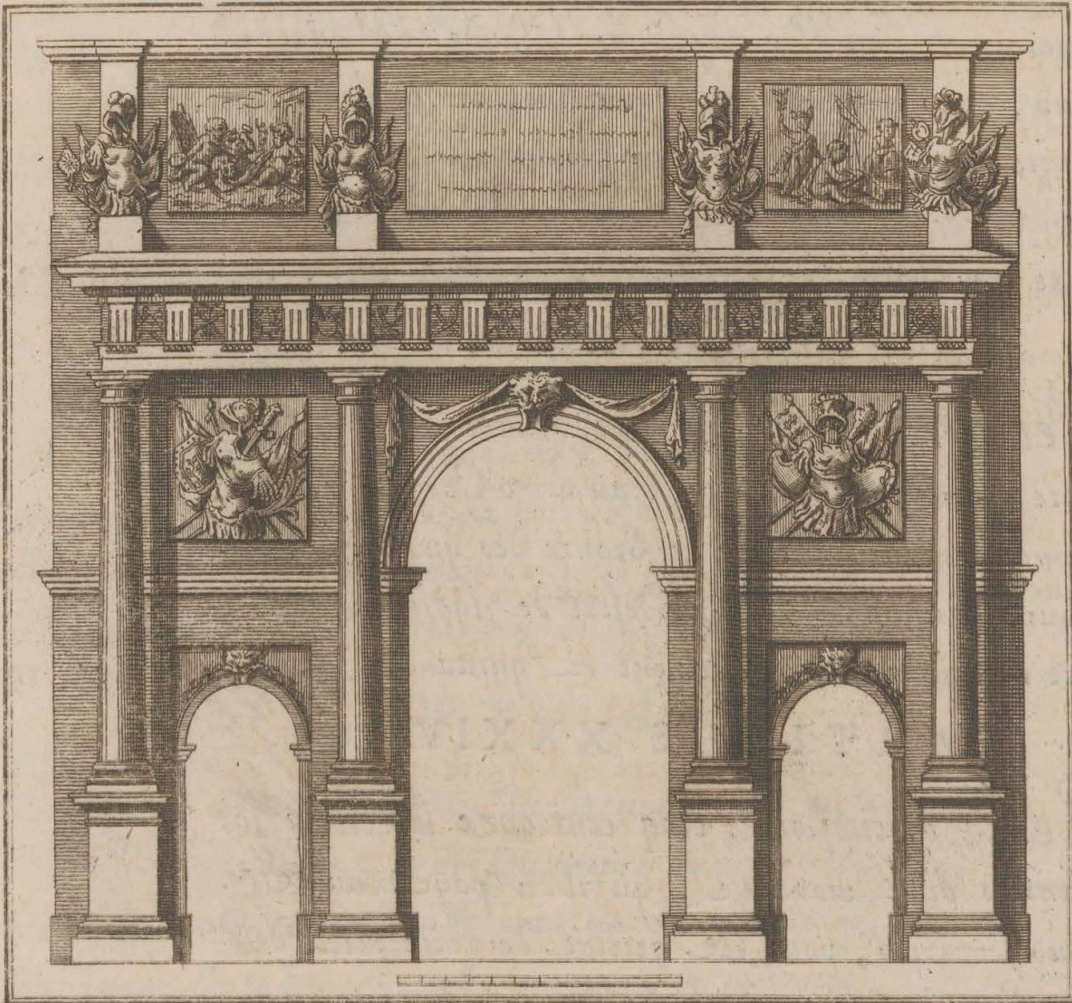

---

*161453. 12. 0.*

*REVENANT lesdites sommes à ladite premiere de cent soixante & un mille quatre cent cinquante-trois livres douze sols, argent au cours de France.*

**CHAPITRE X.**

*Portes - S<sup>T</sup>. STANISLAS & - S<sup>TE</sup>. CATHERINE ; acquisitions de maisons & terrains pour leur emplacement ; Ruë S<sup>t</sup>.-Stanislas en droite ligne de l'une à l'autre Porte & Ruë Neuve ouverte de la Place-Royale à la Primatiale.*



*FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent soixante - trois mille six cent soixante-huit livres onze sols argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour acquisitions de maisons & terrains pour*

les emplacements des Portes - St. STANISLAS & - Ste. CATHERINE  
Rue Neuve de l'angle de la Place - Royale à la Primatiale, & indemnités  
accordées à ceux qui ont souffert de ces emplacements, que construction desdites  
Portes & Rue Neuve, ainsi que pour l'alignement & le nivellement de la  
Rue St. Stanislas, passant sur la Place de l'une à l'autre Porte, murs de  
terrasse & abaissement des autres Ruës aboutissant sur celle-ci, le tout  
suivant le détail ci-après.

## S A V O I R,

Acquisitions de Maisons & Terreins, &  
Indemnités accordées.

## ARTICLE PREMIER.

La Somme de dix-neuf mille livres argent au  
cours de Lorraine, faisant en celui de France celle  
de quatorze mille sept cent neuf livres treize sols six deniers,  
que le Comptable a payé à M. Pierre Baron  
de Neuvron Conseiller du Roi, Président à  
Mortieu au Parlement de Metz, et à Madame  
Anne-Agathe-Rose de Ponze son Epouse, pour  
le prix principal d'une maison, jardin, cour, remise,  
écurie, fontaine, puits et dépendances, située  
à Nancy, Ville-neuve au haut de l'Esplanade sur  
la place de Grève; le fonds réquant le long de  
Lacqueduc des fontaines de la Ville; et de partie  
du terrain possédé par le Sr. Pierre Dupont; celui  
du jardin attenant à ladite maison, vis-à-vis le  
Couvent des Peres Minimes; des remises et  
écuries adossées au terrain ou haillies du Sr. Didion;  
ainsi que de l'entrée de ladite maison et terrain en  
avant, le tout vendu en toute propriété à S. M.  
par lesdits Sr. et Dame de Neuvron, suivant le  
contrat passé devant Febvrel Notaire Royal à  
Lunéville, le 23 Mai 1752, et mandement de feu  
M. le Duc Ossolinski dudit jour. Dans lesquels  
maison, terrain et dépendances ont été pris 46 piees  $\frac{1}{2}$  de  
roi de profondeur pour partie de l'emplacement de la rue  
et porte S. Stanislas; le surplus ayant été vendu au Sr.  
Gentillane par contrat reçu par ledit Febvrel Notaire,  
le 27 dudit mois de Mai, suivant qu'il est énoncé  
au Chapitre IV. de la recette du présent compte, cy.

14709 <sup>r</sup>	13 <sup>s</sup>	6 <sup>d</sup>
14709. 13. 6.		

ARTICLE II.

*Celle de mille cinq cent livres argent au cours de France, qu'il a payé à Claude Villermin menuisier à Nancy, pour le prix et dédomagement d'une maison qu'il avoit sur la contre-escarpe du fossé de la Ville; et qui a été démolie pour former la rue St. Stanislas, suivant le règlement et estimation, mandement et quittance, cy . . . . .*

1500. 0. 0.

ARTICLE III.

*Celle de sept cent soixante et quatorze livres trois sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à Anne Deleau veuve du nommé Marchal, pour le prix et indemnité d'une maison qu'elle avoit à Nancy proche l'hôpital St. Jean-de-Dieu, et qui a été démolie pour former la rue Ste. Catherine, suivant l'estimation du Sr Gentillatre Architecte, mandement et quittance, cy . . . . .*

774. 3. 4.

ARTICLE IV.

*Celle de quatre cent cinquante-trois livres dix-huit sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé à Charles Colin jardinier, pour indemnité des arbres et légumes qu'il avoit dans un jardin proche la porte Ste. Catherine, et qui ont été détruits par l'emplacement de la route qui conduit de ladite porte au poud d'Essey, suivant la reconnaissance des nommés Rollin, Mallé et Saligny jardiniers, mandement et quittance, cy.*

453. 18. 9.

ARTICLE V.

*Celle de vingt mille sept cent quatre-vingt dix livres un denier dite monnoye, qu'il a payé, Savoit; celle de quatre mille sept cent soixante-neuf livres quatre deniers, à Joseph Vautrin saetier; celle de trois mille huit cent quatre-vingt quatorze livres trois sols huit deniers, au nommé Vin boulanger; celle de cinq mille trois cent dix livres dix-huit sols deux deniers, à Jacques Rabuchon taillandier; celle de quatre mille huit cent trente-huit livres treize sols dix deniers, à Michel Fauque maréchal ferrant; celle de cinq cent cinquante.*

sept 17437. 15. 7.

ci-contre . . . . . 17437 # 15<sup>s</sup> 7<sup>d</sup>

sept livres huit sols deux deniers à Jean et Joseph Marchal ; celle de sept cent soixante-six livres huit sols six deniers , au Sr. Chapuy Conseiller de l'hôtel-de-Ville de Nancy ; et enfin , celle de six cent cinquante-trois livres sept sols cinq deniers , auxdits Jean et Joseph Marchal , le tout argent au cours de France , faisant ensemble celle susdite de vingt mille sept cent quatre-vingt-dix livres un denier , dite monnoye , pour le prix principal et indemnités des terrains à eux appartenans ; et des maisons qui ont été démolies pour former l'emplacement de la rue Neuve ouverte depuis l'angle de la place-Royale jusqu'à la Primatiale , suivant l'estimation , mandement , quittance et contrat de propriété joints , cy . . . 20790. 0. 1.

ARTICLE VI.

Celle de cent cinquante-quatre livres seize sols huit deniers , dite monnoye , qu'il a payé au Sr. Robert , pour le prix et indemnité des matériaux provenant d'une baraque qu'il avoit proche la porte St. Stanislas , et qui a été démolie pour former l'avenue de ladite porte , suivant le règlement , mandement et quittance , cy . . . . . 154. 16. 8.

ARTICLE VII.

Celle de mille cinquante-six livres sept sols dite monnoye , qu'il a payé aux veuve et héritiers de feu le Sr. Menuel , pour indemnité de partie de la maison qu'on lui a démolie pour fermer l'ouverture de la rue qui aboutit à la porte S. Stanislas , suivant l'estimation du Sr. Antoine Architecte , mandement et quittance , cy . . . . . 1056. 7. 0.

ARTICLE VIII.

Celle de huit cent dix livres dix-huit sols dix deniers dite monnoye , qu'il a payé aux Srs. Fleury et Laurent gendres et héritiers de feu le Sr. Chiery , pour le prix et indemnité d'un jardin appartenant audit feu Chiery , et qui a servi à l'emplacement de la chaussée faite à cause de la porte S. Stanislas , suivant le toisé , règlement , mandement et quittance , cy . . . . . 810. 18. 10.

S

40249. 18. 2.

ARTICLE IX.

*Celle* de quatre cent deux livres onze sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lafond, pour le prix et indemnité d'une ommée 15 verges 37 piés 6 ponce de terrein qu'on lui a pris pour former la chaussée qui va de la place de Grève à la porte S. Stanislas, dans laquelle indemnité sont compris 27 arbres espaliers, trois planches d'asperges et un carreau d'artichaux, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . . . .

402. 11. 4

ARTICLE X.

*Celle* de mil huit cent quarante-quatre livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé aux héritiers de feuë Madame de Rebouchev, pour prix et indemnité du terrein et bâtiment à elle appartenant, et qui a été démolé et compris pour former la nouvelle chaussée, depuis la place de Grève à la porte S. Stanislas, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . . . .

1844. 10. 0.

ARTICLE XI.

*Celle* de sept cent dix livres treize sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Dupont, pour le prix et indemnité d'une ommée 23 verges 87 piés de terrein, qu'on lui a pris pour former la chaussée qui va de la place de Grève à la porte S. Stanislas, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy.

710. 13. 8.

ARTICLE XII.

*Celle* de trois cent quarante six livres seize sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour indemnité du mur de son jardin, qui a été démolé à cause de ladite chaussée, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . .

346. 18. 8.

ARTICLE XIII.

*Celle* de deux cent trente-deux livres cinq sols un denier dite monnoye, qu'il a payé à la veuve Vial, pour le prix et indemnité d'une baraque qu'elle

43554. 9. 10.

ci-contre. . . . . 43554<sup>fr</sup> 9<sup>s</sup> 10<sup>d</sup>  
 avoir proche l'hôpital St. Jean-de-Dieu, et qui  
 a été démolie pour former la rue de la porte Ste.  
 Catherine, suivant le règlement, mandement en  
 quittance, cy . . . . . 232. 5. 1.

Construction.

43786. 14. 11.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ARTICLE XIV.</b>			
<i>Maçonnerie.</i>			
Le Sr. Antoine...	18 Juin 1755.	19 Juin 1755.	2584 liv. 11. 8 d.
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	689. 11. 5.
Le Sr. Gentillatre.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	19243. 9. 11.
	23 Nov. 1755.	Idem. . . .	18392. 11. 2.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	2487. 17. 11.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	763. 13. 8.
	Idem. . . .	Idem. . . .	129. 13. 4.
	Idem. . . .	Idem. . . .	414. 8. 2.
Le Sr. Poirot.....	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	6064. 19. 11.
Dubreüil.....	5 Nov. 1757.	6 Nov. 1757.	968. 10. 1.
Le Sr. Mutlot....	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	10825. 7. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	499. 18. 7.
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	16311. 16. 10.
	Idem. . . .	Idem. . . .	2571. 11. 4.
	5 Mai 1758.	6 Mai 1758.	9753. 0. 1.
	4 Nov. 1758.	6 Nov. 1758.	2729. 19. 0.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	30. 18. 6.
10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	397. 19. 11.	
<b>ART. XV.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey...	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	4896. 8. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	3027. 11. 1.
	20 Mai 1757.	20 Mai 1757.	4406. 8. 9.
<b>ART XVI.</b>			
<i>Couverture.</i>			
Liebault.....	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	950. 4. 0.
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	512. 9. 0.
	10 Oct. 1758.	13 Oct. 1758.	139. 16. 0.
<b>ART. XVII.</b>			
<i>Plomb &amp; Ferblanc.</i>			
V. Bricy & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	230. 5. 6.
François Brançois.	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	153. 16. 1.
	23 dudit. . .	24 dudit. . .	29. 8. 4.
			94659. 8. 6.
			12330. 8. 9.
			1602. 9. 0.
			413. 9. 11.
S 2			152792. 11. 1.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ARTICLE XVIII.</b>			
<i>Plâtre.</i>			
Mougeot.....	17 Avril. 1754.	20 Avril 1754.	89 liv. 0s. 7 d.
	Idem. . . .	Idem. . . .	664. 17. 9.
	30 Sept. 1757.	12 Oct. 1757.	1065. 19. 3.
	Idem. . . .	Idem. . . .	79. 8. 6.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	388. 8. 7.
<b>ART. XIX.</b>			
<i>Ménuiserie.</i>			
Contriffont. ....	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	80. 2. 5.
Thomas & Despace.	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	99. 1. 10.
	6 Nov. 1758.	7 Nov. 1758.	88. 12. 9.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	311. 11. 11.
<b>ART XX.</b>			
<i>Serrurerie.</i>			
Le Sr. Lamour..	27 Mars 1758.	29 Mars 1758.	1674. 13. 6.
	28 dudit. . .	Idem. . . .	4025. 19. 8.
<b>ART. XXI.</b>			
<i>Vitrierie.</i>			
Voynant.....	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	280. 6. 5.
	17 Fév. 1759.	17 Fév. 1759.	117. 16. 6.
<b>ART. XXII.</b>			
<i>Peinture.</i>			
Desvarennés. ....	30 Mars 1755.	31 Mars 1755.	87. 3. 4.
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	578. 11. 4.
<b>ART. XXIII.</b>			
<i>Mastique.</i>			
Timothé Briey...	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	98. 12. 6.
	Idem. . . .	Idem. . . .	119. 12. 1.
Claude Lesclave..	3 dudit. . .	8 dudit. . .	169. 7. 8.
Gaspard Bossu....	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	38. 18. 0.

Ouvrages différens.

**ARTICLE XXIV.**

La Somme de quatre-vingt-six livres huit sols quatre deniers argent de France, que le Comptable a payé à Jean-Louis Grison jardinier, pour fourniture d'arbres fruitiers dans le jardin de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.

86. 8. 4.

**ARTICLE XXV.**

Celle de cent seize livres deux sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Binard, pour fourniture de cahemilles dans ledit jardin, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . .

116. 2. 6.

**ARTICLE XXVI.** 163053. 7 0.

## ARTICLE XXVI.

*Celle de six cent quinze livres quatre sols dite monnoie, qu'il a payé au Sr. Lahausse régisseur des forges de Framont, pour le prix d'un fourneau de fonte qu'il a fourni audit hôpital, suivant le mémoire réglé, mandement en quittance, cy . . .*

615. 4. 0.

---

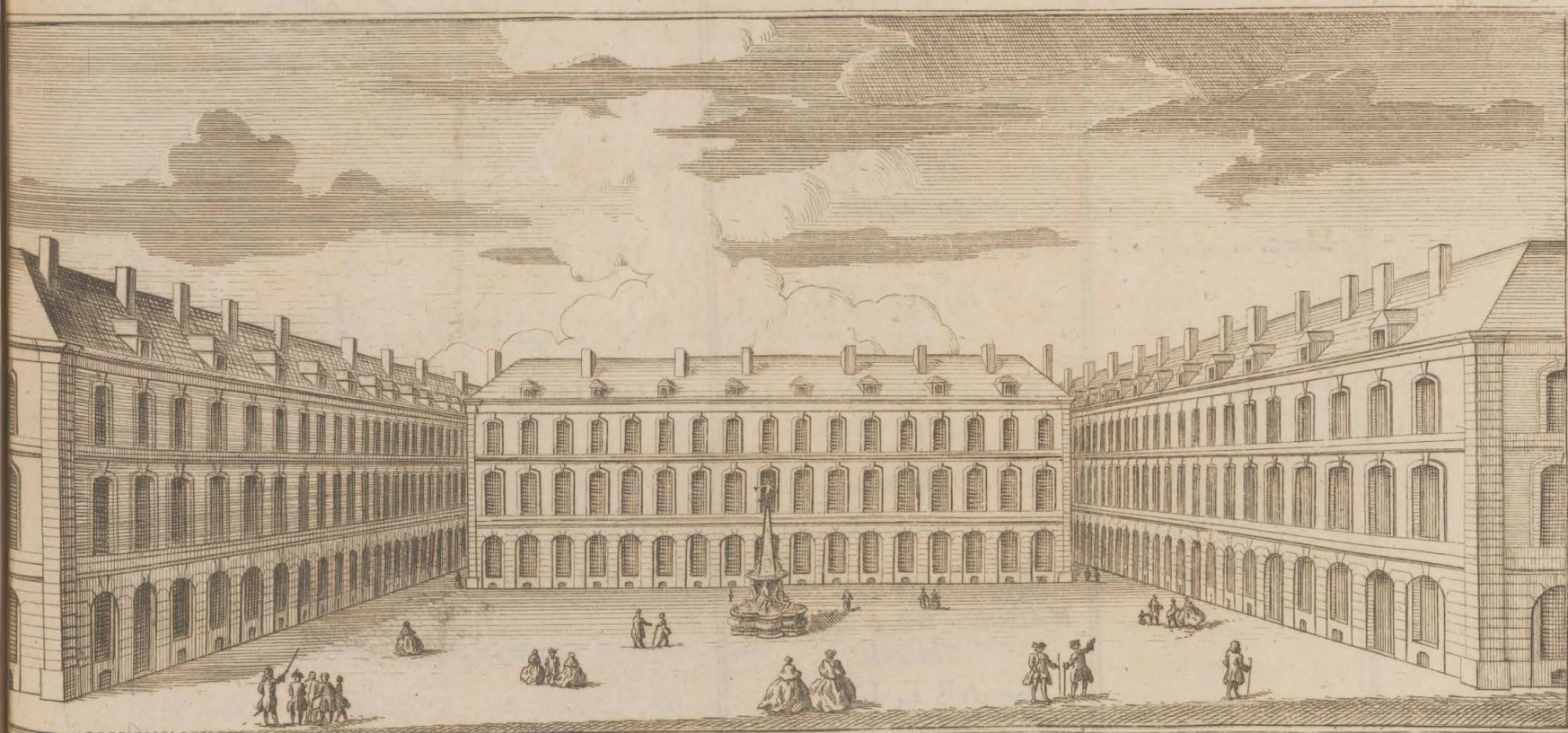
 163668. 11. 0.
 

---

*REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent soixante-trois mille six cent soixante-huit livres onze sols, argent au cours de France.*

## CHAPITRE XI.

Façades des maisons des particuliers qui ont bâti pour former les quatre faces de la Place St. STANISLAS; & Fontaine Pyramidale, symbole de l'Alliance de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche.



Place D'alliance

*FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent quarante & un mille cent trente & une livres, argent au cours de France, qu'il a payé tant pour les faces des maisons qui forment les quatre façades de*



la Place St. STANISLAS, que pour la Fontaine pyramidale qui est au milieu, symbole de l'Alliance de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche, suivant le detail ci-après.

S A V O I R.

Façade de ladite Place au Nord.

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<i>REMISES ET ECURIES de l'Hôtel-de-Ville.</i>			
<b>ARTICLE I.</b>			
<i>Maçonnerie.</i>			
Le Sr. Poirot . . . . .	20 Déc. 1757	120 Fév. 1758.	10908 liv. 6 s. 6 d.
<b>ART. II.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey . . . . .	12 Octo. 1757.	8 Nov. 1757.	3560. 0. 6.
<b>ART. III.</b>			
<i>Couverture.</i>			
Liébault. . . . .	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	325. 14. 6.
	5 Nov. 1758	7 Nov. 1758.	49. 1. 7.
<b>ART. IV.</b>			
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>			
François François . . . . .	26 Avril. 1758.	26 Avril 1758.	239. 19. 10.
<b>ART. V.</b>			
<i>Plâtre.</i>			
Mougeot . . . . .	30 Sept. 1757	12 Octo. 1757.	249. 0. 1.
<b>ART. VI.</b>			
<i>Ménuiserie.</i>			
Marc. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	595. 6. 8.
<b>ART. VII.</b>			
<i>Vitrierie.</i>			
Voynant. . . . .	7 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	330. 14. 7.
<b>ART. VIII.</b>			
<i>Peinture.</i>			
Louis Haft. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	137. 19. 10.
Devarennès . . . . .	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	62. 15. 1.
<b>MAISONS DE MESSIEURS Thibault.</b>			
<b>ART. IX.</b>			
<i>Maçonnerie.</i>			
Le Sr. Poirot . . . . .	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	20257. 16. 1.
Le Sr. Mutlot . . . . .	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	209. 12. 0.
<b>ART. X.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey . . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	2067. 0. 6.
			22534. 8. 7.

16458<sup>fr</sup> 19<sup>s</sup> 2<sup>d</sup>

16458. 19. 2.

ci-contre. . . . . 16458 # 19<sup>e</sup> 2<sup>de</sup>

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
	Ci-contre . . . . .		2534 liv. 8s. 7d.
	ART. XI. Plomb & Fer blanc.		
François François..	26 Avril 1758.	26 Avril 1758	214. 1. 0.
	ART. XII. Menuiserie.		
Marc. . . . .	23 Juin 1758.	26 Juin 1758	1020. 7. 0.
	ART. XIII. Vitrerie.		
Dony . . . . .	4 Déc. 1758.	15 Déc. 1758	590. 8. 0.
	ART. XIV. Peinture.		
Louis Hast. . . . .	28 Août 1758.	28 Août 1758	243. 16. 3.

25203. 0. 10.

ARTICLE XV.

La Somme de six cent livres argent au cours de France, que le Comptable a payé à Mrs. Chibault, par forme d'indemnité de la dépense à faire pour la voute des latrines de leurs maisons, suivant le mémoire, mandement en quittance, cy . . . .

600. 0. 0.

Façade Orientale de ladite Place.

Maison de M. Héré.

ARTICLE XVI.

La Somme de seize mille neuf cent vingt-neuf livres neuf sols neuf deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Poizon, pour ouvrage de fouille, transport de terre, grosse maçonnerie, pierres de taille et autres, faite à la construction de la face de la maison de M. Héré à l'Orient de la place, suivant le mémoire, Règlement mandement et quittance, cy.

16929. 9. 9.  
58591. 9. 9.

Façade Méridionale de cette Place.

Maisons des S<sup>rs</sup>. Boyard, Lapiere, Suster, Albert & Roxin.

ARTICLE XVII.

La Somme de cinq mille quatre cent quatorze livres neuf sols quatre deniers argent au coura de France, qu'il a payé au Sr. Boyard, pour la face de la maison qu'il a fait construire au Midi de ladite Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 5414. 9s. 4d.

ARTICLE XVIII.

Celle de cinq mille quatre cent quatorze livres neuf sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Rousselot, pour la face de la maison que feu le Sr. Lapiere a fait bâtir au Midi de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 5414. 9. 4.

ARTICLE XIX.

Celle de cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq livres huit sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Suster, pour la face de la maison qu'il a fait construire dans le même allignement, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 5385. 8. 8.

ARTICLE XX.

Celle de mille livres dite monnoye, qu'il a payé au même pour l'indemnité des ouvrages en excavation qu'il a été obligé de faire faire pour l'écoulement des eaux d'un canal qui s'est trouvé au pied du mur de fondation de la face de sa maison, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 1000. 0. 0.

17214. 7. 4.

ARTICLE XXI. 58591. 9. 9.

ci-contre. . . . . 58591 # 9<sup>s</sup> 9<sup>d</sup> 2

En ligne ci-contre. . . . . 17214 l. 7f. 4 d.

ARTICLE XXI.

*Celle de cinq mille trois cent quatre-vingt cinq livres huit sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Albert, pour la face de la maison qu'il a fait bâtir dans le même allignement, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .*

5385. 8. 8. 22659. 16. 0.

ARTICLE XXII.

*Celle de soixante livres dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Mutlot, pour ouvrage en maçonnerie qu'il a fait à la maison du Sr. Roxin, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .*

60. 0. 0.

Façade Occidentale de ladite Place.

Maison de M. Lorin.

ARTICLE XXIII.

*La somme de dix mille livres argent au cours de France, que le Comptable a payé à M. Lorin par ordre de S. M. par forme d'indemnité, pour raison de la maison qu'il s'est engagé de construire dans la face Occidentale de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .*

10000. 0. 0.

ARTICLE XXIV.

*Celle de cinq cent quarante-cinq livres quatre sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Duprey, pour ouvrage de charpenterie en pilotis dans les fondations de la maison de M. Lorin, suivant le mémoire, mandement, règlement, et quittance, cy . . . . .*

545. 4. 10.  
10545. 4. 10.

81251. 5. 9.

d'autre part. . . . . 81251 # 5<sup>s</sup> 9<sup>d</sup>

En ligne d'autre part. . . . . 105451 4f. 10d.

ARTICLE XXV.

*Celle de deux mille trois cent trente-cinq livres neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mique Ladouceur, pour les murs de fondation de ladite maison, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy..*

2335. 0. 9. 13604. 17. 11.

ARTICLE XXVI.

*Celle de sept cent vingt-quatre livres douze sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Derlange, pour fouiller, excavation et transports de terre des fondations de ladite maison, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . .*

724. 12. 4.

Fontaine Pyramidale au milieu de ladite Place, Symbole de l'Alliance de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche.

ARTICLE XXVII.

*La Somme de cent soixante et dix livres dix sols deux deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Claude Mougeot plâtrier, pour avoir fait le modèle en plâtre de cette fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . .*

170. 10. 2.

ARTICLE XXVIII.

*Celle de quatre mille cinq cent sept livres dix sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mutloz, pour ouvrage en maçonnerie et pierre de taille qu'il a fait aux murs de fondation et tablettes de la fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy.*

4507. 10. 3.

4678. 0. 5.

94856. 3. 8.

ci-contre. . . . . 94856<sup>l</sup> 3<sup>s</sup> 8<sup>d</sup>

En ligne ci-contre. . . . . 4678 l. 0 s. 5 d.

ARTICLE XXIX.

*Celle de vingt-huit mille neuf cent cinquante-sept livres huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Ciffle, pour ouvrage en fonte en sculpture, tant à la fontaine pyramidale qu'à deux des quatre figures en plomb assisee aux angles du Piedestal de la Statuë de LOUIS XV, dont l'une represente la force, l'autre la clémence avec leurs attributs, pesant ensemble 44004<sup>l</sup>, plomb, étain et zain, à raison de dix-sept sols de Lorraine, la livre, pour main-d'œuvre seulement, les matières lui ayant été fournies, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. 28957. 8. 4.*

ARTICLE XXX.

*Celle de mille cent livres même monnoye, qu'il a payé au Sr. Lechien marbrier, pour ouvrage en marbre d'Italie et de Flandre pour la construction de l'obélisque au-dessus de ladite fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 1100. 0. 0.*

ARTICLE XXXI.

*Celle de deux mille deux cent quarante six livres quatorze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lamou, pour ouvrage en serrurerie qu'il a fait tant à ladite fontaine qu'aux maisons de Mrs. Chibault, et aux remisee de l'hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 2246. 14. 10.*

ARTICLE XXXII.

*Celle de mille quatre-vingt quatre livres seize sols sept deniers dite monnoye, 36982. 3. 7.*

94856. 3. 8.

d'autre-part. . . . . 94856# 3 s 8d

En ligne d'autre part. . . . . 36982l. 3 l. 7 d.

qu'il a payé au Sr. Despois fondeur, pour fourniture de crampons, robinets, et autres ouvrages en cuivre à ladite fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 1084. 16. 7.

ARTICLE XXXIII.

Celle de six cent soixante-quatre livres quatre sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Pierre Raoux, pour autres ouvrages en cuivre faits à ladite fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 664. 4. 8.

ARTICLE XXXIV.

Celle de mille cinq cent vingt-six livres sept sols dite monnoye, qu'il a payé à Louis Briey et François François, pour ouvrages en plomb et feu-blanc faits à cette fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 1526. 7. 0.

ARTICLE XXXV.

Celle de quatre mille cent treize livres dix-huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à François François, pour ouvrages en plomb et feu-blanc qu'il a fait à ladite fontaine, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. 4113. 18. 4.

ARTICLE XXXVI.

Celle de six cent quatre-vingt-trois livres dix sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au même pour pareils ouvrages faits à ladite fontaine, suivant un autre mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 683. 10. 8.

45055. 0. 10.

ARTICLE XXXVII. 94856. 3. 8.

ci-contre . . . . . 94856 # 3 8 2

En ligne ci-contre . . . . . 45055 l. 0 s. 10 d.

ARTICLE XXXVII.

*Celle de trois cent quatre-vingt trois livres dix-neuf sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé aux Srs. Gergonne et bast peintre pour ouvrages en bronze et peinture faits à ladite fontaine, suivant le mémoire, réglemenz, mandemenz et quittance, cy . . . . .*

383. 19. 8.

45439. 0. 6.

Ouvrages différens.

ARTICLE XXXVIII.

*La Somme de sept cent vingt-trois livres dix-sept sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Lenoir Sculpteur, pour ouvrages de Sculpture qu'il a fait aux façades des maisons de la Place, suivant le mémoire, réglemenz, mandemenz et quittance, cy.*

723. 17. 4.

ARTICLE XXXIX.

*Celle de cent onze livres dix-huit sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Cenon, pour ouvrage en maçonnerie, pierres de taille et autres, faite à la construction d'une porte pour fermer le jardin de l'hôpital St. Julien, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .*

111. 18. 10.

835. 16. 2.

141131. 0. 4.

*REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent quarante & un mille cent trente & une livres quatre deniers argent au cours de France.*

CHAPITRE XII.

*Achats des plomb, étain & zain employés dans les ouvrages faits par les Srs. Guibal & Ciffé, & cédés à differens ouvriers pour leurs facilité.*

*FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de soixante & onze mille quatre cent trente-deux livres treize sols un denier, argent au*



*cours de France, qu'il a payé pour le prix des plomb, étain & zain employés à différens ouvrages des deux Places, suivant le détail ci-après.*

S A V O I R,

N O M S des Vendeurs.	D A T E D E S		Q U A N T I T É D E			S O M M E payées.
	Mandemens.	Quitances.	Plomb.	Etain.	Zain.	
<b>ARTICLE I.</b>						
Le Sr. Dosquet..	22 Juil. 1755.	29 Juil. 1755.	24619 0	0 0 0	0 0	71391. 10f. 2 d.
	Idem. . . .	Idem. . . .	39710. 0.	0 0 0	0 0 0	11418. 2. 0.
	14 Fév. 1757.	24 Fév. 1757.	133633. 0.	0 0 0	0 0 0	36456. 3. 8.
<b>ART. II.</b>						
Le Sr. Villiers..	25 Jan. 1756.	16 Jan. 1756.	0 0 0	500. 0.	1821. 1	2083. 10. 0.
	19 Mars 1757	19 Mars 1757	0 0 0	1000. 0.	0 0 0	1122. 11. 6.
	20 Déc. 1757.	12 Déc. 1757.	2168. 0.	0 0 0	0 0 0	587. 9. 1.
<b>ART. III.</b>						
Lafond . . . . .	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	0 0 0	1100. 0.	0 0 0	766. 8. 6.
	21 Juil. 1757.	23 Juil. 1757.	0 0 0	1261. 0.	0 0 0	879. 6. 5.
<b>ART. IV.</b>						
Le Sr. Sonnini...	22 Avril 1757.	22 Avril 1757.	38517. 0.	0 0 0	0 0 0	10399. 11. 0.
<b>ART. V.</b>						
Leblanc. . . . .	Idem. . . .	Idem. . . .	0 0 0	710. 1/2	0 0 0	495. 9. 9.
<b>ART. VI.</b>						
Vanneffon. . . . .	29 dudit. . . .	29 dudit. . . .	0 0 0	122. 0.	0 0 0	58. 0. 0.
			28647. 0.	4694. 1/2	1821. 1/2	
			* 245163 £			71432. 13. 1.

*REVENANT lesdites sommes à ladite première de soixante & onze mille quatre cent trente-deux livres treize sols un denier argent au cours de France.*

CHAP.

\* Emploi desdits plomb, étain & zain, montant comme ci-dessus à la quantité de, cy . . . . . 245163 £ 0.

S A V O I R,

Il a été cédé aux Srs. Briey & François, suivant le Chapitre VI, Article premier de la Recette du présent Compte, la quantité de cy.	99103	0.	} Quantité pareille.
A la veuve Joly, suivant l'Article II. du même Chapitre de Recette, la quantité de, cy . . . . .	15616.	0.	
Il a été employé aux figures de Neptune & d'Amphitrite, & à deux des quatre figures qui sont aux angles du piedestal de la Statue de LOUIS XV. suivant le mémoire du Sr. Guibal & l'Article VI. du Chapitre VII. de la dépense du présent Compte, la quantité de, cy.	83666.	1/2	
Il a aussi été employé à la fontaine pyramidale érigé au milieu de la Place St. STANISLAS, & aux deux autres des quatre figures posées aux angles du piedestal de la Statue de LOUIS XV, suivant le mémoire du Sr. Ciffle, & l'Article XXVIII. du Chapitre XI. de la dépense du présent compte, la quantité de, cy. . . . .	44004.	0.	
Il est tombé en déchet dans la fonte & cizelure des parties rapportées aux deux Articles précédens, la quantité de, cy . . .	2773.	1/2	
			245163. 0.

CHAPITRE XIII.

Pavés faits à différens endroits des Places ROYALE & S. STANISLAS, & dépendances.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de neuf mille neuf cent dix livres trois sols dix deniers argent au cours de France, qu'il a payé, pour les pavés faits en différens endroits des Places ROYALE & S. STANISLAS, & dépendances, suivant le détail ci-après

S A V O I R,

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.	
	Mandemens.	Quittances.		
ARTICLE I.				
J. C. Lapouffiere ...	5 Nov. 1753.	5 Nov. 1753.	204 liv. 7 s. 7 d.	} 2463 <sup>fr</sup> 13 <sup>s</sup> 1 <sup>den</sup>
	24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	63. 10. 7.	
	30 Juin 1754.	30 Juin 1754.	882. 15. 6.	
	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	595. 15. 2.	
	14 Août 1755.	14 Août 1755.	144. 11. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	149. 8. 3.	
	26 Janv. 1756.	26 Janv. 1756.	145. 15. 0.	
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	279. 10. 0.	
ART. II.				
Etienne Lapouffiere	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	132. 7. 11.	} 7446. 10. 9.
	18 Mars 1757.	18 Mars 1757.	5125. 14. 8.	
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	30. 17. 9.	
	19 Août. 1756.	8 Octo. 1757.	835. 5. 5.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	690. 18. 9.	
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	156. 15. 3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	195. 1. 9.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	200. 2. 4.	
10 Janv. 1759.	10 Janv. 1759.	79. 6. 11.		
				9910. 3. 10.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de neuf mille neuf cent dix livres trois sols dix deniers argent au cours de France.

CHAPITRE XIV.

Fouilles, excavations, nivellement, déblais, transports, & décombres des terres & repous sur tous les ouvrages rapportés ci-devant.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cinquante-huit mille quatre cent soixante & quatorze livres six sols six deniers argent au

*cours de France, qu'il a payé à différens Ouvriers employés aux fouilles, excavation, nivellement, déblais, transports, & décombres des terres & repous sur tous les ouvrages rapportés ci-devant, suivant le détail ci-après.*

S A V O I R,

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.	
	Mandemens.	Quittances.		
<b>ARTICLE I.</b>				
Le Sr. Poirot. . . . .	22 Déc. 1752.	22 Dec. 1752	990 liv. 4 s. 0 d.	} 2321 <sup>r</sup> 12 <sup>s</sup> 2 <sup>d</sup>
	20 Mars. 1758.	30 Mars 1758.	1331. 8. 2.	
<b>ART. II.</b>				
Le Sr. Gentillatre.	35 Avril 1753.	25 Avril 1753	1691. 0. 3.	1691. 0. 3.
<b>ART. III.</b>				
Thiebault France. .	5 Nov. 1753.	5 Nov. 1753.	5. 13. 0.	5. 13. 0.
<b>ART. IV.</b>				
Jean Bouquant. . . . .	17 Juil. 1754.	17 Juil. 1754.	1306. 5. 0.	} 1894. 12. 1.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	255. 11. 10.	
	7 Août 1754.	7 Août 1754	149. 12. 10.	
	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	183. 2. 5.	
<b>ART. V.</b>				
Joachim Bernier. . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	421. 18. 5.	421. 18. 5.
<b>ART. VI.</b>				
Babin. . . . .	17 Juil. 1754.	17 Juil. 1754.	187. 15. 0.	187. 15. 0.
<b>ART. VII.</b>				
Derlange & Consors.	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1753.	1228. 19. 8.	} 14021. 14. 2.
	17 Mai 1753.	2 Juin. 1753.	227. 6. 0.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	354. 4. 5.	
	18 Juil. 1753.	18 Juil. 1753.	921. 0. 0.	
	30 Mai 1753.	2 Juin 1753.	163. 11. 1.	
	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1753.	189. 13. 5.	
	18 Juil. 1753.	18 Juil. 1753.	497. 0. 3.	
	24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	2037. 12. 0.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	308. 17. 10.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	175. 14. 8.	
	7 Août 1754.	7 Août 1754.	475. 6. 9.	
	24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	353. 0. 4.	
	7 Août 1754.	7 Août 1754.	884. 10. 1.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3683. 15. 11.	
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	236. 7. 0.	
19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	190. 3. 5.		
7 Août 1754.	7. Août. 1754.	1737. 11. 4.		
24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	357. 0. 0.		

ARTICLE VIII. 20544. 5. 1.

ci-contre. . . . . 20544 # 5 5 1 2

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ART. VIII.			
	19 Juil 1755.	19 Juil. 1755.	821. 16f. 8 d.
	Idem. . . .	Idem. . . . .	25. 4. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . . .	88. 5. 1.
	Idem. . . .	Idem. . . . .	562. 16. 4.
	14 Août 1755.	14 Août 1755.	121. 13. 6.
	24 Sept. 1755.	26 Sept. 1755.	298. 15. 6.
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	3769. 2. 7.
	14 Août 1755.	14 Août 1755.	135. 17. 3.
	13 dudit. . . .	Idem. . . . .	102. 10. 5.
	14 dudit. . . .	Idem. . . . .	124. 5. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . . .	174. 3. 9.
	18 Fév. 1756	19 Fév. 1756.	767. 4. 4.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	682. 10. 5.
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	496. 0. 5.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	517. 14. 8.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	800. 17. 5.
Derlange. . . . .	16 Août 1756.	16 Août 1756.	280. 12. 8.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	461. 15. 9.
	16 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	242. 9. 4.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	182. 1. 8.
	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	977. 0. 6.
	18 Nov. 1756.	22 Nov. 1756.	2085. 4. 3.
	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	569. 0. 7.
	23 Avril. 1757.	23 Avril. 1757.	699. 1. 5.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	103. 10. 10.
	8. Mai 1757.	18 Mai 1757.	115. 7. 0.
	22 Juin 1757.	22 Juin 1757.	189. 9. 7.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	132. 15. 3.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1280. 12. 0.
	4 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	2067. 15. 11.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	60. 19. 2.
	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	99. 1. 10.
	30 Sept. 1758.	30 Sept. 1758.	51. 17. 4.
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	1788. 18. 0.
	12 Janv. 1759.	13 Janv. 1759.	12. 7. 9.

20219. 18. 7.

40764. 3. 8.

d'autre part. . . . . 40764<sup>fr</sup> 3<sup>s</sup> 8<sup>d</sup>

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ART. IX.			
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	791 l. 3 s. 11 d.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	506. 5. 11.
	16 Janv. 1755.	17 Janv. 1755.	335. 13. 6.
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	668. 6. 4.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	3069. 13. 5.
	25 Janv. 1756.	26 Janv. 1756.	941. 19. 11.
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	1820. 1. 3.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	823. 13. 7.
	15 Fév. 1758.	18 Fév. 1757.	94. 1. 1.
	23 Avril 1756.	24 Avril 1756.	595. 10. 10.
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	435. 17. 1.
	16 Août 1756.	16 Août 1756.	338. 6. 2.
J. C. Lapouffiere. . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	315. 17. 4.
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	1129. 10. 10.
	22 Juin 1757.	22 Juin 1757.	953. 15. 5.
	17 Mars 1757.	18 Mars 1757.	287. 12. 0.
	15 Fév. 1757.	18 Fév. 1757.	697. 15. 0.
	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	750. 18. 10.
	17 Mars 1757.	18 Mars 1757.	522. 11. 6.
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	511. 14. 8.
	5 Nov. 1757.	6 Nov. 1757.	272. 10. 1.
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	425. 15. 10.
	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	791. 11. 7.
	17 Août 1758.	17 Août 1758.	263. 13. 7.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	313. 12. 9.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	52. 10. 5.

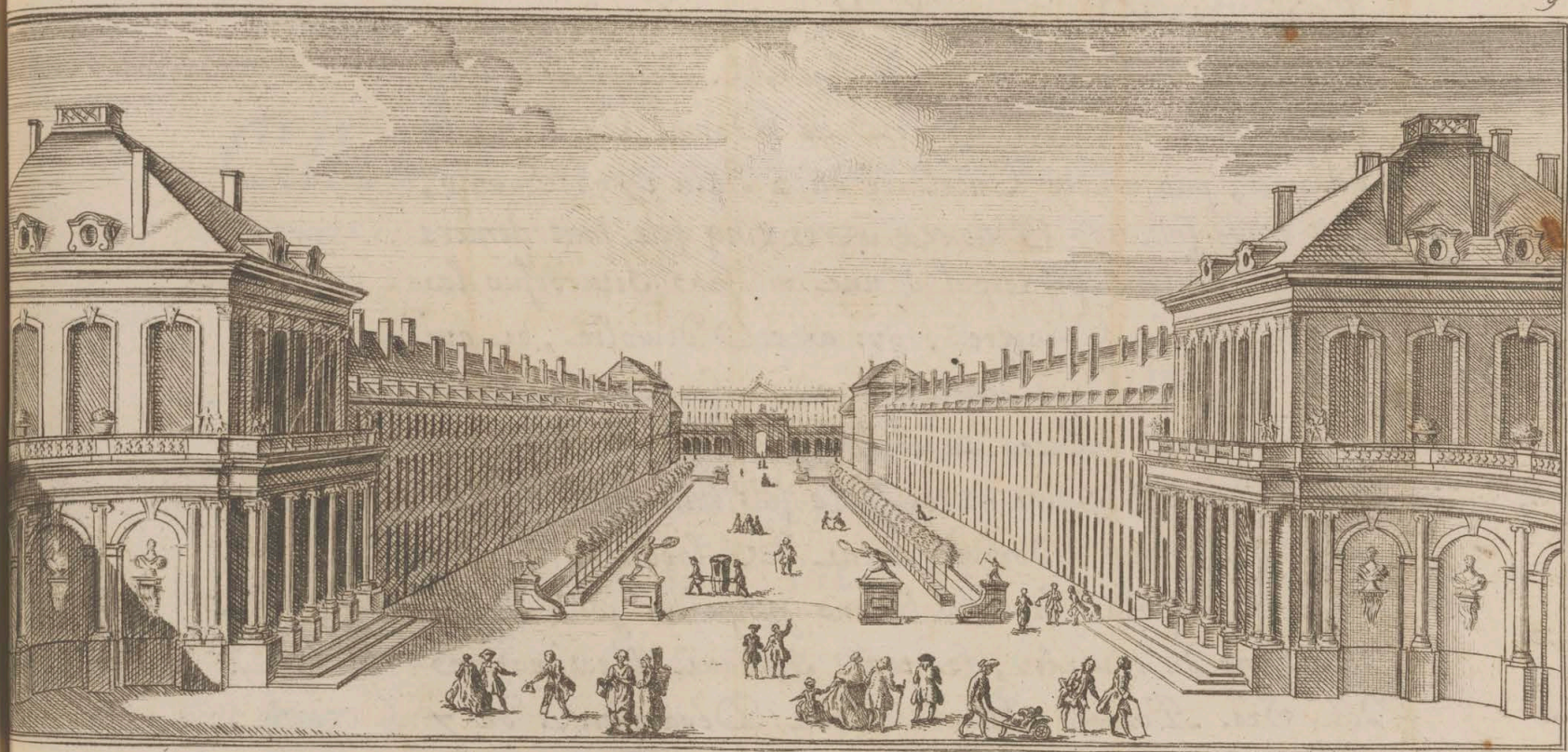
17710. 2. 10.

58474. 6. 6.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cinquante-huit mille quatre cent soixante & quatorze livres six sols six deniers argent au cours de France.

## CHAPITRE XV.

Façades irrégulières de toutes les maisons qui forment le contour de la Place de la Carrière; Fontaines aux quatre coins, & autres ouvrages pour l'embellissement de cette Place.



*Vue Perspective de la Carrière depuis L'intendance.*

**FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE** de la somme de trois cent quatre-vingt quatre mille soixante-sept livres quatre sols six deniers argent au cours de France qu'il a payé, tant pour acquisitions & démolitions de maisons pour rendre régulière la Place de la Carrière; indemnités accordées à ceux qui ont souffert à l'occasion de ces ouvrages, que pour la construction des façades de toutes les maisons formant le contour de cette Place, & autres ouvrages faits pour son embellissement, le tout suivant le détail ci-après.

**S A V O I R,**

**A R T I C L E P R E M I E R.**

*La Somme de dix mille soixante-quatre livres dix sols trois deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Charles-Joseph de Villera médecin à Nancy, en à la Dame Marguerite-Elizabeth Chirion son Epouse, pour le prix principal d'une maison qu'ils avoient sur la place de la Carrière vis-à-vis le Palais*

de la Justice, laquelle a été démolie pour servir  
d'emplacement à l'hôtel-Consulaire en Bourse  
des Marchands, suivant le contrat passé devant  
M<sup>r</sup>. Febrel Notaire-Royal à Lunéville, le  
25 Mai 1753; et mandement, cy.....

10064<sup>r</sup> 10<sup>s</sup> 3<sup>d</sup>

ARTICLE II.

Celle de huit mille deux cent vingt-sept livres deux  
sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au  
Sr. Beuzard Secrétaire de la Chambre des Consultations  
fondée à Nancy par S.M. en qualité de curateur  
établi aux Enfants mineurs de feu M. Joseph-François  
Baron de Malvoisin, et de Dame Catherine de  
Mion, par Acte Tutelaire du 2 Juin 1751. Sçavoir,  
huit mille soixante & douze livres cinq sols huit deniers  
pour le prix principal d'une maison située sur la  
place de la Carrière, qui a été démolie, et qui  
sera aujourd'hui d'emplacement au feu-à-cheval qui  
ferme cette place du côté de la grand' rue; et  
cent cinquante-quatre livres seize sols huit deniers dite  
monnoye, pour dédommagement des locations de cette  
maison, depuis la démolition jusqu'au jour de la  
passation du contrat, le tout suivant l'estimation  
des Srs. Poiron, Dubreuil et Dévarenne du 7  
Novembre 1752; le contrat passé devant M<sup>r</sup>.  
Febrel le 5 Janvier 1754, et le mandement de  
feu moult Sr. Duc du même jour, cy.....

8227. 2. 4.

ARTICLE III.

Celle de six cent livres dite monnoye, qu'il a payé  
à François Humbert perrequier, pour indemnité et  
dédommagement d'un terrain pris dans sa maison,  
située sur la Carrière, attenante à celle de M. Gilbert,  
pour s'alligner au Palais des Juridictions, suivant  
le règlement, mandement et quittance, cy....

600. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle de vingt mille livres dite monnoye, qu'il a  
payé à M. Héré, que le Roi en a gratifié, pour  
l'achat des maisons et terrains sur lesquels il a bâti un  
des Pavillons au bout de la place de la Carrière à  
droite de l'hôtel qui la termine, suivant le mandement  
et quittance, cy.....

20000. 0. 0.

ARTICLE V. 38891. 12. 7.

ARTICLE V.

*Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols trois deniers dite monnoie, qu'il a payé au nommé Conti menuisier, pour indemnité de la non-jouissance d'une maison appartenante à l'hôpital St. Charles sur ladite place, que le même Conti avoit par bail à vie, en dont il n'a pu jouir à cause des ouvrages du Roi, suivant le règlement, mandement en quittance, cy . . . . . 464. 10. 3.*

ARTICLE VI.

*Celle de mille cinq cent quarante-huit livres six sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. de Vissemberg, pour indemnité et dédommagement des détériorations faites dans sa maison sur la place en en demolissant la face pour en construire une régulière, suivant le mémoire, règlement, mandement en quittance, cy . . . . . 1548. 6. 8.*

ARTICLE VII.

*Celle de mille cinq cent quarante-huit livres six sols huit deniers dite monnoie, qu'il a payé à M. de St. Felix, pour l'indemnité des dérangements faits dans l'intérieur de sa maison, située sur ladite Place, par les nouvelles faces que S. M. y a fait construire, suivant le règlement, mandement en quittance, cy . . . . . 1548. 6. 8.*

ARTICLE VIII.

*Celle de sept cent livres dite monnoye, qu'il a payé à Ignace Galoff cordonnier, pour indemnité de la non-jouissance pendant quatre années d'une maison qu'il avoit sur ladite place, à cause des ouvrages de S. M. suivant le règlement mandement en quittance, cy . . . . . 700. 0. 0.*

ARTICLE IX.

*Celle de huit cent livres dite monnoie, qu'il a payé à M. d'Armus, pour indemnité des dépenses qu'il a été obligé de faire à la toiture de sa maison*

3<sup>a</sup>

4.

0.

0.

7.



d'autre-part. . . . . 43152 # 16<sup>s</sup> 2<sup>d</sup>

pour la mettre à l'uniformité des autres de la place, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 800. 0. 0.

ARTICLE X.

Celle de cinq mille quatre cent dix-neuf livres six sols dix deniers dite monnoie, qu'il a payé au Sr. Gauthier pour indemnité et dédommagement des détériorations faites dans sa maison sur ladite place, par les ouvrages du Roi, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 5419. 6. 10.

ARTICLE XI.

Celle de neuf cent soixante et onze livres seize sols dite monnoye, qu'il a payé à M. de Rutant, pour dédommagement et indemnité des ouvrages en maçonnerie, charpenterie, couverture, plomb et feu-blanc qu'il a été obligé de faire à sa maison sur ladite place, à cause des façades uniformes, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 971. 16. 0.

ARTICLE XII.

Celle de trois cent soixante-huit livres quatre sols dite monnoye, qu'il a payé au même, pour indemnité des ouvrages en plomb et feu-blanc qu'il a été obligé de faire à la toiture de la maison pour la rendre régulière et uniforme au plan général, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 368. 4. 0.

ARTICLE XIII.

Celle de mille neuf cent soixante-cinq livres douze sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. de Morvillera, pour ouvrages en maçonnerie et pierres de taille faite à deux faces du pavillon de son hôtel, à cause de sa démolition occasionnée par la nouvelle construction des faces, relativement au plan général, suivant le toisé, règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 1965. 12. 2.

52677. 15. 2.

ci-contre. . . . . 52677 # 15 s 2 s

ARTICLE XIV.

Celle de mille six cent quarante-huit livres dix-neuf sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Petit, pour indemnité et dédommagement des dégradations faites dans sa maison, située proche le Palais qui termine ladite place, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 1648. 19. 6.

ARTICLE XV.

Celle de trois cent livres dite monnoye, qu'il a payé à Michel Milot, pour l'indemniser de la chute de sa maison adossée aux remparts, occasionnée par les mines qu'on a été obligé de faire pour la démolition de l'ancienne Porte-Royale, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 300. 0. 0.

ARTICLE XVI.

Celle de huit cent livres dite monnoye, qu'il a payé à M. de Miller Doyen de la Chambre des Comptes de Lorraine, en indemnité des dépenses qu'il a faites pour la construction de la toiture de sa maison, relativement au plan général, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 800. 0. 0.

ARTICLE XVII.

Celle de trois cent livres dite monnoye, qu'il a payé à M. de Lombillon, pour indemnité des ouvrages qu'il a été obligé de faire pour écarter de dessus la toiture de sa maison sur la Carrière, les eaux provenant de celle de M. de Morvilliers, et élever les tuyaux de cheminée, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 300. 0. 0.

ARTICLE XVIII.

Celle de mille livres dite monnoye, qu'il a payé à M. Chardin Lieutenant de la maréchaussée à Nancy, pour indemnité de la chute de l'escalier de sa maison sur la Carrière, occasionnée par la démolition des maisons voisines, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 1000. 0. 0.

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ART. XIX.</b>			
<i>Maçonnerie.</i>			
Le Sr. Poirot. . .	21 Déc. 1752.	21 Déc. 1752.	2755l. 12f. 10d.
	Idem. . . .	Idem. . . .	11313. 10. 2.
	17 Juil. 1753.	17 Juil. 1753.	3660. 9. 8.
	17 Mars 1757.	17 Mars 1757.	35399. 9. 10.
	Idem. . . .	Idem. . . .	29763. 11. 0.
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	12563. 16. 11.
	17 Août 1758.	17 Août 1758.	3054. 11. 5.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	1855. 9. 4.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	818. 17. 4.
	Le Sr. Antoine . .	17 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	1020. 9. 10.
Le Sr. Gentillatre. .	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	14745. 0. 4.
	20 Déc. 1757.	21 Janv. 1757.	1157. 13. 3.
Le Sr. Mique. . .	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	39514. 17. 1.
Babin. . . . .	22 Juin. 1757.	22 Juin 1757.	182. 14. 0.
<b>ART. XX.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey. . .	4 Sept. 1757.	9 Sept. 1757.	32616. 16. 10.
	10 Oct. 1758.	13 Octo. 1758.	603. 11. 5.
	6 Dec. 1758.	7 Déc. 1758.	1132. 2. 1.
<b>ART. XXI.</b>			
<i>Couverture.</i>			
Liébault. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	15329. 9. 10.
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	3748. 9. 10.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	15. 0. 4.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	14. 14. 2.
<b>ART. XXII.</b>			
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>			
François Rouby. . .	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1753.	176. 12. 8.
La veuve Joly. . .	17 Avril. 1754.	17 Avril 1754.	252. 13. 8.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	28617. 1. 7.
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1937. 7. 5.
François François.	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	587. 4. 4.
Nicolas Krantz. . .	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	58. 5. 1.
<b>ART. XXIII.</b>			
<i>Plâtre.</i>			
Claude Mougeot. .	17 Avril. 1754.	20 Avril 1754.	717. 10. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	346. 16. 6.
	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	51. 17. 4.
	Idem. . . .	Idem. . . .	523. 14. 4.
	20 Mars 1758.	23 Mars. 1758.	5826. 6. 4.
	4 Déc. 1758.	5 Déc. 1758.	48. 10. 9.
<b>ARTICLE XXXIV.</b>			307652. 14. 0.

158321. 14. 10.

34352. 10. 4.

19107. 14. 2.

31629. 4. 9.

7514. 15. 3.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ART. XXIV. <i>Ménuiserie.</i>			
Louis Montignot...	19 Juil. 1753.	19 Juil. 1753.	701. 15. 11.
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	854. 5. 9.
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	280. 4. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	277. 3. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	178. 16. 11.
	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	182. 14. 0.
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	118. 4. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	137. 0. 6.
	Idem. . . .	Idem. . . .	277. 3. 1.
	17 Mars 1757.	17 Mars 1757.	121. 10. 10.
	Idem. . . .	Idem. . . .	212. 18. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	186. 11. 6.
	30 Sept. 1755.	10 Octo. 1757.	150. 19. 3.
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	165. 13. 5.
	14 Nov. 1758.	15 Nov. 1758.	113. 0. 6.
Rivet.....	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	760. 5. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	393. 13. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . .	1676. 1. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . .	180. 7. 7.
	Idem. . . .	Idem. . . .	473. 15. 8.
Marc.....	Idem. . . .	Idem. . . .	146. 7. 4.
	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	967. 14. 9.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	946. 0. 7.
Pidonier.....	20 Dec. 1757.	22 Déc. 1757.	244. 12. 8.
	9 Janv. 1759.	10 Janv. 1759.	27. 1. 11.
Perbal.....	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	588. 19. 3.
Jean Gerin.....	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	70. 0. 0.
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	181. 3. 1.
François.....	23 Janv. 1759.	24 Janv. 1759.	1476. 6. 8.
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	181. 18. 7.
Thomas & Despace.	Idem. . . .	Idem. . . .	171. 2. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	171. 2. 0.
Cochin.....	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	127. 13. 11.
	23 Janv. 1759.	24 Janv. 1759.	1543. 13. 9.
Joly.....	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	546. 16. 1.
	20 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	409. 18. 4.
Jean Virion.....	6 dudit. . . .	Idem. . . .	358. 16. 7.
Cœury.....	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	445. 18. 4.
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	143. 5. 5.

16190. 16. 10.

a a

323843. 10. 10.

d'autre part. . . . . 323843<sup>#</sup> 10<sup>s</sup> 10<sup>d</sup>

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ART. XXV.</b>			
<i>Serrurerie à toutes les faces des maisons de la Carrière, &amp; grilles à chaque bouts de la Place.</i>			
Laurent.....	20 Juin 1753.	16 Juil. 1753.	1405 l. 2s. 3d.
Vivier.....	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	97. 10. 6.
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	178. 16. 11.
Colson.....	22 Avril. 1757.	23 Avril 1757.	735. 6. 9.
Lamour.....	28 Mars 1758.	29 Mars 1758.	27987. 6. 9.
<b>ART. XXVI.</b>			
<i>Vitrierie.</i>			
Voynant.....	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1753.	877. 18. 1.
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	645. 19. 8.
	15 Fév. 1757.	Idem. . . .	480. 9. 11.
	30 Nov. 1757.	22 Déc. 1757.	734. 13. 3.
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	199. 5. 5.
Daucher.....	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	1213. 10. 0.
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	149. 11. 4.
	21 Mai 1757.	21 Mai 1757.	168. 2. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	207. 3. 3.
	Idem. . . .	Idem. . . .	167. 7. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . .	207. 3. 3.
	Idem. . . .	Idem. . . .	105. 18. 0.
	21 Mai 1757.	22 Mai 1757.	79. 8. 6.
	Idem. . . .	Idem. . . .	118. 18. 2.
	Idem. . . .	Idem. . . .	106. 16. 8.
Jean Dony.....	Idem. . . .	Idem. . . .	120. 15. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . .	431. 1. 0.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	64. 6. 1.
	Idem. . . .	Idem. . . .	61. 19. 8.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	58. 7. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	141. 6. 7.
	11 Fév. 1759.	13 Fév. 1759.	11. 3. 0.
Havet.....	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	88. 13. 8.
	30 Nov. 1757.	7. Déc. 1757.	135. 11. 1.
	28 Août 1758.	28 Août 1758.	356. 14. 8.
<b>ART. XXVII.</b>			
<i>Peinture.</i>			
Louis Hast.....	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	159. 9. 6.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	160. 18. 2.
Devarences.....	30 Juin. 1754.	30 Juin 1754.	307. 19. 2.
	30 Mars 1755.	31 Mars 1755.	368. 12. 10.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	121. 6. 11.
			1118. 6. 7.

30404. 3. 2.

6932. 4. 11.

361179. 18. 11.

ci-contre. . . . . 361179<sup>r</sup> 18.<sup>s</sup> 11<sup>dr</sup>

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
	En ligne ci-contre . . . . .		11181.61.7d.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	124. 13. 6.
	16 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	48. 18. 6.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	38. 15. 8.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	38. 7. 11.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	112. 2. 8.
	23 Avril 1757.	23 Avril 1757.	68. 5. 10.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	71. 15. 3.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	55. 10. 1.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	33. 12. 8.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	98. 7. 10.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	77. 9. 6.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	70. 8. 11.
Devarences. . . . .	23 Avril. 1757.	23 Avril 1757.	43. 3. 11.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	37. 0. 0.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	36. 10. 9.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	33. 15. 0.
	22 Juin. 1757.	22 Juin 1757.	183. 3. 4.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	181. 4. 8.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	73. 0. 7.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	60. 7. 8.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	100. 14. 0.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	243. 17. 3.
	20 Déc. 1757.	12 Déc. 1757.	134. 7. 1.
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	45. 2. 7.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	30. 10. 0.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	38. 15. 0.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	39. 19. 7.
	4 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	60. 2. 2.
Nicoufin. . . . .	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	57. 11. 1.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	25. 10. 11.
	18 Mai 1757.	18 Mai 1757.	63. 17. 6.
	1 Mars 1759.	1 Mars 1759.	205. 8. 10.
Louis Boule. . . . .	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	83. 2. 7.
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	77. 8. 4.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	94. 11. 2.
	Idem. . . . .	Idem. . . . .	73. 10. 11.
Michel. . . . .	4 Dec. 1758.	5 Dec. 1758.	41. 16. 1.
ART. XXVIII.			
<i>Sculpture.</i>			
Le Sr. Mefny. . . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1563. 16. 4.
Le Sr. Lenoir. . . . .	20 Mars. 1758.	23 Mars 1758.	4004. 17. 9.

4019. 5. 11.

5568. 14. 1.

a a 2

370767. 18. 11.

Fontaines.

ARTICLE XXIX.

*La Somme de trois cent quarante-deux livres dix-neuf sols un denier argent au coura de France, que le Comptable a payé au Sr. Lepy, pour ouvrages de Sculpture qu'il a fait pour la décoration des Fontaines de ladite place, suivant le mémoire, règlement, mandement en quittance, cy. . . . . 342l. 19s. 1d.*

ARTICLE XXX.

*Celle de mille sept cent quatre-vingt douze livres douze sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à la veuve du Sr. Mesny, pour ouvrages en Sculpture faits par son mari, aussi pour la décoration des mêmes Fontaines, suivant le toisé, règlement, mandement et quittance, cy. 1792. 12. 8.*

ARTICLE XXXI.

*Celle de cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux livres quatorze sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. Chibault Lieutenant-général de Police à Nancy, pour remboursement de pareille Somme par lui payée à differens ouvriers employés à la file des corps de fontaines qui conduisent les eaux depuis la source de Boudonville jusques sur ladite place, suivant le mémoire, mandement, et quittance au bas de mondit Sr. Chibault et les traités, mémoires en quittances des ouvriers joints, cy. . . 5482. 14. 6.*

7970. 19. 8.

ARTICLE XXXII.

*Celle de trois cent cinquante-deux livres treize sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé à François François, pour ouvrage en plomb et feu-blanc qu'il a fait auxdites fontaines, suivant le mémoire et toisé, règlement mandement en quittance, cy. . . . . 352. 13. 5.*

ARTICLE XXXIII.

378738. 18. 7.

ci-contre..... 378738<sup>#</sup> 18<sup>s</sup> 7<sup>d</sup>

Différens ouvrages

ARTICLE XXXIII.

*La Somme de trois mille huit cent dix-huit livres sept sols neuf deniers argent au coura de France, qu'il a payé à Antoine Nicloa fils menuisier, pour ouvrages en treillage et menuiserie faits à la construction d'un grand cabinet sur un bastion des remparts derrière le Palais, qui termine la place de la Carrière; et cinquante-quatre caisses en treillage aux pieds des arbrisseaux de la même place, suivant le tois du Sr. Gallois du 10 Janvier 1756. Règlement de M. Béré du 21 Juin suivant. Mandement de M. Allior du 16 Juillet même année, et quittance au bailli dudit Nicloa du 21, cy. . . . 3818 l. 7 s. 9 d.*

ARTICLE XXXIV.

*Celle de cent cinquante-huit livres six sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Binard, pour fourniture des tilleuls plantés sur ladite place, et des frézillons qui en garnissent les caisses, suivant deux mémoires réglés par M. Béré les 17 Mars et 10 Mai 1755. Mandement de feu M. le Duc Ossolinski desdits jours, et quittance au bailli dudit Binard des 17 Mars et 12 Mai dite année, cy. 158. 6. 3.*

ARTICLE XXXV.

*Celle de deux cent trois livres douze sols dite monnoye, qu'il a payé à Claude Ductet jardinier, pour journées employées à la plantation des tilleuls et frézillons de la place, suivant deux mémoires réglés, mandement et quittance, cy. . . . 203. 12. 0.*

b b

4180. 6. 0.

378738. 18. 7.

12

8.

7.



d'autre-part..... 378738<sup>fr</sup> 18<sup>s</sup> 7<sup>dr</sup>

En ligne d'autre part..... 4180 l. 6s. 0d.

ARTICLE XXXVI.

*Celle de trente-huit livres deux sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à Lerond jardinier, pour journées aussi employées à la plantation desdits tilleula, suivant le mémoire réglé, mandement et quittance, cy. . . . . 38. 2. 6.*

ARTICLE XXXVII.

*Celle de six cent quarante livres dix-neuf sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Guibau jardinier, pour journées employées à diriger les ouvriers qui ont plantés les tilleula et frézillons, et aplani les terres, suivant deux mémoires réglés, mandement et quittance, cy. 640. 19. 2. 5328. 5. 11.*

ARTICLE XXXVIII.

*Celle de quatre-vingt huit livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé à Jean - Jacques Dubourg maître des hauteurs - œuvres, pour la vidange de latrines dans diverses maisons sur la Carrière, suivant deux mémoires réglés, mandement et quittance, cy. 88. 5. 0.*

ARTICLE XXXIX.

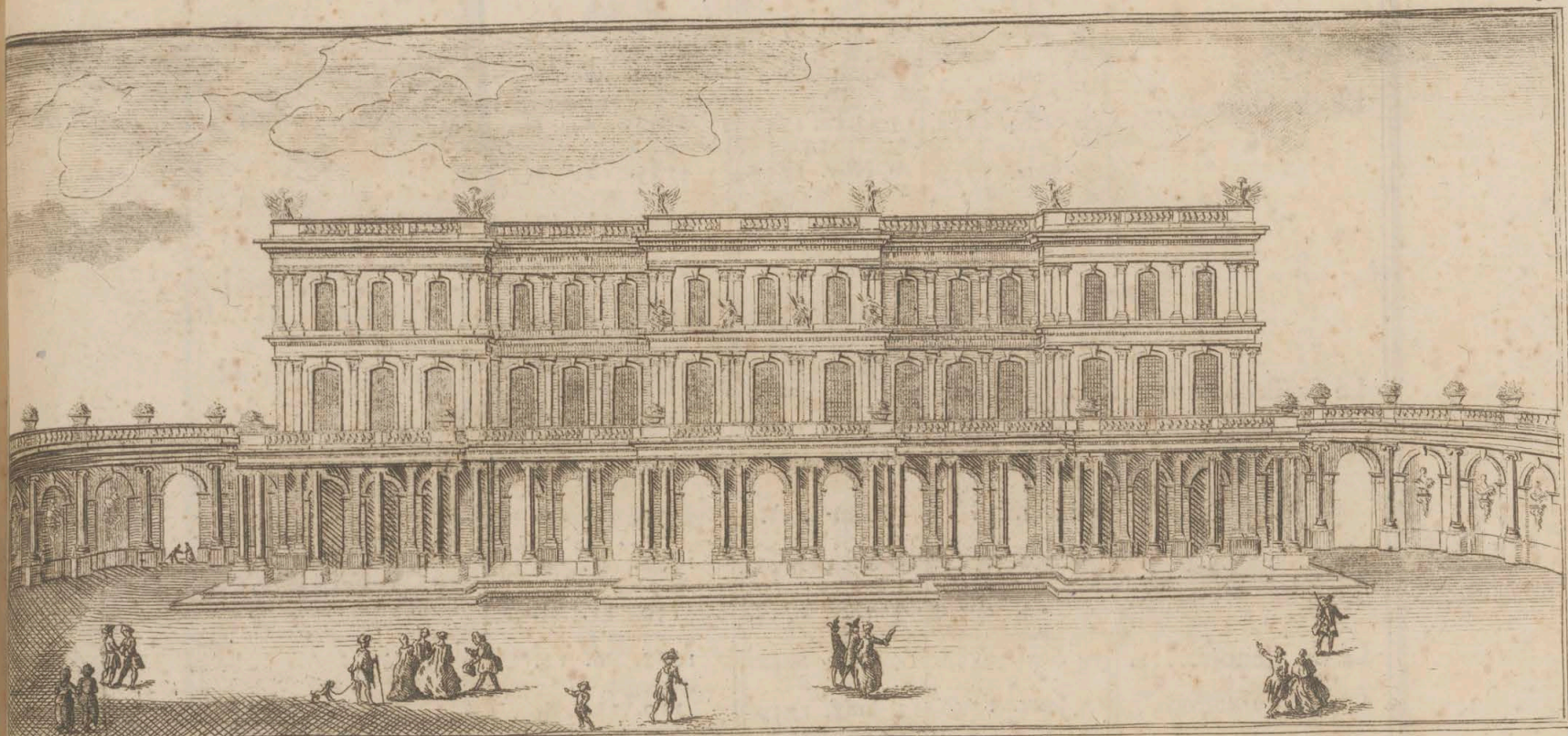
*Celle de trois cent quatre-vingt livres treize sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Gastaldy, pour ouvrages en dorure et bronze des grilles qui sont posées à chaque bouts de ladite place, suivant le mémoire réglé, mandement et quittance, cy. . . . . 380. 13. 3.*

384067. 4. 6.

*REVENANT lesdites sommes à ladite première de trois cent quatre-vingt quatre mille soixante-sept livres quatre sols six deniers argent au cours de France.*

CHAPITRE XVI.

Palais qui termine au Nord la Place de la Carrière, & qui fait face à l'intérieur de la Porte-Royale ou Arc-de-triomphe, avec ses retours en demi-cercles joignant les pavillons; parterre & fontaine derrière ce Palais.



Intendance

*F A I T D É P E N S E L E C O M P T A B L E* de la somme de huit cent quarante-neuf mille six livres trois sols un denier argent au cours de France, qu'il a payé tant pour la construction du Palais fermant la Place de la Carrière au Nord, & vis-à-vis l'intérieur de l'Arc-de-triomphe ou Porte-Royale qui termine cette Place au Midi; que pour les jardins, parterres & fontaines au derrière, le tout suivant le détail ci-après.

S A V O I R,

Construction du Palais, jardin, parterre & fontaine derrière.

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>PALAIS</b> ARTICLE PREMIER. Maçonnerie.			
Le Sr. Mique.....	2 Nov. 1758.	3 Nov. 1758.	* 527208 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup> 10 <sup>d</sup>

\* Dans cette somme de 527208 liv. 4 sols 10 deniers de France, est comprise celle de 8071 liv. 12 sols 8 deniers cours de Lorraine; savoir, 39627 liv. 9 sols 8 deniers pour les ouvrages en maçonnerie, pierres de taille & architecture

d'autre part. . . . . 527208<sup>fr</sup> 4<sup>o</sup> 10<sup>o</sup>

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ART. II.</b>			
<i>Sculpture.</i>			
Le Sr. Vallier.....	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	14621 l. 8 s. 2 d.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	27937. 16. 9.
	12 Juil. 1758.	24 Juil. 1758	2545. 10. 10.
Le Sr. Guibal.....	Idem. . . .	Idem. . . .	266. 6. 3.
	10 Octo. 1758.	13 Octo. 1758.	3815. 2. 2.
	7 Nov. 1758.	10 Nov. 1758.	4115. 2. 2.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	2421. 11. 10.
	Idem. . . .	Idem. . . .	199. 1. 6.
Le Sr. Bechamp....	28 Août 1758.	28 Août 1758.	526. 9. 8.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	10906. 11. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	1285. 17. 9.
	Idem. . . .	Idem. . . .	661. 2. 9.
Le Sr. Heker.....	Idem. . . .	Idem. . . .	557. 8. 0.
	30 Sept. 1758.	13 Octo. 1758.	1182. 3. 9.
Le Sr. Lenoir.....	4 Déc. 1758.	5 Déc. 1758.	150. 11. 5.
	30 Sept. 1758.	14 Octo. 1758.	1668. 6. 11.
Le Sr. Walneffer. . .	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	110. 11. 8.
<b>ART. III.</b>			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey.....	6 Déc. 1758.	7 Dec. 1758.	57926. 17. 1.
	Idem. . . .	Idem. . . .	4212. 9. 8.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	155. 9. 0.
<b>ART. IV.</b>			
<i>Couverture.</i>			
Liébault.....	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	4367. 19. 7.
	10 Octo. 1758.	13 Octo. 1748.	1091. 9. 0.
	23 Janv. 1759.	24 Janv. 1759.	69. 10. 6.
<b>ART. V.</b>			
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>			
Ve. Briey & François.	12 Juil. 1758.	17 Mai 1758.	17653. 11. 10.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	871. 14. 8.
François François.	10 Octo. 1758.	13 Octo. 2758.	6683. 6. 1.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	4780. 12. 10.
<b>ARTICLE VI.</b>			697992. 8. 7.

faits à la construction de la façade de la maison en forme de pavillon, que M. Héré a fait bâtir au bout de la rue à droite du Palais qui termine la Place, & pour la face en retour de ladite maison; & 45444 liv. 3 sols pour la construction, tant de la face sur la grande rue, que des murs de refent & autres ouvrages en maçonnerie faits dans l'intérieur, faisant en tout la susdite somme de 85071 liv. 12 sols 8 deniers de Lorraine, que le Roi a bien voulu prendre à son compte; au moyen de ce que ledit Sr. Héré a remis à SA MAJESTE' un terrain à lui concédé, de la consistence de 16 ommées 91 pieds 6 pouces, situé dans le ci-devant potager derrière la maison que ledit Sr. Héré a fait bâtir sur la Place ST. STANISLAS, & qu'il a depuis vendu à M. de Marainville; ainsi que les murs d'enceinte que ledit Sr. Héré avoit fait construire autour du même terrain, le tout estimé par les Srs Gentillatre, Antoine & Leveque à la somme de 11957 liv. 14 sols, cours de Lorraine, suivant leur procès-verbal du 8 Juin 1756, joint au mémoire du Sr. Mique, avec l'abandonnement & cession au profit du Roi desdits terrain & murs d'enceinte, du 26 Octobre 1757.

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.	
	Mandemens.	Quittances.		
<b>ART. VI.</b>				
<i>Plâtre.</i>				
Mougecot.....	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	12281. 0. 4 d.	} 12578. 7. 3.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	297. 6. 11.	
<b>ART. VII.</b>				
<i>Ménuiserie.</i>				
Marc.....	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1086. 18. 7.	}
	20 Mai 1758.	23 Mai 1758.	1059. 7. 4.	
Gauthier.....	20 Déc. 1757.	31 Déc. 1757.	1391. 1. 10.	}
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	8096. 8. 10.	
Jeandidier.....	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	2957. 2. 4.	} 24157. 8. 2.
	20 Mai 1758.	23 Mai 1758.	8100. 15. 3.	
Thomas & Despace.	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	383. 13. 6.	}
	Idem. ....	Idem. ....	1082. 0. 6.	
<b>ART VIII.</b>				
<i>Serrurerie.</i>				
Le Sr. Lamour.....	7 Fév. 1759.	8 Fév. 1759.	44628. 8. 1.	} 45175. 4. 8.
	Idem. ....	Idem. ....	546. 16. 7.	
<b>ART. IX.</b>				
<i>Vitrierie.</i>				
Voynant.....	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	864. 15. 7.	} 4531. 8. 7.
Le Sr. Robiche....	28 Fév. 1759.	1 Mars 1759.	3666. 13. 0.	
<b>ART. X.</b>				
<i>Peinture &amp; Impression.</i>				
Devarennas.....	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	144. 6. 4.	}
Gergonne & Haft..	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	2548. 3. 3.	
Louis Haft.....	10 Octo. 1758.	13 Octo. 1758.	2695. 7. 6.	} 6177. 16. 2.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	444. 16. 8.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	345. 2. 5.	
<b>FONTAINE, BERCEAUX,</b>				
<i>Treillages, nivellement, transport de terres, gazonnement, fourniture &amp; plantation d'arbres, charmilles, buits &amp; fleurs, pour la formation des jardin &amp; parterre derrière ledit Palais.</i>				
<b>ART. XI.</b>				
<b>FONTAINE.</b>				
<i>Sculpture.</i>				
Le Sr. Heker.....	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	790. 13. 0.	} 3143. 0. 1.
Le Sr. Bechamp....	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	2074. 8. 7.	
<i>Robinets, sous-papes &amp; vissees de cuivre.</i>				
Despois.....	3 Janv. 1759.	4 Janv. 1759.	277. 18. 6.	
			C C	793755. 13. 6.

d'autre part. . . . . 793755<sup>#</sup> 13<sup>d</sup> 6<sup>de</sup>

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ART. XII.</b>			
<b>BERCEAUX</b>			
<i>&amp; Treillages,</i>			
<i>Ménuiserie.</i>			
Antoine Niclos....	20 Juin 1758.	20 Juin 1758.	7100l. 9s. 9d.
	21 Janv. 1759.	22 Janv. 1759.	7165. 1. 1.
<i>Fil d'archal.</i>			
Le Sr. Bailly.....	20 Mai 1758.	24 Mai 1758.	60. 0. 0.
	<i>Surrurie.</i>		
Remy.....	25 Dec. 1757.	27 Déc. 1757.	532. 4. 2.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	755. 6. 3.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	906. 13. 9.
	<i>Peinture d'Impression.</i>		
Didelot.....	30 Nov. 1757.	6 Déc. 1757.	1089. 5. 0.
	6 Déc. 1758.	8 Déc. 1758.	1616. 2. 4.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	2197. 7. 7.
<b>ART. XIII.</b>			
<i>Nivellement, transport de</i>			
<i>terres, gazonnement, four-</i>			
<i>niture &amp; plantation d'arbres,</i>			
<i>charmilles, buits &amp; fleurs.</i>			
Nicolas Ferry.....	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	151. 14. 8.
Fiacre Louïs.....	1 Sept. 1754.	2 Sept. 1754.	110. 0. 0.
Ducret.....	19 Août 1754.	Idem.....	272. 6. 5.
Louïs Grifon.....	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	75. 17. 4.
Binard.....	13 Fév. 1757.	13 Fév. 1757.	242. 6. 3.
	24 Juin 1757.	24 Juin 1757.	247. 6. 1.
	7 Mars 1758.	7 Mars 1758.	306. 8. 3.
	28 Juin 1758.	28 Juin 1758.	168. 17. 5.
Guibaut.....	30 Nov. 1757.	6 Déc. 1757.	562. 15. 2.
	20 Déc. 1757.	26 Déc. 1757.	1006. 16. 0.
	26 Janv. 1759.	27 Janv. 1759.	219. 10. 5.
	20 Août 1757.	21 Août 1757.	1156. 4. 11.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1747. 3. 5.
	Idem. . . .	Idem . . . .	916. 1. 7.
Derlange.....	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	635. 15. 6.
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	725. 7. 10.
	Idem. . . .	20 Fév. 1758.	399. 17. 0.
	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	809. 10. 7.
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	463. 18. 4.
	13 Juin 1758.	26 Juin 1758.	612. 17. 3.
<b>ART. XIV.</b>			
<b>PAVÉS.</b>			
Etienne Lapouffiere.	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	732. 5. 3.
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	3392. 15. 0.

21422. 9. 11.

10830. 13. 5.

4125. 0. 3.

830133. 17. 1.

Ouvrages différens dans l'intérieur du Palais.

ARTICLE XV.

La Somme de quatre cent soixante & douze livres sept sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Louis Fesquet, pour ouvrages en bronze et dorure de la rampe de l'escalier du même Palais, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . .

472. 7. 4.

ARTICLE XVI.

Celle de deux mille cent neuf livres quatorze sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lechien marbrier, pour le prix de seize cheminées de marbres qu'il a fourni et posé dans les différens appartemens du Palais, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy.

2109. 14. 4.

ARTICLE XVII.

Celle de trois cent soixante & onze livres dix-neuf sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Sauvier, pour fourniture du plâtre employé au marbre artificiel, employé tant en cheminées qu'en ornemens des Salles et appartemens dudit Palais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . .

371. 19. 2.

ARTICLE XVIII.

Celle de cent soixante & onze livres quinze sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Villiers, pour l'indigo, huile, tipoli, orpiment, vermillon colle et autres fournitures nécessaires à la composition dudit marbre, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy.

171. 15. 3.

ARTICLE XIX.

Celle de six cent quatorze livres huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Manciaux marbrier, tant pour journées d'ouvriers que pour achats de couleurs, employés à la composition desdits marbres, suivant le mémoire, mandement et quittance du 4 Mars même année, cy.

614. 8. 4.

ARTICLE XX.

Celle de cinq cent cinquante-neuf livres un sol deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour autres journées d'ouvriers et achats de fournitures employés à ladite composition, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.

559. 1. 2.

834433. 2. 8.

ARTICLE XXI.

*Celle de six cent quatre-vingt dix-sept livres un sol deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, aussi pour journées d'ouvriers et achats de choses employées à la composition desdits marbres, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 697. 1. 2.*

ARTICLE XXII.

*Celle de quatre-vingt huit livres un sol deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean-François Despois fondeur, pour fourniture de quatre-vingt-dix crampons de cuivre livrés au Sr. Lechien et employés aux cheminées de marbres et autres, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 88. 1. 2.*

ARTICLE XXIII.

*Celle de neuf mille cinq cent quarante six livres dix-neuf sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Gergonne, pour ouvrages de peinture à fresque relevés d'ov, ornés de fleurs, de tout le plafond de la grande Salle du même Palais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 9546. 19. 3.*

ARTICLE XXIV.

*Celle de quatre cent une livre quinze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour ouvrages en dorure des cadres et tumeaux des deux cheminées de la grande salle, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 401. 15. 10.*

ARTICLE XXV.

*Celle de trois cent trente-six livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Girardel peintre, pour avoir fait en grand les portraits du Roi et de la Reine de France, placés dans des ovales sur les cheminées du grand Salon, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 336. 0. 0.*

ARTICLE XXVI.

*Celle de trois mille trois cent vingt et une livres dix-huit sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Oriot, pour le prix des glaces et tumeaux qu'il a fournis et posés au grand salon, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 3321. 18. 0.*

ARTICLE XXVII.

*Celle de cinquante livres dite monnoye, qu'il a payé à Michel Christophe, pour avoir nettoyé, mis en couleur, ciré et frotté les parquets dudit Palais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 50. 0. 0.*

ARTICLE XXVIII. 848874. 18. 1.

ci-contre . . . . . 848874<sup>#</sup> 18<sup>s</sup> 1<sup>d</sup>

ARTICLE XXVIII.

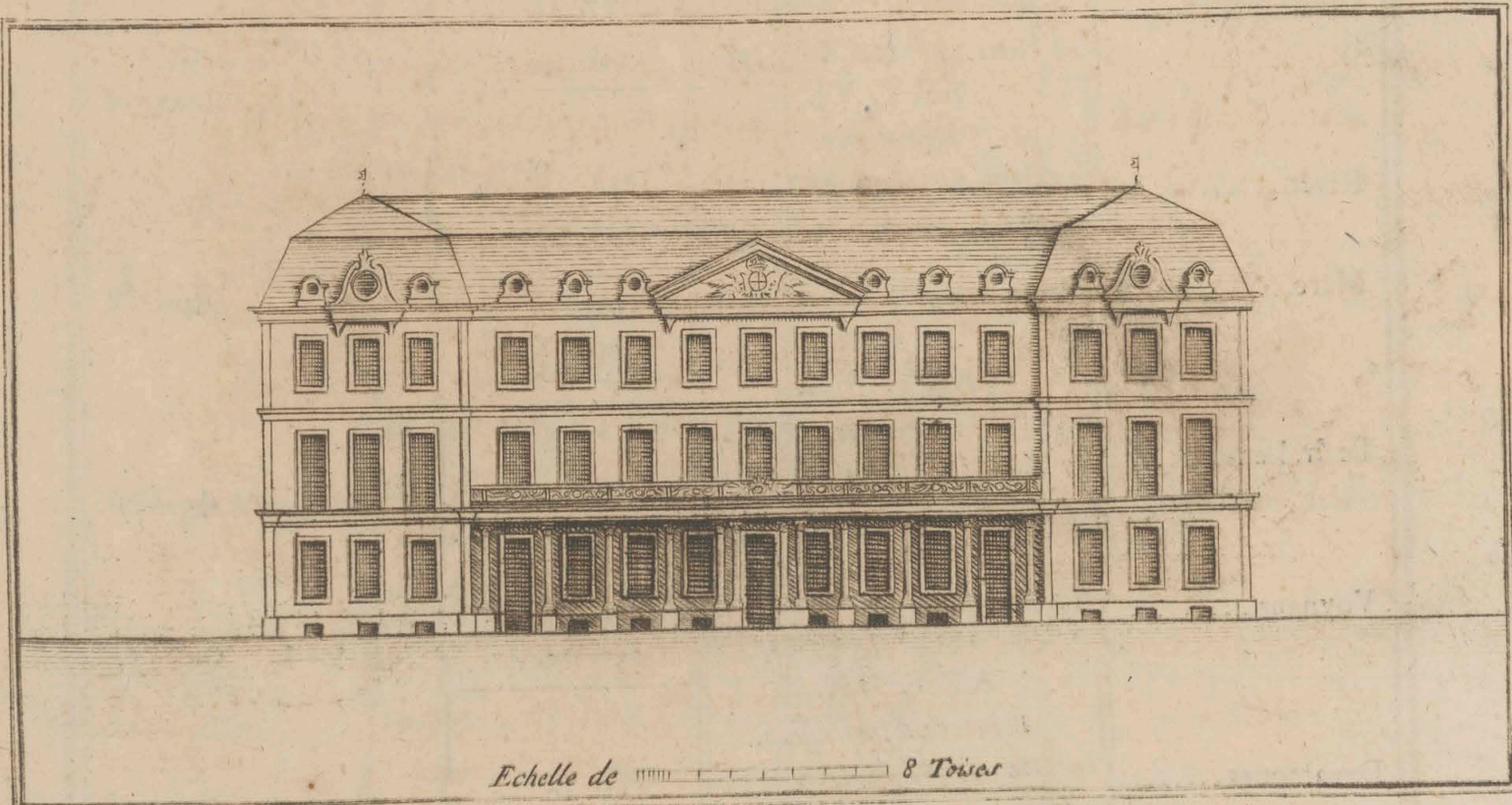
*Celle de cent trente & une livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Antoine, pour le prix de dix cordes et demi de bois, consumé pour échauffer les Salles et autres appartemens dudit Palais, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . .*

131. 5. 0.  
849006. 3. 1.

*REVENANT lesdites sommes à ladite première de huit cent quarante-neuf mille six livres trois sols un denier, argent au cours de France.*

CHAPITRE XVII.

Ancien - Hôtel de l'Intendance, servant actuellement à loger divers Officiers de la garnison, entre la Bibliothèque & les Cordeliers; la principale face regarde le bastion & le jardin du Palais, qui termine la Carrière; l'autre est sur la grande rue.



*Pavillon Pour les Officiers de la Garnison.*

*FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cinquante-quatre mille six cent trente-cinq livres dix-huit sols argent au cours de France, qu'il a payé pour ouvrages faits au Bâtiment renfermant des cazernes & logemens*  
d d



des Officiers de la garnison, près du Palais, qui termine la Place de la Carrière, faisant face au bastion d'un côté, & de l'autre à la grande-rue de la Vieille-ville, suivant le détail ci-après.

S A V O I R,  
Construction.

N O M S des Ouvriers.	D A T E D E S		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ARTICLE PREMIER.			
<i>Maçonnerie.</i>			
Le Sr. Mutlot.....	16 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	844 l. 6 s. 7 d.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	26235. 3. 7.
			27079 <sup>fr</sup> 10 <sup>s</sup> 2 <sup>d</sup>
ART. II.			
<i>Charpenterie.</i>			
Le Sr. Duprey.....	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	2902. 1. 11.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	11263. 4. 5.
			14165. 6. 4.
ART. III.			
<i>Couverture.</i>			
Liébault.....	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	235. 1. 6.
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	71. 3. 8.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	116. 2. 6.
			422. 7. 8.
ART. IV.			
<i>Plomb &amp; Fer blanc.</i>			
François François..	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	.....
			228. 15. 3.
ART. V.			
<i>Plâtre.</i>			
Silvain Vallée.....	14 Août 1755.	14 Août 1755.	1787. 18. 3.
	18 Nov. 1757.	21 Nov. 1757.	2248. 3. 7.
			4036. 1. 10.
ART. VI.			
<i>Ménuiserie.</i>			
Rivet.....	19 Juin. 1755.	20 Juin 1755.	1626. 2. 2.
	20 Avril 1757.	23 Avril. 1757.	434. 6. 8.
Marc.....	10 Mai 1757.	20 Mai 1757.	491. 11. 11.
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	91. 7. 0.
	Idem. ....	Idem. ....	55. 6. 11.
			2698. 14. 8.
ART. VII.			
<i>Serrurerie.</i>			
Le Sr. Lamour.....	27 Mars 1758.	29 Mars 1758.	.....
			4387. 4. 10.
ART. VIII.			
<i>Vitrierie.</i>			
Voynant.....	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	392. 7. 10.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	519. 12. 7.
			912. 0. 5.
ART. IX.			
<i>Peinture d'impression.</i>			
Devarennés.....	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	312. 9. 9.
	Idem. ....	Idem. ....	71. 13. 8.
Louis Haft.....	22 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	321. 13. 5.
			705. 16. 10.
			54635. 18. 0.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cinquante-quatre mille six cent trente-cinq livres dix-huit sols argent au cours de France.

CHAPITRE XVIII.

Fouilles excavations , transports des terres & repous des ouvrages de la Carrière ; du Palais qui la termine , & du Bâtiment servant de cazernes & logemens aux Officiers de la garnison.

*FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt cinq livres un fol deux deniers argent au cours de France, qu'il a payé pour fouilles, excavations, transport des terres & repous des ouvrages de la Place de la Carrière ; du Palais qui la termine, & du Bâtiment servant de cazernes & de logemens aux Officiers de la garnison, le tout suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

NOMS des Ouvriers.	DATE DES		SOMMES payées.
	Mandemens.	Quittances.	
<b>ARTICLE I.</b>			
Ramonot.....	17 Juil. 1754.	17 Juil. 1754.	421 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> 8 <sup>d</sup>
<b>ART. II.</b>			
Proyard.....	21 Nov. 1754.	21 Nov. 1754.	41 l. 16 s. 1 d.
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	505. 18. 3.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	867. 7. 6.
			1415. 1. 10.
<b>ART. III.</b>			
Tifferant.....	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	48. 0. 0.
<b>ART. IV.</b>			
Derlanges & consors.	30 Mai 1753.	2 Juin 1753.	464. 10. 0.
	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	878. 13. 7.
	7 Août 1754.	7 Août 1754.	59. 8. 3.
	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	290. 6. 3.
			1692. 18. 1.
<b>ART. V.</b>			
Derlange.....	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	1155. 12. 4.
	Idem. . . .	Idem. . . .	598. 14. 0.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	166. 19. 10.
	18 Nov. 1756.	22 Nov. 1756.	988. 2. 10.
	17 Mars 1757.	18 Mars 1757.	927. 1. 2.
	30 Sept. 1758.	30 Sept. 1758.	211. 11. 10.
			4048. 2. 0.
d d 2			7626. 0. 7.

d'autre part. . . . .

7626<sup>n</sup> 0<sup>d</sup> 7<sup>2</sup>

N O M S des Ouvriers.	DATE DES		S O M M E S payées.
	Mandemens.	Quittances.	
ART. VI.			
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	484. 12. 6d.
	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	789. 3. 4.
	16 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	283. 1. 5.
	16 Août 1756.	16 Août 1756.	200. 10. 3.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	767. 19. 5.
	20 Mai 1757.	20 Mai 1757.	870. 11. 5.
	22 Avril 1757.	23 Avril 1757.	771. 1. 9.
	18 Nov. 1756.	22 Nov. 1756.	444. 3. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . .	563. 19. 6.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	382. 16. 5.
	Idem. . . .	Idem. . . .	452. 1. 7.
	Idem. . . .	Idem. . . .	200. 2. 4.
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	327. 9. 5.
	Idem. . . . .	Idem. . . .	674. 17. 9.
	Idem. . . . .	Idem. . . .	685. 8. 3.
	Idem. . . .	Idem. . . .	755. 19. 4.
	Idem. . . .	Idem. . . .	765. 17. 10.
J. C. Lapouffiere.	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	742. 0. 8.
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	226. 8. 9.
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	795. 1. 4.
	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	645. 3. 9.
	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	906. 12. 11.
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	775. 18. 10.
	Idem. . . .	Idem. . . .	688. 9. 6.
	17 Août 1758.	17 Août 1758.	519. 1. 9.
	30 Sept. 1758.	14 Octo. 1758.	465. 13. 4.
	Idem. . . .	Idem. . . .	628. 16. 8.
	Idem. . . .	Idem. . . .	319. 18. 7.
	Idem. . . .	Idem. . . .	85. 6. 3.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	227. 12. 1.
	Idem. . . .	Idem. . . .	265. 2. 11.
	Idem. . . .	Idem. . . .	146. 15. 0.
	Idem. . . .	Idem. . . .	262. 18. 10.
	Idem. . . .	Idem. . . .	448. 9. 3.
	Idem. . . .	Idem. . . .	389. 14. 3.

17959. 0. 7.

25585. 1. 2.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt cinq livres un sol deux deniers argent au cours de France.  
CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XIX.

Lanternes placées sur les ouvrages rapportés ci-devant.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de six mille huit cent cinquante livres huit sols deux deniers argent au cours de France, qu'il a payé pour le prix des lanternes placées sur les ouvrages portés au présent Compte, suivant le détail ci-après.

SAVOIR,  
ARTICLE PREMIER.

La somme de cinq mille cinq cent trente & une livres douze sols argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Robiche, pour le prix des lanternes qu'il a fourni, et qui sont placées sur les différens ouvrages rapportés au présent Compte, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 5531<sup>fr</sup> 12<sup>s</sup> 0<sup>d</sup>

ARTICLE II.

Celle de neuf cent vingt-neuf livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean-François Despois fondeur, pour avoir fait en cuivre les couronnes, écrous et autres fournitures et ouvrages pour la garniture et les ornemens desdites lanternes, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 919. 0. 0.

ARTICLE III.

Celle de trois cent quatre-vingt-neuf livres seize sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits auxdites lanternes, suivant un autre mémoire, règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 389. 16. 2.  

---

6850. 8. 2.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de six mille huit cent cinquante livres huit sols deux deniers argent au cours de France.

CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cinquante & un mille cent soixante-sept livres dix-huit sols argent au cours de France,

e e

qu'il a payé pour diverses dépenses relatives aux ouvrages rapportés au présent Compte, le tout suivant le détail ci-après.

S A V O I R.

A R T I C L E P R E M I E R.

La Somme de cinquante-neuf livres quatre sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Chibaut France, pour ouvrage en maçonnerie faite au rétablissement du mur de la maison du Sr. Mangin, sur la place de la Ville-neuve, endommagé par la démolition de l'ancien Palais, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . . . .

59 4 4

A R T I C L E I I.

Celle de deux cent trente-quatre livres deux sols un denier dite monnoye, qu'il a payé à Jacques Dubreuil, pour ouvrage de fouilles et transports de terre, corroy, grosse maçonnerie, demi-brique, charpenterie et pavé brut, faite à la construction des latines du Sr. Rousselot derrière et attenant à l'hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy.

234. 2. 1.

A R T I C L E I I I.

Celle de cent quatre-vingt-quatorze livres deux sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé à Claude Bigetelle carrier, pour journées employées à toiser les pierres arrachées dans la carrière d'Euville, pour les ouvrages du Roi, suivant le certificat de M. Béré, mandement et quittance, cy. . . . .

194. 2. 5.

A R T I C L E I V.

Celle de quatre cent quatre-vingt dix-neuf livres cinq sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Bynard, pour fourniture de charnelles et tilleula dans les avenues des routes qui aboutissent à la Place-Royale, et dans les fossés des bastions, suivant trois mémoires réglés par M. Béré. Mandement et quittance.

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 10 Mai 1755, de la somme de, cy 17 l. 5 s. 3 d.)  
Le second, avec quittance du 30 Janv. 1756, de la somme de, cy 189. 17 3.  
Le troisième, avec quittance du 24 Juin 1756, de la somme de, cy 292. 0. 0.

499. 5. 6.

986. 14. 4.

ci-contre . . . . . 986<sup>#</sup> 14<sup>s</sup> 4<sup>d</sup>

ARTICLE V.

Celle de deux cent vingt-deux livres six sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jacques Voynant, pour ouvrages de vitreie faits à l'ancienne Eglise - Primatiale, suivant le mémoire réglé par M. Béré, mandement et quittance, cy. 222. 6. 2

ARTICLE VI.

Celle de deux cent soixante livres quatorze sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Gauthier menuisier, pour divers ouvrages de menuiserie faite en differens endroits de la Place - Royale, suivant le mémoire réglé par M. Béré, mandement et quittance, cy . . . . . 260. 14. 9.

ARTICLE VII.

Celle de dix-huit livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean Simonin fourbisseur, pour fourniture de quatre lames de Sabre aux gladiateurs qui étoient d'abord sur la place de la Carrière, et qui depuis ont été transférés à la Malgrange, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance. cy . . 18. 0. 0.

ARTICLE VIII.

Celle de quatre-vingt livres un sol trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Christophe Pierron, pour ouvrages et couverture faits à la toiture du pavillon de la Comédie, suivant le mémoire règlement, mandement et quittance, cy . . . . . 80. 1. 3.

ARTICLE IX.

Celle de mille neuf cent trente-neuf livres dix-huit sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Niclos fils, pour ouvrages en menuiserie, tant aux caisses qui sont sur la Place de la Carrière, qu'aux berceaux que l'on s'étoit proposé d'y placer d'abord, et dont partie des bois a été employée à construire des berceaux en treillages dans le jardin de l'hôpital St. Jean-de-Dieu; et l'autre partie déposée dans les magasins du Roi à Lunéville, pour servir à d'autres ouvrages de Sa Majesté, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy. . 1939. 18. 10.

e e

3507. 17. 4.

ARTICLE X.

*Celle* de soixante-trois livres cinq sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Masson, Confiseur et Cafetier, pour rétablissement du pavé au-devant de sa maison sur les Crotoires, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy.

63. 5. 4

ARTICLE XI.

*Celle* de mille trois cent soixante-dix livres dix-sept sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Duprey charpentier, pour ouvrages de charpenterie faits à la construction d'un magasin sur la grande place de la Ville-neuve, dans le terrain que Sa Majesté projettoit d'y ériger la Statue de LOUIS XV. Ce magasin destiné à enfermer les matériaux et outils des ouvriers, a été démolé depuis, et les matériaux en provenant employés à la construction de divers corps-de-garde, suivant le mémoire, règlement, mandement et quittance, cy..

1370. 17. 5

ARTICLE XII.

*Celle* de cinquante-neuf livres douze sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au nommé Bossu voiturier, pour diverses voitures d'écaillés employées aux toitures de la Place-Royale, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .

59. 12. 2.

ARTICLE XIII.

*Celle* de quatre cent trente-sept livres huit sols un denier dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Poirson et consors, pour voitures de colonnes tirées de la carrière d'Euville, jusques sur la Place-Royale, suivant le mémoire, réglé par M. Péré, mandement et quittance, cy . . . . .

437. 8. 1.

ARTICLE XIV.

*Celle* de quarante-une livres seize sols dite monnoye, qu'il a payé à Jacob Crisman, pour trois voitures de groupes et autres pièces d'architecture, depuis Lunéville

5438. 18. 4.

ci-contre. . . . . 5438<sup>r</sup> 18<sup>s</sup> 4<sup>d</sup>

Lunéville jusqu'à la Place-Royale de Nancy, suivant le mémoire réglé par M. Béré, mandement en quittance, cy . . . . . 41. 16. 0.

ARTICLE XV.

Celle de trois cent dix-huit livres quatorze sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lafflize Fermier du Crosne de Nancy, pour droita de déchargement des plombs venus de Metz par eau, et qui ont servi aux ouvrages de la Place, suivant deux mémoires, mandemens et quittances

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 24 Novembre 1755, de la somme de, cy. 153 l. 5 s. 7 d. }  
Le second, avec quittance du 16 Août 1756, de la somme de, cy . . . . 165. 8. 10. } 318. 14. 5.

ARTICLE XVI.

Celle de deux mille huit cent soixante-sept livres seize sols six deniers dite monnoye qu'il a payé à Joseph Richard voiturier, pour diverses voitures d'ouvrage de menuiserie et d'architecture de Lunéville à la Place-Royale de Nancy, suivant cinq mémoires réglés par M. Béré, avec mandemens et quittances.

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 5 Janvier 1756, de la somme de, cy. . . 646 l. 14 s. 9 d. }  
Le second, avec quittance du 19 Décembre 1756, de celle de, cy . . . 627. 16. 11. }  
Le troisième, avec quittance du 6 Décembre 1757, de celle de, cy. . . 727. 14. 4. } 2867. 16. 6.  
Le quatrième, avec quittance du 23 Mai 1758, de celle de, cy. . . . 438. 3. 6. }  
Le cinquième, avec quittance du 6 Décembre 1758, de celle de, cy 427. 7. 0. }

ARTICLE XVII.

Celle de deux mille deux cent soixante-quatre livres cinq sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Saunier, pour diverses voitures de plâtre, et d'ouvrage de menuiserie et d'architecture, depuis Lunéville jusqu'à ladite Place, suivant six mémoires réglés par M. Béré, mandemens et quittances,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance au bas du 20 Mai 1757, de la somme de, cy 922 l. 10 s. 7 d. }  
Le second, avec quittance du 28 Décembre 1757, de celle de, cy . . . 458. 19. 11. }  
Le troisième, avec quittance dudit jour, de celle de, cy . . . . . 322. 4. 10. } 2264. 5. 3.  
Le quatrième, avec quittance du 8 Janvier 1759, de celle de, cy. . . 487. 14. 6. }  
Le cinquième, avec quittance dudit jour, de celle de, cy . . . . . 41. 16. 1. }  
Le sixième, avec quittance dudit jour, de celle de, cy . . . . . 30. 19. 4. }

f t

10931. 10. 6.



d'autre-part..... 10931<sup>r</sup> 10<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>

ARTICLE XVIII.

Celle de cinquante-trois livres seize sols, dite monnoye, qu'il a payé à Claude Lesclave, pour diverses voitures d'écaillé, bois et autres matières, de la Malgrange à ladite Place, suivant le mémoire réglé par M. l'Évêque, mandement et quittance, cy.

53. 16. 0.

ARTICLE XIX

Celle de cent neuf livres douze sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Antoine, pour droits de passage sur la Mozelles, des plombs que l'on a fait venir par eau, de Metz à Nancy, suivant le mémoire réglé par M. l'Évêque, mandement en quittance, cy . . . . .

109. 12. 4.

ARTICLE XX.

Celle de huit cent quatre-vingt-sept livres un sol huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Girardet peintre, pour avoir dessiné la Place-Royale, plusieurs figures et ornemens, la Statue de LOUIS XV. les bas-reliefs, l'arc-de-triomphe et la fontaine, suivant deux mémoires réglés par M. l'Évêque, avec mandemens et quittances,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 18 Octobre 1752, de la somme de, cy 500 l. 0 s. 0 d. }  
Le second, avec quittance du 13 Novembre 1753, de la somme de, cy 387. 1. 8. }

887. 1. 8.

ARTICLE XXI.

Celle de quatre cent soixante et treize livres cinq sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Moreau dessinateur, pour avoir dessiné et levé les plans de la Place-Royale, des Portes Sainte-Catherine et Saint Stanislas, des Places Saint Stanislas et de la carrière, et autres, suivant deux mémoires réglés par M. l'Évêque, avec mandemens et quittances,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 3 Novembre 1753, de la somme de, cy 310 l. 0 s. 0 d. }  
Le second, avec quittance du 19 Février 1756, de celle de, cy.... 153. 5. 6. }

473. 5. 6.

12455. 6. 0.

ci-contre . . . . . 12455 # 6 0 2

ARTICLE XXII.

*Celle de deux cent soixante livres, dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Collin graveur, pour avoir gravé une planche en taille-douce de 15 pouces de longueur, représentant l'élevation d'un des bâtiments de la Place-Royale, et pour autres gravures des ouvrages de Nancy, suivant deux mémoires, mandemens et quittances,*

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 9 Mars 1754, de la somme de, cy.... 200 l. 0 s. 0 d. }  
Le second, avec quittance dudit jour, de celle de, cy..... 60. 0. 0. } 260. 0. 0.

ARTICLE XXIII.

*Celle de deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lerouge, géomètre à Paris, pour gravure et fourniture et deux cents plans de Nancy, suivant le certificat de M. Béré du 13 Octobre 1754. Mandement et quittance, cy . . . . .*

200. 0. 0.

ARTICLE XXIV.

*Celle de soixante-huit livres deux sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Benty libraire, pour avoir collé sur toile les différents plans des ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .*

68. 2. 6.

ARTICLE XXV.

*Celle de cent cinquante-trois livres quatre sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Babin libraire, pour fourniture du papier de dessins des différents plans des ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . .*

153. 4. 0.

ARTICLE XXVI.

*Celle de douze mille quatre cent quarante-quatre livres dix sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. François graveur à Paris, pour avoir gravé tous les ouvrages faits par ordre du Roi dans la Ville de Nancy, et fourniture des cuivres,*

f f 2

13136. 12. 6.

d'autre part. . . . . 13136<sup>fr</sup> 12<sup>s</sup> 6<sup>dr</sup>

et de ceul vingt-cinq exemplaires, tant reliés en maroquin et en veau que brochés, et autres ouvrages, suivant son mémoire, mandement et quittance, cy. 12444. 10. 6.

ARTICLE XXVII.

Celle de neuf cent vingt-neuf livres quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. Lallemand, en qualité de Fermier du Domaine de Commerci, pour la location pendant quatre ans des carrières d'Euville, d'où on a tiré de la pierre pour les ouvrages de Nancy, suivant quatre certificats de M. Péré, mandement et quittance,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 20 Décembre 1752, de la somme de, cy	232 l. 5 s. 1 d.	} 939. 0. 4.
Le second, avec quittance du 5 Février, 1754, de la somme de, cy	232. 5. 1.	
Le troisième, avec quittance du 12 Mai 1755, de celle de, cy.....	232. 5. 1.	
Le quatrième, avec quittance du 24 Mars 1756, de celle de, cy.....	232. 5. 1.	

ARTICLE XXVIII.

Celle de mille sept cent treize livres dix-neuf sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Dubreuil dit Lamarche, toiseur, pour journées employées à toiser différens ouvrages de la Place de Nancy, suivant trois mémoires, mandement et quittance,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 3 Novembre 1753, de la somme de, cy	267 l. 17 s. 2 d.	} 1713. 19. 11.
Le second, avec quittance du 18 Mai 1757, de celle de, cy.....	805. 2. 7.	
Le troisième, avec quittance du 8 Novembre 1758, de celle de, cy..	641. 0. 2.	

ARTICLE XXIX.

Celle de trois cent quatre-vingt-neuf livres sept sols un denier dite monnoye, qu'il a payé aux Srs. Antoine, Cenon et Lamarche, pour journées et vacations d'expertises des différens ouvrages de la Place, suivant le mémoire mandement et quittance, cy. 389. 7. 1,

ARTICLE XXX.

Celle de deux cent soixante-deux livres un sol un denier dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mimieux, pour journées employées à toiser différens ouvrages de ladite Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 262. 1. 1.

ARTICLE XXXI. 28875. 11. 5.

ci-contre..... 28875 # 11 5 2

ARTICLE XXXI.

Celle de mille sept cent quatre-vingt neuf livres dix-sept sols sept deniers dite monnoye qu'il a payé au Sr. Galloix toiseur juré, pour journée employée à toiser differens ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandemens et quittances, cy. . . . .

1789. 17 7.

ARTICLE XXXII.

Celle de cinq mille cinq cent quarante & une livres seize sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Devarenné toiseur juré, aussi pour journée à toiser les differens ouvrages des Places de Nancy et dépendances, suivant trois mémoires, mandemens et quittances,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 21 Mars 1758, de la somme de, cy 4645 l. 3 s. 0 d.  
Le second, avec quittance du 26 Juin 1758, de celle de, cy..... 98. 10. 2.  
Le troisième, avec quittance du 11 Janvier 1759, de celle de, cy... 798. 3. 3.

5541. 16. 5.

ARTICLE XXXIII.

Celle de soixante & dix-sept livres dite monnoye, qu'il a payé à Michel Christophe, pour journée employée à veiller à la conservation des matériaux des démolitions des ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandemens et quittances, cy. . . . .

77. 0. 0.

ARTICLE XXXIV.

Celle de mille huit cent cinquante & une livres sept sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Dominique Drion, pour journée employée à veiller sur les ouvrages de Nancy, suivant dix-huit mémoires, mandemens et quittances,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 7 Août 1754, de la somme de, cy..... 149 l. 4 s. 3 d.  
Le second, avec quittance du 21 Novembre 1754, de celle de, cy... 108. 19. 2.  
Le troisième, avec quittance du 15 Janvier 1755, de celle de, cy... 93. 9. 3.  
Le quatrième, avec quittance du 12 Mai 1755, de celle de, cy..... 96. 3. 9.  
Le cinquième, avec quittance du 20 Juin 1755, de celle de, cy... 107. 12. 2.  
Le sixième, avec quittance du 17 Octobre 1755, de celle de, cy... 119. 19. 11.  
Le septième, avec quittance du 29 Janvier 1756, de celle de, cy... 156. 15. 4.  
Le huitième, avec quittance du 23 Juin 1756, de celle de, cy..... 134. 14. 1.  
Le neuvième, avec quittance du 16 Août 1756, de celle de, cy... 88. 10. 7.  
Le dixième, avec quittance du 20 Décembre 1756, de celle de, cy.. 94. 8. 11.  
Le onzième, avec quittance, du 19 Mars 1757, de celle de, cy... 69. 13. 6.  
Le douzième, avec quittance du 22 Juin 1757, de celle de, cy... 71. 4. 5.  
Le treizième, avec quittance du 10 Octobre 1757, de celle de, cy. 89. 0. 7.  
Le quatorzième, avec quittance du 4 Janvier 1758, de celle de, cy. 117. 19. 4.  
Le quinzième, avec quittance du 26 Juin 1758, de celle de, cy... 116. 2. 6.  
Le seizième, avec quittance du 30 Septembre 1758, de celle de, cy. 119. 0. 6.  
Le dix-septième, avec quittance du 11 Janvier 1759, de celle de, cy. 94. 8. 11.  
Le dix-huitième, avec quittance du 17 Février 1759, de celle de, cy. 24. 0. 0.

1851. 7. 2.

g g

38135. 12. 7.

d'autre-part.....

38135<sup>#</sup> 12<sup>s</sup> 7<sup>d</sup>

ARTICLE XXXV.

Celle de huit cent vingt-cinq livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Cagnon, pour journées employées à veiller sur les ouvriers occupés aux ouvrages de Nancy, suivant le certificat de M. héré, mandement en quittance, cy.....

825. 0. 0.

ARTICLE XXXVI.

Celle de quatre mille neuf cent cinquante livres deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. héré pour frais de voyage et autres dépenses à l'occasion des bâtimens de Nancy, suivant vingt mémoires détaillés, mandement en quittance dudit,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 30 Mars 1752, de la somme de, cy.....	6301. 01. 0d.
Le second, avec quittance du 7 Août 1754, de celle de, cy.....	233. 12. 0.
Le troisième, avec quittance du 19 Octobre 1754, de celle de, cy...	250. 11. 0.
Le quatrième, avec quittance du 4 Mars 1755, de celle de, cy.....	161. 4. 4.
Le cinquième, avec quittance du 12 Mai 1755, de celle de, cy....	242. 0. 0.
Le sixième, avec quittance du 22 Juin 1755, de celle de, cy.....	137. 5. 0.
Le septième, avec quittance du 19 Juillet 1755, de celle de, cy....	384. 0. 0.
Le huitième, avec quittance du 14 Août 1755, de celle de, cy....	150. 0. 0.
Le neuvième, avec quittance du 18 Septembre 1755, de celle de, cy.	99. 14. 0.
Le dixième, avec quittance du 17 Octobre 1755, de celle de, cy...	221. 14. 0.
Le onzième, avec quittance du 23 Novembre 1755, de celle de, cy.	348. 12. 7.
Le douzième, avec quittance du 21 Février 1756, de celle de, cy....	101. 16. 0.
Le treizième, avec quittance du 20 Mai 1756, de celle de, cy.....	157. 16. 0.
Le quatorzième, avec quittance du 19 Octobre 1756, de celle de, cy.	330. 2. 9.
Le quinzième, avec quittance du 28 Février 1757, de celle de, cy....	272. 9. 0.
Le seizième, avec quittance du 19 Août 1757, de celle de, cy.....	300. 12. 0.
Le dix-septième, avec quittance du 20 Décembre 1757, de celle de, cy.	153. 8. 0.
Le dix-huitième, avec quittance du 28 Février 1758, de celle de, cy.	119. 19. 6.
Le dix-neuvième, avec quittance du 16 Mai 1758, de celle de, cy.	222. 4. 0.
Le vingtième, avec quittance du 19 Août 1758, de celle de, cy...	433. 0. 0.

4950. 0. 2.

ARTICLE XXXVII.

Celle de cent soixante-cinq livres dix-sept sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean Dony vitrier, pour fourniture de lanternes le jour de l'illumination de la Place-Royale, et de l'érection de la Statue de LOUIS XV, suivant le mémoire réglé par M. héré, mandement en quittance, cy...

165. 17. 3.

ARTICLE XXXVIII.

Celle de vingt-quatre livres dite monnoye, qu'il a payé pour gratification accordée au nommé Dartois Grenadier, qui a eu une jambe cassée en travaillant aux ouvrages de la Place, suivant le certificat de M. héré, mandement en quittance, cy.....

24. 0. 0.

44100. 10. 0.

ci-contre. . . . . 44100<sup>r</sup> 10<sup>s</sup> 0<sup>d</sup>

ARTICLE XXXIX.

Celle de mille deux cent cinquante-sept livres trois sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Febvrel Notaire-Royal à Lunéville, pour passation de contrats, contrôlée, et expéditions concernant les acquisitions faites par le Roi des hôtels, maisons et terrains pour l'emplacement des ouvrages de S A MAJESTÉ à Nancy, suivant deux mémoires détaillés Mandemens et quittances,

S A V O I R,

Le premier, avec quittance du 17 Avril 1752, de la somme de, cy...	725 l. 0 s. 0 d.	} 1257. 3. 0.
Le second, avec quittance du 31 Mai 1752, de celle de, cy.....	532. 3. 0.	

ARTICLE XL.

Celle de quatre mille cinq cent cinquante livres dite monnoye, pour les honoraires du Comptable, pendant le tems de sa gestion, c'est-à-dire depuis et compris le mois d'Octobre 1751. jusqu'au mois d'Avril 1759. inclusivement, à raison de six cent livres de France par année, suivant huit mandemens,

S A V O I R,

Le premier, du 8 Janvier 1753, de la somme de, cy.....	750 l. 0 s. 0 d.	} 4550. 0. 0.
Le second, du 10 Février 1754, de celle de, cy.....	600. 0. 0.	
Le troisième, du 11 Décembre 1754, de celle de, cy.....	600. 0. 0.	
Le quatrième, du 13 Décembre 1755, de celle de, cy.....	600. 0. 0.	
Le cinquième, du 31 Décembre 1756, de celle de, cy.....	600. 0. 0.	
Le sixième, du 31 Décembre 1757, de celle de, cy.....	600. 0. 0.	
Le septième, du 31 Janvier 1759, de celle de, cy.....	600. 0. 0.	
Le huitième, du 13 Mars 1759, de celle de, cy.....	200. 0. 0.	

ARTICLE XLI.

Celle de huit cent quatre-vingt seize livres cinq sols dite, monnoye, pour la tare sur 3585 Sacs de mille livres, formant la Recette du présent Compte, à raison de cinq sols par Sac, cy . . . . .

896. 5. 0.

ARTICLE XLII.

Celle de trois cent soixante-quatre livres dite monnoye, dont le Comptable fait dépense pour transports d'argent, et autres faux-frais, pendant le tems de sa comptabilité en faisant ses payemens tous les mois à Nancy, à raison de quatre livres par mois, cy.

364. 0. 0.

51167. 18. 0.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cinquante-un mille cent soixante-sept livres dix-huit sols, argent au cours de France.

# RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DU PRÉSENT COMPTE.

S A V O I R,

## R E C E T T E.

LA RECETTE DU PRÉSENT COMPTE monte à la  
somme de cy.....

3585346<sup>fr</sup> 5<sup>s</sup> 2<sup>de</sup>

## D É P E N S E.

CHAPITRE I.	Hôtel-de-Ville faisant la face de la Place-Royale au midy dans toute sa longueur.	498774. 9f. 7d.	} Somme parcellé.
CHAP. II.....	Façades des Hôtels des Fermes & de M. Alliot, faisant la face de ladite Place à l'orient.	132430. 14. 11.	
CHAP. III....	Hôtel de la Comédie & façade de celui du Sr. Jacquet, faisant la face de ladite Place à l'occident.	272791. 5. 5.	
CHAP. IV.....	Maisons à faces-basses appellées Trottoirs, en avant de l'Arc-de-Triomphe, dont les retours forment la façade de la Place au nord.	140420. 5. 11.	
CHAP. V.....	Porte - Royale, ou Arc - de - Triomphe.....	158610. 13. 7.	
CHAP. VI..	Grilles & Balcons de la Place-Royale.....	174200. 1. 1.	
CHAP. VII.	Fontaine de ladite Place.....	152707. 1. 7.	
CHAP. VIII.	Sculpture des Hôtels situés sur ladite Place.....	78028. 13. 5.	
CHAP. IX...	Statuë de Louis xv. érigée au milieu de ladite Place.	161453. 12. 0.	
CHAP. X....	Porte Saint Stanislas & Sainte Chatherine. Ruë de l'Alliance & dépendances.	163668. 11. 0.	
CHAP. XI....	Façades des maisons de la Place Saint Stanislas, & Fontaines pyramidale au milieu.	141131. 0. 4.	
CHAP. XII.	Achats de plombs, étain & zain employés aux Fontaines & autres ouvrages des deux Places.	71432. 13. 1.	
CHAP. XIII.	Pavés sur differens endroits des ouvrages ci-devant.	9910. 3. 10.	
CHAP. XIV.	Fouilles & transports des terres & repous sur tous les ouvrages.	58474. 6. 6.	
CHAP. XV.	Façades des maisons de la Place de la Carrière, & indemnités accordees à ceux qui ont souffert de ces ouvrages.	384067. 4. 6.	
CHAP. XVI.	Palais terminant la Place de la Carrière au nord, vis-à-vis l'intérieur de l'Arc-de-Triomphe qui est au midy de cette Place.	849006. 3. 1.	
CHAP. XVII.	Bâtiment près du Palais qui termine la Place de la Carrière, faisant face au bastion, & converti en logemens pour les Officiers de la garnison.	54635. 18. 0.	
CHAP. XVIII.	Fouilles & transports des terres & repous des ouvrages de la Place de la Carrière; du Palais qui la termine, & des logemens des Officiers de la garnison.	25585. 1. 2.	
CHAP. XIX..	Lanternes sur tous les ouvrages.....	6850. 8. 2.	
CHAP. XX...	Dépenses diverses.....	51167. 19. 0.	

3585346. 5. 2.

LA RECETTE GÉNÉRALE DU PRÉSENT COMPTE monte à la somme de *trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six livres cinq sols deux deniers* argent au cours de France.

LA DÉPENSE TOTALE monte à pareille somme de *trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six livres cinq sols deux deniers* aussi cours de France.

PARTANT LA DÉPENSE EST ÉGALE A LA RECETTE.

# S U P P L É M E N T

## DES BÂTIMENS DE NANCY,

### P A Y E M E N S

Fait par le Sr. TRAGER Trésorier de l'Hôtel du Roi,  
depuis le Compte ci-devant rendu par le Sr. MICHEL,  
Controleur de la Maison de SA MAJESTÉ le vingt  
Mai mil sept cent cinquante-neuf.

S A V O I R,

Maçonnerie.

*La Somme de vingt-six mille six cent soixante et  
onze livres huit sols neuf deniers argent au cours de  
France, payée au Sr. Mique, pour ouvrage en  
maçonnerie et pierre de taille, qu'il a fait à  
l'Intendance et sur la Carrière de Nancy, suivant  
le règlement, mandement et quittance, cy 26671. 8s. 9d.*

*Celle de trois mille cinq cent vingt-  
deux livres neuf deniers dite monnoye, payée  
au Sr. Mique, dit la Douceuv, pour  
pareils ouvrages qu'il a fait à la  
construction d'une pièce d'eau, dans  
le jardin des Religieux de l'hôpital  
Saint Jean-de-Dieu de Nancy, suivant  
le règlement, mandement et quittance, cy. 3522. 0. 9.*

*Celle de mille huit cent vingt-neuf  
livres dix-sept sols sept deniers payée au même,  
pour pareils ouvrages qu'il a fait  
à la construction d'un aqueduc, pour  
la décharge des eaux d'une pièce  
d'eau construite dans le jardin desdits  
Religieux, suivant le règlement,  
mandement et quittance, cy . . . . . 1829. 17. 7.*

32023. 7. 1.

h h



En ligne d'autre part..... 32023l. 7s. 1d.

*Celle de deux mille trois cent soixante-neuf livres quatorze sols deux deniers payée au même, pour ouvrages d'excavation et transport de terres, massif de maçonnerie et charpenterie faits, pour conserver les planches et lambris de la Salle de Concert de celle ensuite au rés de chaussée de l'Hôtel-de-Ville, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 2369. 14. 2.*

*Celle de mille quatre cent six livres quatorze sols huit deniers payée au Sr. Gentillane, pour ouvrage fait au rabaissement des routes des caves de sa maison, et autres ouvrages occasionés par les travaux du Roi, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 1406. 14. 8.*

*Celle de trois mille neuf cent cinq livres deux sols dix deniers payée au Sr. Loicot, pour ouvrage en excavation de terre et grosse maçonnerie, qu'il a fait et fourni en changement sur la Place de la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 3905. 2. 10.*

*Celle de quatre-vingt-quinze livres huit sols trois deniers payée au Sr. Lambert pour ouvrage en maçonnerie, qu'il a fait par augmentation à l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 95. 8. 3.*

*Celle de cinq cent quarante-sept livres dix sols un denier payée au Sr. Mutelot, pour ouvrages en maçonnerie, qu'il a fait et fourni à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, suivant le règlement mandement et quittance, cy. 547. 10. 1.  
40347. 17. 1.*

En ligne ci-contre..... 40347l. 17f. 1d.

Celle de cent quarante-quatre livres payée à M. de Beauchamp, pour ouvrages en maçonnerie et pierres de taille qu'il a fait faire, sur les bastions de Nancy, suivant le règlement, mandement et quittance, cy..... 144. 0. 0.

Celle de mille six cent vingt-cinq livres dix sols dix deniers payée à M. Duretête, pour ouvrages en maçonnerie, pierres de taille et autres qu'il a fait faire, pour clore le terrain, d'une des cours de l'hôtel des Fermes et le mur de communication de la Ville-vieille à la Ville-neuve, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 1625. 10. 10.

42117<sup>#</sup> 7<sup>s</sup> 11<sup>de</sup>

Charpenterie.

La Somme de quatre cent soixante-cinq livres six sols cinq deniers payée au Sr. Duprey, pour ouvrages en charpenterie, qu'il a fait et fourni à l'hôtel de M. Allior, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 465l. 6s. 5d.

Celle de quatre-vingt-quinze livres douze sols un denier payée au même, pour pareils ouvrages faits au même hôtel, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 95. 12. 1<sup>re</sup>

Celle de cinquante livres dix-huit sols neuf deniers payée au même, pour ouvrages et journées d'ouvriers faits sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 50. 18. 9.

Celle de huit cent douze livres dix sols deux deniers payée au même, pour ouvrages en charpenterie, qu'il a fait et fourni à la construction d'une pièce d'eau, dans le jardin des Religieux de l'hôpital Saint Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 812. 10. 2.

1424. 7. 5.

h h 2

42117. 7. 11.

d'autre-part..... 42117<sup>fr</sup> 7<sup>s</sup> 11<sup>dr</sup>

En ligne d'autre part..... 1424l. 7f. 5d.

*Celle de quatre - vingt - quinze livres dix-huit sols sept deniers payée à Nicolas Simon, pour ouvrages qu'il a fait et fourni dans la fondation de la maison du Sr. Gentillat, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 95. 18. 7.*

1520. 6. 0.

**Couverture.**

*La Somme de mille cent dix-neuf livres cinq sols huit deniers payée à Antoine Liebau, pour ouvrage de couverture en écailles, qu'il a fait et fourni sur la toiture de M. Alliot, suivant le règlement, mandement et quittance, cy....*

1119. 5. 8.

**Plomb & Fer-blanc.**

*La Somme de huit cent trente-neuf livres trois sols sept deniers payée à la veuve Joly, pour fourniture et ouvrages en plomb qu'elle a fait pour perfectionner les revers d'eau de l'hôtel de M. le Comte de Morvilliers, et sceller les grillages de la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 839l. 3s. 7d.*

*Celle de douze livres sept sols huit deniers payée à la même, pour fourniture et ouvrages en fer-blanc, qu'elle a fait pour garnir les volets des Pavillons de la maison de M. le Comte de Morvilliers, et ceux de celle de M. héré, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 12. 7. 8.*

*Celle de huit cent soixante & quatorze livres quatre sols trois deniers payée à François François, pour fourniture et ouvrages en plomb et fer-blanc, qu'il a fait et fourni à l'hôtel de M. Alliot, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 874. 4. 3.*

Celle

1725. 15. 6.

44756. 19. 7.

ci-contre..... 44756<sup>#</sup> 19<sup>s</sup> 7<sup>d</sup>

En ligne ci-contre..... 1725 l. 15 s. 6 d.

*Celle de mille deux cent trente-neuf livres onze sols quatre deniers payée au même, pour ouvrages et fourniture de plomb, faits à la grotte du parterre de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy . . . . .* 1239. 11. 4.

*Celle de cinq mille sept cent quatre-vingt-deux livres sept sols huit deniers payée au même, pour pareils ouvrages et fourniture, pour la garniture de l'ordre corinthien et celles du feu à cheval de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .* 5782. 7. 8.

*Celle de cent quinze livres treize sols deux deniers payée au même, pour ouvrages en plomb faits au scellement des chaînes du poutou de la fontaine de la Place d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .* 115. 13. 2.

9657. 13. 11.

*Celle de cinq cent cinquante-neuf livres seize sols trois deniers payée au même, pour ouvrages en fer-banc, qu'il a fait et fourni pour changement de la mécanique servant à échauffer les chambres de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .* 559. 16. 3.

*Celle de quatre-vingt-quinze livres dix-sept sols neuf deniers payée au même, pour ouvrages en plomb, pour le scellement des grilles de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .* 97. 17. 9.

*Celle de cent trente-six livres douze sols trois deniers payée au même, pour ouvrages en plomb, qu'il a fait et fourni à la fontaine de la Place d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .* 136. 12. 3.

54414. 13. 9.

d'autre part..... 54414<sup>#</sup> 13<sup>e</sup> 6<sup>d</sup>

Plâtre.

La Somme de cent quatre-vingt six livres sept sols huit deniers payée à Claude Mougeot, pour ouvrages en plâtre, qu'il a fait et fourni à l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .

186. 7. 8.

Ménuiserie.

La Somme de mille sept cent neuf livres douze sols un denier payée à Nicolas Gauthier, pour façon et fourniture des croisées de l'hôtel de M. Alliot, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 1709l. 12s. 1d.

Celle de trois cent cinquante-deux livres cinq sols un denier payée à Nicolas Marc, pour ouvrages qu'il a fait et fourni au Compte du Roi, dans la maison de M. Chibault, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 352. 5. 1.

Celle de six cent vingt & une livres huit sols six deniers payée à Claude Thomas et Consorts, pour divers ouvrages de leur profession, qu'ils ont fait et fourni à l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .

2784. 13. 2.

621. 8. 6.

Celle de cent une livres sept sols six deniers payée aux mêmes, pour ouvrages en menuiserie, qu'ils ont fait et fourni dans l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 101. 7. 6.

Serrurerie.

La Somme de cinq mille trois cent quarante-huit livres trois sols onze deniers payée au Sr. Lamou, pour ouvrages en serrurerie, qu'il a fait et fourni par augmentation, tant à l'Intendance,

57385. 14. 4.

ci-contre..... 5738<sup>5</sup> 14<sup>s</sup> 4<sup>den</sup>

qu' autres bâtimens, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 5348l. 3s. 11d.

Celle de cinq mille quatre cent dix-neuf livres sept sols un denier payée au même, pour grillages en augmentations posées sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 5419. 7. 1.

Celle de soixante neuf livres douze sols huit deniers payée au même, pour ouvrages en serrurerie, qu'il a fait et fourni à l'hôtel de M. Alliot, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 69. 12. 8.

Celle de cent dix-neuf livres dix sols onze deniers payée au même, pour ouvrages en serrurerie, qu'il a fait et fourni à l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 119. 10. 11.

Celle de trois mille cinq cent huit livres quatorze sols sept deniers payée au même, pour ouvrages en araignées et autres posées sur les façades des maisons de divers particuliers situées sur la Carrière de Nancy; suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 3508. 14. 7.

Celle de quatre mille huit cent livres payée au même, pour ouvrages fait aux grand grillages de la Carrière et de la Place-Royale, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 4800. 0. 0.

Celle de cent dix-neuf livres huit sols trois deniers payée au même, pour ouvrages en serrurerie, qu'il a fait et fourni dans la maison des Religieux de l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 119. 8. 2.

19384. 17. 5.

d'autre-part..... 57385<sup>#</sup> 14<sup>s</sup> 4<sup>d</sup>

En ligne d'autre part..... 19384l. 17f. 5d.

*Celle de quatre cent quinze livres dix-sept sols dix deniers payée à Jean-Baptiste Remy pour ferrements des berceaux, niches et cabinets construits dans le fond du jardin de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.* 415. 17. 10.

19800. 15. 3.

Peinture & Dorure.

*La somme de mille cinq cent quatre-vingt seize livres douze sols deux deniers payée au Sr. Rochette, pour ouvrages en dorure, qu'il a fait et fourni sur les nouveaux grillages posés aux deux extrémités de la Carrière, suivant le règlement, et mandement et quittance, cy.* . . . . . 1596. 12. 2.

*Celle de quarante-neuf livres huit sols un denier payée à Louis Baste, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait et fourni à l'hôtel de M. Allior, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.* . . . . . 49. 8. 1.

*Celle de deux mille deux cent cinquante-cinq livres dix-neuf sols dix deniers payée au même, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait et fourni sur les grillages qui ornent les deux extrémités de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.* . . . . . 2255. 19. 10.

*Celle de quatre-vingt-treize livres dix-neuf sols sept deniers payée au même, pour ouvrages en peinture d'impression qu'il a fait à l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.* . . . . . 93. 19. 7.

3995. 19. 8.

Celle

77186. 9. 7.

ci-contre..... 77186 # 9<sup>s</sup> 7<sup>dr</sup>

En ligne ci-contre..... 3995l. 19f. 8d.

*Celle de vingt-huit livres dix sols cinq deniers, payée au même, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait et fourni à l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 28. 10. 5.*

*Celle de deux cent quatre-vingt-trois livres six sols onze deniers payée au même pour ouvrages en bronze qu'il a fait et fourni à la fontaine d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 283. 6. 11.*

*Celle de mil trois cent quatre-vingt-treize livres dix sols onze deniers payée au Sr. Girardet, pour avoir peint un salon en architecture ornée de figures et de paysages chez les R. R. P. P. Jésuites de Nancy, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . 1393. 10. 11.*

*Celle de deux cent trente-sept livres dix-sept sols trois deniers payée à Nicolas Didelon, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait sur les berceaux, niches et cabinets en treillage placés dans le fond du jardin de l'Intendance; suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 237. 17. 3.*

5939. 5. 2.

Sculpture.

*La somme de trois cent vingt-neuf livres seize sols payée au Sr. Béchamp, pour ouvrages en sculpture, qu'il a fait et fourni pour la décoration des deux grandes portes de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 329l. 16f. od.*

329. 16. 0.

83125. 14. 9.

k k



d'autre part.....

83125<sup>#</sup> 14<sup>o</sup> 9<sup>o</sup>

En ligne d'autre part..... 329l. 16f. od.

Celle de mil six cent dix-neuf livres un sol six deniers payée à la veuve Guibal, pour ouvrages de sculpture en pierre de Savonière, fait en Souvi à l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 1619. 1. 6.

2572. 15. 1.

Celle de six cent vingt-trois livres dix-sept sols sept deniers payée au Sr. Cyfflé, pour ouvrages en sculpture de plomb en corps de rochers, couronnes et ornemens de plantes aquatiques fait à la fontaine d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 623. 17. 7.

Fontaine.

La somme de huit cent neuf livres seize sols payée à Mr. Chibault Lieutenant - Général de Police de Nancy, pour établir les visées de dégorgeement, ventouse, regards et ferremens reconnus nécessaires sur la file de cors venant du bouge de la Petelouze à Nancy; au moyen de quoi l'hôtel commun de ladite Ville sera chargé à perpétuité de ladite file, suivant le certificat de Mr. Mique, mandement et quittance, cy. . . . . 809l. 16f. od.

Celle de quatre-vingt une livres treize sols cinq deniers payée à François l'Esclave et Consorts, pour ouvrages faits aux files de fontaines de la Place d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 81. 13. 5.

1017. 10. 0.

Celle de cent vingt-six livres sept deniers payée à Louis Beaurain, pour fourniture de boîtes et cors de fontaines, employés auxdites files de la Place d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 126. 0. 7.

86715. 19. 10.

ci-contre..... 86715<sup>r</sup> 19<sup>s</sup> 10<sup>d</sup>

Marbre.

La Somme de cent trente-deux livres sept sols sept deniers payée au Sr. Lechien marbrier, pour fourniture de trois mortiers de marbre, pour le service des Freres de l'Hôpital Saint Jean-Dieu de Nancy, suivant le règlement, mandement en quittance, cy. . . . . 132l. 7s. 7d.

Celle de soixante & quinze livres deux sols sept deniers payée au même, pour l'Épitaphe en marbre de la Fondation du Roi, en faveur de douze Demoiselles Nobles aux Dames du St. Sacrement de Nancy, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 75. 2. 7.

207. 10. 2.

Treillage.

La Somme de mil cent soixante-six livres quinze sols onze deniers payée à Antoine Niclos, pour ouvrage en treillage, qu'il a fait et fourni à la construction des berceaux, niches et cabinets, situés dans le fond du jardin de l'Intendance, suivant le règlement, mandement en quittance, cy... 1166. 15. 11.

1166. 15. 11.

Pavés.

La Somme de mil sept cent trente-trois livres douze sols un denier payée à Jean Claude Lapoussière, pour ouvrage en pavés faite à l'occasion du rabaissement des rues aboutissant sur la Place d'Alliance, suivant le règlement, mandement en quittance, cy... 1733l. 12s. 1d.

Celle de deux cent vingt-sept livres douze sols deux deniers payée au même, pour ouvrage en pavés et journées d'ouvriers employés aux travaux de l'Intendance, suivant le règlement, mandement en quittance, cy..... 227. 12. 2.

1961. 4. 3.

k k 2

88090. 5. 11.

d'autre-part.....

88090 # 5 11 2

En ligne d'autre part..... 1961. 4f. 3d.

Celle de mil six cent trente-huit livres seize sols cinq deniers payée à Antoine Derlange et Consorts, pour ouvrages faits au rabaissement des rues aboutissant sur la Place d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 1638. 16. 5.

3680. 3. 1.

Celle de quatre-vingt livres deux sols cinq deniers payée à Pierre Lapoussière, pour ouvrages en pavés faits sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 80. 2. 5.

Differens ouvrages.

La Somme de soixante-sept livres sept sols payée à Nicolax Binard, pour fourniture de sept cent vingt-cinq pieds de charmillée plantée devant les berceaux derrière l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 67l. 7f. od.

Celle de soixante et onze livres dix-neuf sols onze deniers payée à Dominique Drion, pour journées employées aux travaux de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 71. 19. 11.

Celle de six cent douze livres dix-sept sols deux deniers payée à Jacques Richard, pour avoir mené de Lunéville à Nancy, les berceaux, niches et cabinets, en treillage, placés dans le fond du jardin de l'Intendance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . . 612. 17. 2.

Celle de trente-deux livres quatre sols quatre deniers payée à Jacob Chrifman, pour trois voitures de figuree menées 752. 4. 1.

91770. 9. 0.

ci-contre.....

91770<sup>fr</sup> 9<sup>o</sup> 0<sup>o</sup> 2

En ligne ci-contre..... 752l. 4s. 1d.  
menée de Lunéville à Nancy, suivant  
le règlement, mandement et quittance, cy. 32. 4. 4.

Celle de cent quarante-deux livres  
sept sols payée à Jean-Claude Lapoussière,  
pour journée d'ouvriers employés à  
arroser les charmilles du jardin de  
l'Intendance, suivant le règlement,  
mandement et quittance, cy. . . . . 142. 7. 0.

Celle de mil quatre cent vingt-trois  
livres six sols deux deniers payée au Sr.  
Mique, pour ouvrages en excavation de  
terres, et journées d'ouvriers employés à  
épuiser les eaux, pour la construction  
d'une pièce d'eau dans le jardin des  
Religieux de l'hôpital St. Jean-de-  
Dieu, suivant le règlement,  
mandement et quittance, cy. . . . . 1423. 6. 2.

Celle de neuf cent quatre-vingt-deux  
livres seize sols sept deniers payée à Jean-  
Claude Lapoussière, pour ouvrage  
en fouille et transport de terre  
faits pour la construction de ladite  
pièce d'eau, suivant le règlement,  
mandement et quittance, cy. . . . . 982. 16. 7.

Celle de sept cent vingt livres onze  
sols six deniers payée au même, pour ouvra-  
ges en excavation et transport de terre,  
pour ladite pièce d'eau, suivant le  
règlement, mandement et quittance, cy. 720. 11. 6.

Celle de deux cent douze livres sept  
sols un denier payée au Sr. Munier, pour  
droits d'acquits et présentations à la  
douane des plombs, qui ont été employés  
aux travaux de la Place-Royale,  
suivant le règlement, mandement et  
quittance, cy. . . . . 212. 7. 1.

4265. 16. 9.

96036. 5. 9.

Gratifications & indemnités accordées

La Somme de mil deux cent livres argeuz au courx de France, payée aux Directeur de l'hôpital St. Charles de Nancy, pour indemnité d'une maison appartenante audit hôpital, située sur la Carrière de ladite Ville, pour raisons de autres portions qui y ont été faites pour la construction de l'un des pavillons attenanz au Sev-à-cheval de l'Intendance, suivant le règlement, mandement en quittance, cy. . . . . 1200. 0. 0.

Celle de mil cinq cent livres payée au Sr. Cyfflé sculpteur, pour indemnité à lui accordée, pour une figure représentant la force, posée au bas du piédestal de LOUIS XV, qu'il a été obligé de refondre une seconde fois, suivant le règlement mandement en quittance, cy. . . . . 1500. 0. 0.

Celle de six cent quatre-vingt-dix livres six sols sept deniers payée au Sr. de Wissemborg, pour indemnité à lui accordée pour dommage fait dans sa maison, occasionné par les travaux du Roi, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 690. 6. 7.

Celle de mil cent trente-quatre livres sept sols onze deniers payée au Sr. Salmon, pour indemnité à lui accordée pour dommage fait dans sa maison, occasionnée par les travaux du Roi, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. 1134. 7. 11.

Celle de neuf cent dix livres neuf sols onze deniers payée au Sr. Lorin Directeur des Fermes, pour indemnité à lui accordée pour l'accotage de murs mitoyens de sa maison, située sur la place d'Alliance, suivant le règlement, mandement en quittance, cy. . . . . 910. 9. 11.

5435. 4. 5. 

---

 96036. 5. 9.

ci-contre..... 96036 # 5 9 2

En ligne ci-contre..... 5435 l. 4 f. 5 d.

Celle de cinquante-six livres cinq sols sept deniers payée au Sr. Coilliev de Thuillers, pour indemnité à lui accordée, pour réparation des marches du peron de sa maison à Nancy, occasionnées par les travaux du Roi; Suivant le règlement, mandement et quittance, cy.

56. 5. 7.

Celle de soixante & dix-sept livres payée au Sr. Launay, pour indemnité à lui accordée, pour dépenses qu'il a été obligé de faire dans sa maison, occasionnées par les travaux du Roi, Suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . . .

77. 0. 0.

Celle de mil sept cent quarante-huit livres sept sols huit deniers payée au Sr. Mique, pour indemnité à lui accordée, pour la construction d'une façade qu'il a bâti, sur un terrain qui lui a été cédé ensuite de sa maison, située sur la place d'Alliance, Suivant le règlement, mandement et quittance, cy.

1548. 7. 8.

Celle de trois cent trente-trois livres seize sols trois deniers payée à M. de Miller, pour indemnité à lui accordée, pour divers ouvrages qu'il a été obligé de faire faire sur la façade de sa maison, située sur la Carrière, Suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . .

333. 16. 3.

Celle de huit cent trente-quatre livres treize sols payée à M. le Comte de Rutan, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrages en menuiserie, qu'il a été obligé de faire faire sur la façade de sa maison située sur la Carrière, Suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . .

834. 13. 0.

8285. 6. 11.

d'autre-part.....

96036 # 5 9 2

En ligne d'autre part..... 82851. 6f. 11d

*Celle de cent trente & une livres quatre sols huit deniers payée à M. le Baron le Grand, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrage differencé qu'il a fait faire sur la façade de sa maison située sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.* 131. 4. 8.

*Celle de trois cent quatre-vingt-trois livres douze sols un denier payée à M. le Comte de Coussey, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrage en menuiserie qu'il a fait faire sur la façade de sa maison située sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . .* 383. 12. 1.

*Celle de deux cent sept livres neuf sols sept deniers payée au Sr. de Foissey, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrage differencé qu'il a fait faire sur la façade de sa maison, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.* 207. 9. 7.

*Celle de cinq cent quatre vingt-une livres dix sols six deniers payée au Sr. Lamou, pour ouvrage faite aux façades des maisons de M. de Wissemburg, de Coussey, du Montet, de Rainville, Marchis et Baron le Grand, situées sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . .* 581. 10. 6.

*Celle de deux mille sept cent quinze livres deux sols payée au Sr. Mougenot fils, pour l'indemniser des dépenses qu'il a été obligé de faire, pour la reconstruction de sa maison située sur la Carrière, suivant le règlement, mandement et quittance, cy. . . .*

2715. 2. 0.  
12304. 5. 9.

Celle

96036 5. 9.

ci-contre.....

96036 # 5 9 2

En ligne ci-contre..... 123041. 5f. 9d.

Celle de quatre mille six cent livres payée au Sr. Bagard Président du Collège-Royale de Médecine, pour être employée à la construction d'un jardin botanique à Nancy, suivant cinq mandemens et quittances, cy..... 4600. 0. 0.

Celle de trois mille livres payée au Sr. Roxin, à lui accordée par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses qu'il a fait pour la construction des façades de sa maison située sur la place d'Alliance, suivant le règlement, mandement et quittance, cy.. 3000. 0. 0.

Celle de six mille livres payée au Sr. Boyard, par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses qu'il a fait, pour la construction de sa maison, située sur la Place d'Alliance, suivant douze, mandemens et quittances, cy. . . . . 6000. 0. 0.

Celle de trois mille livres payée au Sr. Sustev, par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses faites pour la construction d'un mur de clôture, d'un terrain près la porte Saint Stanislas, suivant le mandement et quittance, cy. . . . . 3000. 0. 0.

Celle de mil livres payée au Sr. Albert, par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses faites pour la construction de sa maison, située sur la place d'Alliance,

m m 28904. 5. 9. 96036. 5. 9.



<i>d'autre part</i> .....	96036 # 5 s 9 d
En ligne d'autre part.....	289041. 5f. 9d.)
<i>Suivant le mandement et quittance</i> , cy.....	1000. 0. 0. } 29904. 5. 9.
<b>TOTAL</b> .....	<u>125940. 11. 6.</u>

### RÉCAPITULATION PARTICULIÈRE,

*Des sommes que le ROI a employé en Bâtimens pour l'embellissement de la Ville de Nancy.*

S A V O I R,

### LA DÉPENSE GÉNÉRALE

du COMPTE rendu par le Sr. MICHEL, rapportée ci-devant, monte à la somme de, cy.....

3585346 # 5 s 2 d

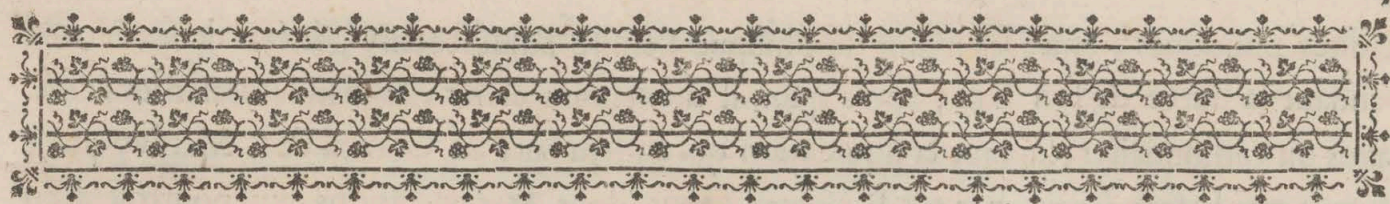
### CELLE DES PAYEMENS FAITS,

par le Sr. TRAGER, TRESORIER de l'Hôtel du ROI, depuis la reddition de ce COMPTE monte suivant le SUPPLEMENT ci-devant à la somme de, cy.....

125940. 11. 6.

**TOTAL au cours de France**..... 3711286. 16. 8.





# RECUEIL

## CONTENANT

**L**ES ARRÊTS rendus au Conseil des Finances du ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, pour la construction de places, ruës nouvelles & autres embellissemens dans la Ville de NANCY.

**LA DÉCLARATION** de SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE, qui agrée confirme & ratifie les dons & concessions de terrains accordés par SA MAJESTÉ POIENOISE.

**LES CONCESSIONS** faites des Edifices & Bâtimens à l'Hôtel-de-Ville de Nancy; & de terrains à différens particuliers qui ont construit des maisons sur les places & ruës nouvelles.

---

### ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

*PORTANT concession & abandonnement de divers emplacements & bâtimens, en faveur de l'Hôtel-de-Ville de Nancy.*

Du 24 Juillet 1739.

**V**U au Conseil des Finances & Commerce la délibération de la Ville de Nancy, en date du 22 Mai dernier, par laquelle Elle supplie le Roi de vouloir bien lui accorder différens emplacements & bâtimens du Domaine situés dans ladite Ville, pour les convertir en logemens d'Officiers, cazernes, écuries, & autres usages propres à la garnison; ce qui procureroit un grand soulagement à ses habitans, en les déchargeant de l'incommodité du logement des gens de guerre, & la mettroit à portée d'y faire en outre par la suite des embellissemens considérables. Et SA MAJESTÉ desirant marquer de plus en plus sa satisfaction du zèle que ladite Ville témoigne pour son service, & favoriser les entreprises qu'Elle voudra faire dans cette Ville, & pour l'avantage particulier des Sujets qui y habitent; l'avis du Procureur-général des Chambres des Comptes. Oïi le rapport du Sieur Renault d'Ubexy, Conseiller d'Etat ordinaire & audit Conseil des Finances Commissaire à ce député, & tout considéré.

**L**E Roi en son Conseil a cédé & abandonné, cède & abandonne à perpétuité à ladite Ville de Nancy, l'emplacement & bâtimens du vieil & nouveau Château, cours, basses-cours, jardins, maisons servant présentement aux voitures publiques, circonstances & dépendances, ensemble les seize boutiques attachées au corps du vieil Château, à la charge par ladite Ville de continuer à payer le cens du au Domaine de S. M. pour

\*

ij

lesdites boutiques, entre les mains de Philippe Lenire adjudicataire-général de ses Fermes pendant la durée de son Bail, après quoi il demeurera éteint, & d'indemniser les censitaires ou cessionnaires, suivant la liquidation qui en sera faite au Conseil de S. M. révoquant en tant que besoin seroit, par ces Présentes, tous dons & concessions qui pourroient en avoir été faits. L'ancien arcenal avec les écuries, & autres bâtimens construits dans son emplacement. Le grand magasin situé près les Cordeliers. La salle & bâtiment ci-devant destinés pour la représentation des Opéras. L'hôtel des Pages, maisons & écuries en dépendantes, les bâtimens en dépendans des Portes St. Jean, St. Nicolas & St. George. L'hôtel de la Gendarmerie. Le magasin du manège, près la porte St. George. Les maisons hallier & terrain des Fourières près le Potager du Roi, & la pépinière joignante; pour du tout en jouir & en faire son profit; exempt de tous droits généralement quelconque qui pourroient être dûs à S. M. moyennant un cens annuel de cent vingt livres, à titre de reconnoissance envers son Domaine, à la charge d'employer lesdits terrains, emplacement & bâtimens ce qui s'en trouvera de propre & peut être approprié, aux usages de la garnison & autres destinations concernant le service de S. M. sous la direction de son très-cher & féal Chancelier, Commissaire départi pour l'exécution de ses ordres, & d'entretenir le tout à perpétuité en bon & suffisant état. MANDE SA MAJESTÉ à fondit très-cher & féal Chancelier de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera exécuté, nonobstant opposition ou autres empêchemens généralement quelconques, dont si aucuns interviennent Elle en a réservé la connoissance à Elle & à fondit Conseil, icelle interdisant à toutes ses autres Cours & Juges. Et seront sur le présent Arrêt toutes Lettres nécessaires expédiées. FAIT audit Conseil tenu à Lunéville le 24 Juillet 1739. Signé, GROZELIER.

*Les Commissions adressées à la Chambre des Comptes de Lorraine & au Commissaire départi, sont datées du 30 Juillet 1739.*

---

## ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

*Qui ordonne la construction des places & ruës nouvelles dans la Ville de Nancy.*

Du 24 Mars 1752.

**L**E ROI aiant résolu de former une place-publique dans sa bonne Ville de Nancy, & d'y ériger la Statuë du Roi T. C. son Gendre, pour servir de monument éternel de sa tendre affection envers S. M. ce qui contribuëra en outre de plus en plus à l'embellissement de ladite Ville, & à la commodité de ses Habitans, par une communication spacieuse de ladite place à celle de la Carrière, au moyen de la porte neuve qui sera ouverte dans l'alignement du point-milieu de l'une à l'autre, & voulant que les terrains a portée y compris celui du potager, soient aussi employés à la construction d'Edifices suivant les plans & élévations qui en seront donnés pour l'ornement, avec une distribution de ruës nouvelles pour la plus grande aisance desdits Habitans; il a été dressé par ses ordres une Carte contenant la répartition desdits terrains par numéros, pour être concédés à la charge d'y bâtir incessamment des maisons qui répondent par leurs façades riches & uniformes à la décoration de ladite place, sur quoi tout considéré, ouï le rapport

du Sr. Regnault d'Ubexi, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Finances & Commerce, Commissaire à ce député.

**S**A MAJESTÉ étant en son Conseil a ordonné & ordonne, que la Porte-Royale servant de passage de la ville-vieille à la Ville-neuve de Nancy sera démolie, & qu'il en sera ouvert une autre pour le même usage au point-milieu de la Carrière, qui repondra à celui de la place-neuve, dont elle se propose de faire construire les faces, & au centre de laquelle, ladite Statuë sera élvée. Que les terrains derrière lesdites faces, ensemble ceux du prolongement des ruës anciennes, ou qui formeront les places & ruës nouvelles y compris celui du potager, à l'extrémité duquel sera ouverte une porte de communication à la Ville-neuve, conformément au plan divisé par numéros, qui sera paraffé par ledit Conseiller rapporteur, & annexé à la minute du présent Arrêt, seront concédés aux Sujets que S. M. aura agréé, à la charge par eux d'y construire incessamment des maisons dans les alignemens & élévations qui leur seront réglés, pourquoy Elle leur fait dès-à-présent don perpétuel & irrévocable desdits terrains, à ladite condition. MANDÉ S. M. à M. le Chancelier, Commissaire départi, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & en cas de difficulté au sujet de l'alignement desdites ruës, constructions de bâtimens, circonstances & dépendances, Elle lui en a attribué & attribué la connoissance & juridiction, icelle interdisant à toutes ses Cours & Juges. Et seront sur le présent Arrêt toutes Lettres nécessaires expédiées. FAIT audit Conseil tenu à Lunéville le 24 Mars 1752. Colloctionné. Signé, GALLOIS, Secrétaire d'Etat.

*Le Lettres-Patentes sur cet Arrêt, adressées à M. le Chancelier & à la Chambre des Comptes de Lorraine, sont du 27 Mars 1752.*

---

## D É C L A R A T I O N D U R O I,

*Qui confirme les dons & concessions de terrains qui auront été accordés par le Roi de Pologne, à l'occasion des Places & ruës nouvelles de la Ville de Nancy.*

Donnée à Versailles le 8 Juin 1752.

**L**OUIS, par la grace de Dieu; Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, notre très-cher & très-amé Frere & Beaupere, jugeant à propos de faire construire une grande place au centre des deux Villes de Nancy; & par un effet de son amour pour notre personne, d'y faire poser notre Statuë Pédestre; & S. M. P. voulant que les Edifices du contour de cette place, & les ruës qui y aboutiront, soient d'une beauté & d'une régularité qui répondent à la décoration de la place, Elle a fait détruire son jardin potager pour donner dans ce continent à ceux à qui il lui plaira, des terrains propres à bâtir; la dépense pour l'exécution de ce plan devant être considérable, à cause de l'assujettissement des donataires à ce même plan; ceux à qui S. M. P. a promis de ces terrains craignant qu'après s'être jettés dans une grande dépense, on ne les recherche à l'avenir, sous prétexte que ces terrains font partie du Domaine, il se sont retirés vers le Roi de Pologne, qui y a pourvû, & à tout ce qu'il a cru nécessaire pour parvenir à la construction de la place, par l'Arrêt de son Conseil du 24 Mars dernier, par lequel

S. M. P. a ordonné que la Porte-Royale, servant de passage de la Vielle-ville à la Ville-neuve de Nancy, sera démolie; qu'il en sera ouvert une autre pour le même usage au point-milieu de la Carrière, qui répondra à celui de la Place-neuve, au centre de laquelle notre Statuë sera élevée, & que les terrains étant derrière les faces de la place, ensemble ceux de prolongement des ruës anciennes, ou qui formeront les places & ruës nouvelles, y compris celui du potager, seront concédés aux Sujets que S. M. aura agréé, à la charge par eux d'y construire incessamment des maisons dans les alignemens des élévations qui leur seront donnés; S. M. leur ayant, d'ès-à-présent, fait don perpétuel & irrévocable desdits terrains, à ladite condition, & le Roi de Pologne Nous ayant fait proposer de confirmer ses dispositions par une Déclaration, pour assurer de plus en plus l'état de ceux à qui S. M. P. concédera des terrains, & qui y bâtiront, Nous nous sommes déterminé d'autant plus volontiers à concourir à ce qu'Elle desire, que le succès de son projet tend à notre gloire, à l'embellissement de l'une des plus belles Villes, qui doit faire partie de notre Royaume, & à affermir l'amour de ses Habitans pour leurs Souverains. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, Nous avons, par ces Présentes signées de notre main, agréé, confirmé, agréons &, en tant que besoin, confirmons tous les dons que le Roi de Pologne jugera à propos de faire des terrains qui sont entre les deux Villes de Nancy, dans le potager-royal & lieux circonvoisins, pour en jouir par les donataires, eux, leurs hoirs & ayant cause, à perpétuité, sans qu'ils puissent en être évincés par Nous ni par nos Successeurs Rois, ni être tenus de payer aucuns cens & redevances au Domaine; à la charge par lesdits donataires, & non autrement, de faire bâtir des maisons sur les mêmes terrains, suivant le plan qui en a été ou sera dressé, de tenir lesdites maisons dans la directe du Domaine de Lorraine, & d'en payer les lods & ventes aux mutations suivant la coutume. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris, que les présentes ils ayent à faire lire, publier & enrégistrer, pour être gardées, observées, & exécutées selon leur forme & teneur; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR: En témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes. DONNÉ à Versailles le 8 Juin de l'an de grace 1752, & de notre règne le trente-septième. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi, C. R. DE VOYER.

Vû au Conseil MACHAULT, & scellées sur simple queue du grand sceau de cire jaune. Et sur lesdites Lettres est écrit: Régistrées en la Chambre des Comptes, oüi & ce requérant le Procureur-Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, les Bureaux assemblés, le 14 Juillet 1752. Collationné avec paraffé.

Extrait des Régîtres de la Chambre des Comptes. Signé, GOUGENOT.

---

## ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

*QUI ordonne que la Carte topographique des emplacements de Places & ruës nouvelles à Nancy, sera déposée au Greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine.*

Du 10 Mars 1753.

**L**E ROI aiant par Arrêt de son Conseil du 24 Mars 1752, ordonné que la Porte-Royale servant de passage de la Ville-vieille à la Ville-neuve de Nancy, sera démolie, &c. De tout quoi S. M. T. C. a assuré l'exécution par sa Déclaration du 8

Jun

Juin dernier, enrégistrée en la Chambre des Comptes de Paris le 14 Juillet suivant. Et S. M. voulant donner à connoître plus particulièrement ses intentions sur cet établissement, & mettre en état les Sujets qu'Elle a déjà gratifiés de terrains propres à bâtir, & ceux qu'Elle en gratifiera à l'avenir, d'en jouir sans aucun trouble, par le dépôt d'une Carte topographique contenant lesdits terrains & emplacements, distribués par numeros, auxquels se rapporteront lesdites concessions, dans un Greffe à la portée des concessionnaires, pour y avoir recours dans tous les tems. Sur quoi ouï le rapport du Sr. Renault d'Ubexy, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil des Finances, Commissaire à ce député, & tout considéré.

**L**E ROI étant en son Conseil a ordonné & ordonne, que le double de la Carte annexée à la minute de l'Arrêt du 24 Mars 1752, paraffé par le Conseiller rapporteur, sera déposé au Greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine, pour en être donné communication, en cas de besoin, aux concessionnaires desdits terrains, & leur servir de titre à perpétuité, avec les Lettres que S. M. jugera à propos de leur en faire expédier. Voulant au surplus que ledit Arrêt du 24 Mars 1752, soit exécuté selon sa forme & teneur; & sur le présent, toutes Lettres nécessaires expédiées. FAIT audit Conseil tenu à Lunéville le 10 Mars 1753. Collationné, Signé, ROUOT, Secrétaire d'Etat.

*Les Lettres de Commission à la Chambre des Comptes de Lorraine pour l'entérinement de l'Arrêt ci-dessus, sont du 14 Mars 1753.*

Suit l'entérinement de la Chambre des Comptes de Lorraine.

*Le présent Arrêt ensemble les Lettres adressantes d'icelui, ont été lus en la Chambre des Comptes de Lorraine; ouï, & ce requérant le Procureur-général du Roi, qui a demandé Acte du dépôt en ses Greffes, & de la Carte topographique y énoncée; La Chambre ordonne que les mêmes Arrêt & Lettres seront régistrés en ses Greffes, pour y avoir recours le cas échéant; donné Acte au Procureur-général du dépôt qui en a été fait, & de ladite Carte au désir du même Arrêt. Fait en la Chambre du Conseil, à Nancy le 4 Avril 1753. Signé, ANTOINE, Président, & FRIMONT, Greffier.*

---

**ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES.**

*PORTANT don & concession à l'Hôtel-de-Ville de Nancy, des Edifices & Bâtimens construits par les ordres de SA MAJESTÉ.*

Du 9 Février 1759.

**L**E ROI s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil des Finances le 24 Juillet 1739, par lequel S. M. a cédé & abandonné à la Ville de Nancy l'emplacement & les bâtimens de l'ancien Château, ceux de l'arcenal & autres emplacements & bâtimens, pour jouir du tout par ladite Ville, & en faire son profit; exempt de tous droits généralement quelconques, moyennant un cens de cent vingt livres, à titre de reconnoissance envers le Domaine de S. M. laquelle désirant donner à sa bonne Ville de Nancy des marques encore plus signalées de sa bienveillance, en lui abandonnant plusieurs Edifices & bâtimens considérables construits par ses ordres pour l'embellissement de cette Capitale de ses Etats. Ouï le rapport du Sr. Renault d'Ubexy Conseiller d'Etat ordinaire & audit Conseil des Finances Commissaire à ce député.

\*\*\*

<sup>vj</sup>  
**L** E ROI en son Conseil des Finances a cédé & abandonné à sa bonne Ville de Nancy, 1°. Le sol & le bâtiment neuf de l'Hôtel-de-Ville, faisant face sur la Place-Royale, la ruë des Dominiquains d'une part, le Sr. Billecard d'autre, dont la partie occupée par le Lieutenant-général de Police continuëra à lui servir de logement, & à ses successeurs en ladite Charge. 2°. Le sol & bâtiment composé de remises, écuries & greniers situés sur la place S. Stanislas ou de l'Alliance, la petite ruë des Freres de la Charité d'une part, & les Srs. Thibault d'autre, pour servir de décharge au logement du même Lieutenant-général de Police. 3°. Un terrain près la porte de Ste. Catherine, à l'extrémité du manège, d'environ cent sept piés de longueur sur quatre-vingt-quinze & six pouces de largeur. 4°. Le sol & le bâtiment de la Comédie, situés sur la Place-Royale, avec le jardin planté en charmilles & terrain adjacent aux fossés, sur toute la profondeur de cet Edifice jusqu'au mur du fossé, avec le terrain de la petite maison bâtie à gauche du théâtre, & faisant face à la ruë S. Stanislas, à la charge néanmoins de laisser au Collège-royal des Médecins l'usage, tant du premier étage au-dessus du péristyle de la Comédie, que du second étage, avec moitié des caves. 5°. Le sol & le nouveau bâtiment de l'hôtel de l'Intendance, à l'extrémité de la place de la Carrière, avec les galeries & bâtimens en retour des deux côtés; ainsi que les cours, jardin, maison de jardinier, kiosques, même le kiosque bâti sur les bastions, & le terrain à la droite, avec les matériaux & les bâtimens que SA MAJESTE' pourra y faire construire pour les cuisines & décharges de l'hôtel de l'Intendance. 6°. Le corps de cazerne derrière & à droite du bâtiment de l'Intendance, avec l'emplacement & terrains devant & derrière, & le corps-de-garde attendant auxdites cazernes. 7°. Toutes les sources & files de corps qui conduisent les eaux à la Place-royale, à celle de S. Stanislas, à la Carrière, à l'hôtel de l'Intendance; ainsi que toutes les fontaines, statuës, pyramides, figures, grillages & embellissemens desdites fontaines, & des places & ruës des Ville-neuve & Ville-vieille de Nancy. 8°. Les portes nouvelles de S. Stanislas & de Ste. Catherine, & les corps-de-gardes qui en dépendent. 9°. Tous les meubles & effets que S. M. a fait mettre dans les appartemens de l'Hôtel-de-Ville, du côté de la ruë des Dominiquains, & ceux des magasins & décorations de la Comédie. Le tout franc & exempt d'amortissement & autres droits quelconques, même du tiers-denier du sol des Edifices & bâtimens ci-dessus, dont S. M. a fait & fait don & remise à ladite Ville de Nancy, dérogeant en tant que besoin à l'Article X. de sa déclaration du 12 Juin 1758; pour du tout jouïr, user & faire son profit par ladite Ville, de la même manière que des bâtimens & emplacements à elle abandonnés par l'Arrêt du Conseil des Finances du 24 Juillet 1739, sous le seul & même cens annuel de cent vingt livres porté audit Arrêt, à titre de reconnoissance envers le Domaine de S. M. & à la charge d'employer lesdits Edifices, bâtimens, emplacements & terrains aux usages de la Ville, de la garnison, & autres concernant le Service de S. M. & du public; sous la direction du Sr. Commissaire-départi pour l'exécution des ordres de S. M. dans ses Duchés de Lorraine & de Bar, & d'entretenir le tout à perpétuité en bon & suffisant état. MANDE SA MAJESTE' audit Sr. Commissaire-départi de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera exécuté nonobstant opposition ou autres empêchemens généralement quelconques, dont si aucuns interviennent, Elle en a réservé la connoissance à Elle & à son Conseil des Finances, icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges. Et feront sur le présent Arrêt toutes Lettres nécessaires expédiées. FAIT audit Conseil tenu à Lunéville le neuf Février 1759. Collationné. Signé, ROUOT, Secrétaire d'Etat.

*Lettres-Patentes de Commission à la Chambre des Comptes de Lorraine, sur ledit Arrêt du 12. Février 1759.*

*Ledit Arrêt & lesdites Lettres-Patentes sont entérinés à ladite Chambre le 21.*

# PRÉCIS DES CONCESSIONS

DE TERREINS accordés par le LE ROI DE POLOGNE, à divers particuliers qui ont construit des Bâtimens sur les places & rues nouvelles de la Ville de Nancy.

S A V O I R.

DATES DES		NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENTS Et consistances des Terreins concédés.	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres - Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.			
		Louis Lancelot.	Le terrain N <sup>o</sup> . 1 <sup>er</sup> . de la Carte jointe à l'Arrêt, situés entre les deux Villes de Nancy, de la consistance de 20 piés de face sur la Place-royale, 18 toises 4 piés de profondeur du côté du fossé & du pavillon de la Comédie, & 15 toises un pié du côté du N <sup>o</sup> . 2.	Chargé d'un cens annuel & perpétuel de 45 livres de Lorraine.
		J. Bapt. Bigault.	Le N <sup>o</sup> . 2, dans le même alignement, de 18 piés de face sur ladite Place, 15 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 1; & 12 toises 2 piés du côté du N <sup>o</sup> . 3.	Idem, de 40 l. 10 f.
		P. Cochois, pour & au nom de Reine, Marie & Marguerite Poirson, filles de Jeanne-Gatherine Lancelot la femme.	Le N <sup>o</sup> . 3, aussi dans le même alignement, de 18 piés de face sur ladite Place, 12 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 2; & 9 toises 2 piés du côté du N <sup>o</sup> . 4.	Idem, de 40 l. 10 f.
		Le Sr. Jac. Huyn.	Le N <sup>o</sup> . 4, sur le même alignement, de 18 piés de face sur la Place; 9 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 3; & 6 toises 2 piés du côté du N <sup>o</sup> . 5.	Idem, de 40 l. 10 f.
18 Août 1753.	31 Août 1753.	Le Sr. P. Masson, tant pour lui que comme concessionnaire des nommés Choumy & Breton.	Les Nos. 5, 6 & 7, faisant angle sur la Place-royale, & en retour sur la nouvelle rue servant de passage pour aller de ladite Place à la Porte-royale, de la consistance de 37 piés 9 pouces de face sur la Place, & 37 piés sur la rue nouvelle; de 6 toises 2 piés de profondeur, tant du côté du N <sup>o</sup> . 4, que de celui du N <sup>o</sup> . 8; & pour aissances & dépendances desdits Nos. 5, 6 & 7, un terrain séparé & irrégulier dans le fossé, de 18 toises 4 piés de longueur à côté du N <sup>o</sup> . 1; 10 toises en commençant de la face Occidentale de la Place depuis les grandes grilles attendant au pavillon de la Comédie jusqu'à la rencontre du bastillon, où la largeur est de 37 piés 9 pouces, & diminuée de 8 piés; & de 12 piés 7 toises plus loin.	Depuis la concession le Roi aiant jugé à propos d'en retirer le terrain irrégulier mentionné ci-dessus, S. M. a fait payer au concessionnaire, par forme d'indemnité, une somme de 1200 l. de France, suivant l'Art. V. Chap. IV. de la dépense du Compte ci-dessus, au moyen de quoi le surplus de la concession demeure chargé de la totalité du cens de 97 l. 9 f.
		Gabriel Cramoisy	Le N <sup>o</sup> . 8, sur la nouvelle rue servant de passage pour aller de la Place-royale à la Porte-royale, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur ladite rue; 6 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 7; & 9 toises un pié du côté du N <sup>o</sup> . 9.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Le Sr. Jean Babin, concessionnaire de Pierre Ducreux.	Le N <sup>o</sup> . 9, dans le même alignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur cette rue; 9 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 8; & 12 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 10.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Louis Dumaige.	Le N <sup>o</sup> . 10, sur le même alignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur ladite rue, sur 12 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 9; & 15 toises de celui du N <sup>o</sup> . 11.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Mathis Kist.	Le N <sup>o</sup> . 11, sur le même alignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur ladite rue, 15 toises de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 10; & 18 toises de celui du N <sup>o</sup> . 12.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Le Sr. George Henry.	Le N <sup>o</sup> . 12, qui suit dans le même alignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue; 18 toises de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 11; & 18 toises 4 piés de celui du N <sup>o</sup> . 13.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Le Sr. Pier. Maire.	Le N <sup>o</sup> . 13, même alignement & attendant à la Porte-royale à droite, de la consistance de 20 piés de face sur la rue; 18 toises 4 piés de profondeur, tant du côté du N <sup>o</sup> . 12, que de celui du fossé & du mur continué à droite de la Porte-royale.	Idem, de 60 l.



DATES DES		NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENT Et consistances des Terres concédés.	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres-Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.			
		Le Sr. Pierre Dugny.	Le N <sup>o</sup> . 14 sur l'autre côté de ladite rue à gauche de la Porte-royale, vis-à-vis du N <sup>o</sup> . 13 de la consistance de 20 piés de face sur la rue, 21 toises un pié de profondeur, tant du côté du fossé & du mur continué à gauche de la Porte-royale, que du côté du N <sup>o</sup> . 15.	Chargé d'un cens annuel & perpétuel de 60 liv. de Lorraine.
		Le Sr. Joseph Rey.	Le N <sup>o</sup> . 15 du même côté & sur le même alignement, vis-à-vis le N <sup>o</sup> . 12, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue, 21 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 14; & 18 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 16.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Nicolas Babin.	Le N <sup>o</sup> . 16, sur le même alignement, vis-à-vis le N <sup>o</sup> . 11, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue; 18 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 15; & 15 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 17.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Nicolas Chorlot.	Le N <sup>o</sup> . 17, sur le même alignement, vis-à-vis le N <sup>o</sup> . 10, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue; de 15 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 16; & 12 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 18.	Idem, de 52 l. 10 f.
		George Frederick.	Le N <sup>o</sup> . 18, sur le même alignement, vis-à-vis le N <sup>o</sup> . 9, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue; de 12 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 17; & 9 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 19.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Henry Removille.	Le N <sup>o</sup> . 19, ensuite sur le même alignement, vis-à-vis le N <sup>o</sup> . 8, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue, & 9 toises un pié de profondeur.	Idem, de 52 l. 10 f.
Même Arrêt du 18 Août 1753.	Même Ent. du 31 Août 1753.	Le S. Claude Marion, cessionnaire du nommé Choumy.	Le N <sup>o</sup> . 20, sur le même alignement, vis-à-vis le N <sup>o</sup> . 7, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la Place; 6 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 19; & 3 toises un pié 9 pouces de celui de N <sup>o</sup> . 21.	Idem, de 52 l. 10 f.
		Le Sr. Jean-Baptiste Macreau.	Le N <sup>o</sup> . 21, faisant angle, tant sur ladite rue, vis-à-vis du N <sup>o</sup> . 6, que sur la Place-royale en retour du côté de l'hôtel des Fermes; de la consistance de 19 piés 9 pouces de face sur ladite rue & de 20 piés de face au retour sur la Place de 4 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 22.	Idem, de 51 l. 15 f.
		Le Sr. C. F. Malôte.	Le N <sup>o</sup> . 22, sur le même alignement, de la consistance de 10 piés 3 pouces de face sur la Place, sur 4 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 21; & 6 toises 2 piés de celui du N <sup>o</sup> . 23.	Idem, de 23 l. 1 f. 3 d.
		Le Sr. Nicolas Godard.	Le N <sup>o</sup> . 23, sur le même alignement, de la consistance de 18 piés de face sur la Place-royale, sur 6 toises 2 piés de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 22; & 9 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 24.	Idem, de 50 l. 10 f.
		Pierre Jeannet, cessionnaire d'Elisabeth Werteman, femme du nommé Colange.	Le N <sup>o</sup> . 24, sur le même alignement, de la consistance de 18 piés de face sur ladite Place, sur 9 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 23; & du fond du N <sup>o</sup> . 19; & 12 toises un pié du côté du N <sup>o</sup> . 25.	Idem, de 40 l. 10 f.
		Le Sr. Jean-Baptiste Darches, cessionnaire du nommé Collin.	Le N <sup>o</sup> . 25, sur le même alignement, de la consistance de 18 piés de face sur la Place-royale, 12 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 24; & 15 toises un pié de celui du N <sup>o</sup> . 26.	Idem, de 40 l. 10 f.
		Charles Robert.	Le N <sup>o</sup> . 26 & dernier terminant cette file jusqu'aux grandes grilles de la fontaine attendant à l'hôtel des fermes, de la consistance de 18 piés de face sur la Place; 15 toises un pié de profondeur du côté du N <sup>o</sup> . 25; & 18 toises un pié du côté du fossé & du mur du bastion.	Idem, de 40 l. 10 f.
16 Août 1753.	17 Août 1753.	M. J. F. de la Borde.	La portion de terrain cotée M sur la Carte générale, jointe aux Arrêts du Conseil des 24 Mars 1752 & 10 Mars 1753, déposés au Greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine; ledit terrain faisant l'emplacement de l'hôtel des Fermes que M. de la Borde a fait bâtir à l'Orient de la Place-royale, de la consistance d'environ 400 toises 3 piés de roi en superficie.	Gratuitement sans aucun cens.

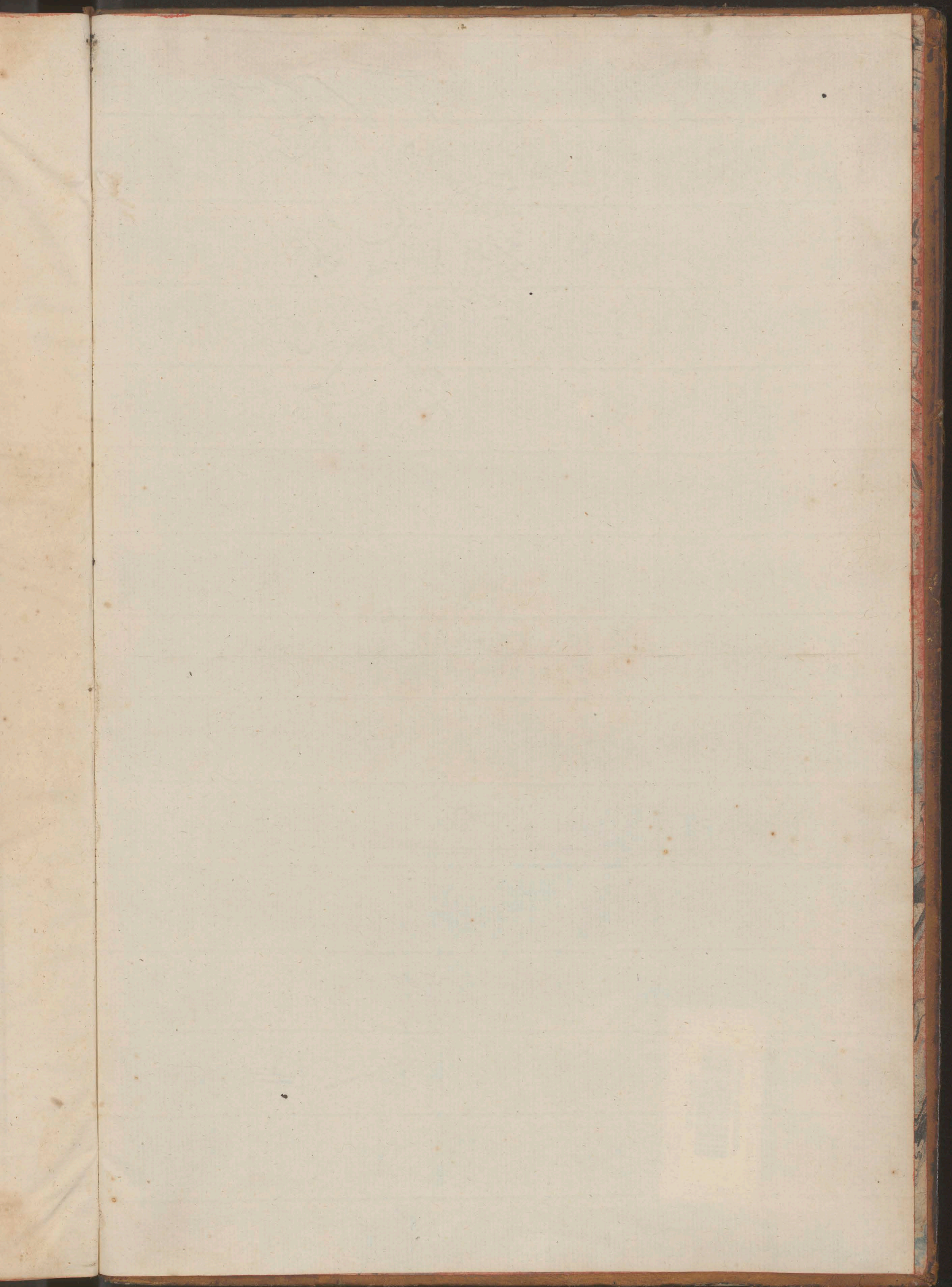
DATES DES		NOMS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres - Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.	des Concessionnaires.	Et consistances des Terreins concédés.	
5 Janv. 1756.	20 Janv. 1756.	M. J. F. de la Borde.	La portion de terrain cotté M 2, sur ladite Carte derrière & entre celui ci-dessus, & le mur du bastion, depuis le terrain cotté N 2, en suivant le bastion jusqu'au terrain désigné par la lettre L, en ligne droite, venant de là en retour le long de la maison de Charles Robert, faisant un cercle rentrant 2, 3, 4, à l'un des angles de la Place-royale derrière la fontaine d'Amphitrite; ayant en tout, en superficie environ 338 toises de roi.	Gratuitement sans aucun cens.
19 Juin 1758.	.....	Idem. ....	Le terrain cotté N 2, entre ceux ci-dessus, & celui cotté P 2, depuis la rue S. Stanislas jusqu'au mur du bastion, de la consistance d'environ 54 toises de roi en superficie.	Idem.
8 Janv. 1754.	30 Janv. 1754.	Le Sieur J. F. Duretete.	La portion de terrain cotté P 2, dépendant de celui cotté P, sur lequel le Sr. Duretete a bâti, entre celui ci-dessus & l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, ayant de consistance de l'un & l'autre côté, & depuis la rue St. Stanislas jusqu'au mur du bastion environ 192 toises 6 piés de roi en superficie.	Idem.
3 Juil. 1753.	20 Juil. 1753.	M. Fr. Antoine Allior.	La portion de terrain marquée N sur la Carte, sur lequel M. Allior a bâti un hôtel, faisant partie de la façade Orientale de la Place-royale, a 15 toises de face sur ladite Place; 14 toises 3 piés 10 pouces sur la rue de la Poissonnerie; 14 toises un pié sur celle de St. Stanislas, & 14 toises 5 piés sur la rue de la Congrégation, faisant en toute environ 214 toises de roi en superficie.	Idem.
24 Juil. 1752.	2 Août 1752.	Le S. Hoquet.	La portion de terrain cottée O, ensuite de celui ci-dessus, entre les rues de la Poissonnerie & St. Stanislas, de la consistance de 132 piés de roi de largeur, sur 82 piés de profondeur, de l'une à l'autre desdites rues; lequel terrain seroit ci-devant d'emplacement aux remises & écuries dépendant de l'hôtel de Gerbévillers, dont S. M. a fait l'acquisition par contrat, reçu par Févrel, Notaire-royal à Lunéville, le 20 Mars 1752, suivant l'Art. I. du Chap. I. de la dépense du Compte ci-devant.	Ce terrain a été cédé par le Roi au Sr. Hoquet, en forme d'échange d'une maison qu'il avoit sur la Place de la Carrière, & qui sert aujourd'hui d'emplacement à la Chambre Consulaire, ou Bourse des Marchands, vis-à-vis le Palais des Jurisdictions. Outre une mieux valée de 14050 liv. de Lorraine, prise sur la somme de 40000 liv. de France, dont S. M. a gratifié lesdits Marchands, pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'emplacement total de leur bâtiment. Une portion de ce terrain cédé audit Sr. Hoquet, en forme d'échange, fait encore partie d'un terrain, dans le même alignement, sur lequel le Sr. Duretete a bâti, en vertu de la retrocession que lui en a fait le Sr. Hoquet.
5 Sept. 1752.	31 Août 1753.	Le Sieur T. Gentillatre.	La portion de terrain marquée Q sur la Carte appartient en partie en propriété au Sr. Gentillatre, l'autre partie lui a été cédée en forme d'échange par le Roi, de la consistance de 23 toises 6 piés de longueur, mesure de roi, aboutissant sur les rues de la Poissonnerie, de St. Stanislas, & terminé par la rue des Freres de la Charité de St. Jean de Dieu.	Ce terrain a été cédé par le Roi au Sr. Gentillatre, par forme d'indemnité de 46 piés $\frac{1}{2}$ , pris pour former la rue S. Stanislas dans les maisons & terrain achetés par S. M. de M. & de Mme. de Neuvron, par contrat reçu par Févrel Notaire-royal à Lunéville le 23 Mai 1752, pour la somme de 19000 liv. de Lorraine, faisant de France, 14709 liv. 13 l. 6 d. & vendus depuis par S. M. audit Sr. Gentillatre pour la même somme, par autre Contrat reçu par ledit Févrel le 27 du dit mois; le tout suivant le Chap. IV. de la Recette & le Chap. X. Art. I. de la dépense du Compte ci-devant. le Sr. Gentillatre a retrocédé au S. Duretete 6 toises 4 piés de ce terrain, pour la totalité du terrain P, dans le même alignement, sur lequel ledit Sr. Duretete a bâti.

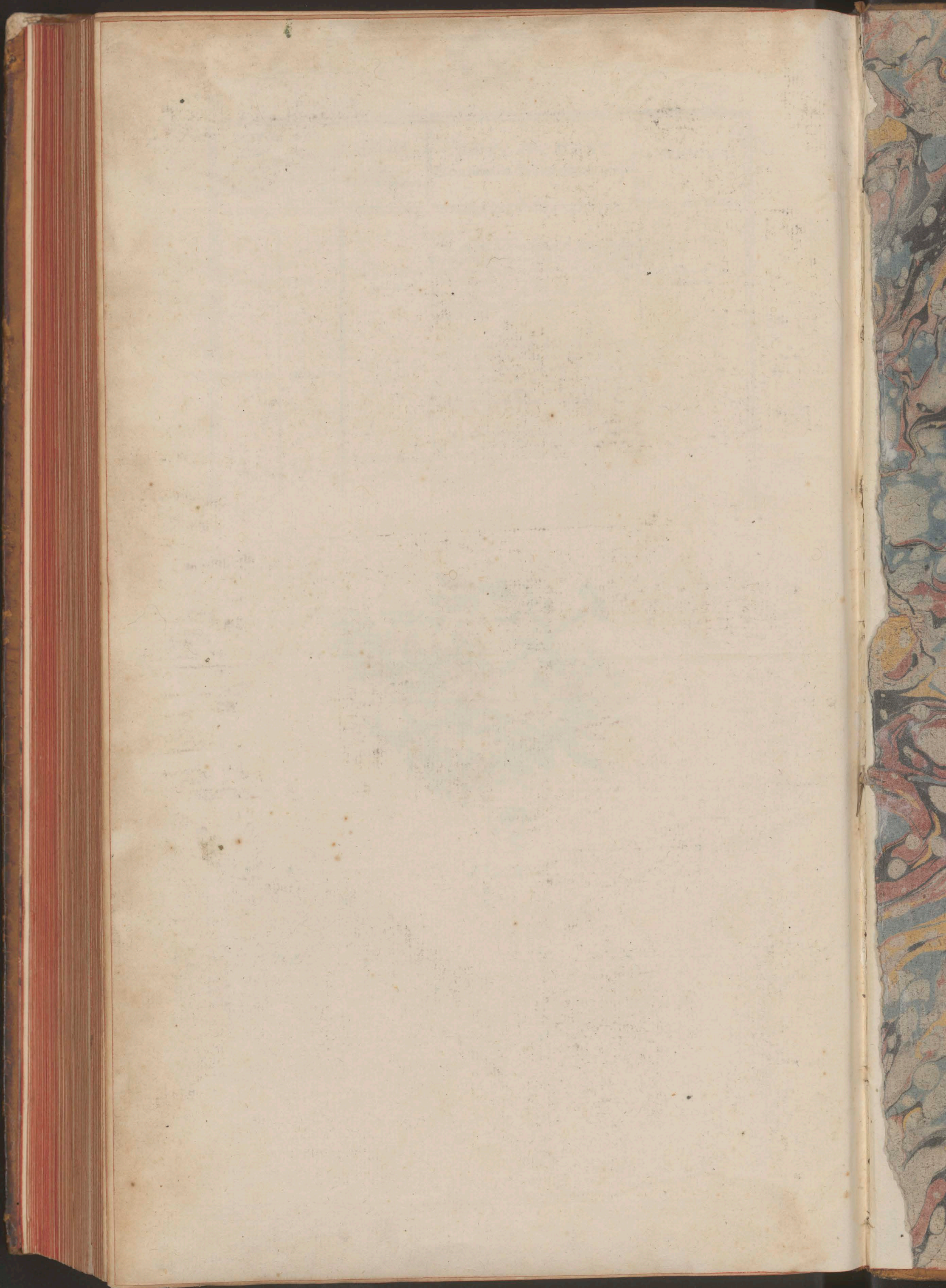
DATES DES		NOMS	EMPLACEMENT	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres-Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.	des Concessionnaires.	Et consistances des Terreins concédés.	
9 Avril 1759.	.....	Mr. Fr. Antoine Alliot.	Deux portions de terrain de l'ancienne rue de la Congrégation. L'une sur laquelle il a bâti des dépendances de son hôtel N, du côté de la maison du Sr. Hoquet de 13 piés de largeur sur 89 piés 2 pouces de longueur, d'un bout sur la rue St. Stanislas, de l'autre sur celle de la Poissonnerie. L'autre de 26 piés de largeur sur 166 piés 6 pouces de longueur, pour agrandir son jardin qui est d'un côté, de l'autre la maison des Srs. d'Ourche; d'un bout la rue de la Poissonnerie, de l'autre celle de l'hôpital St. Julien.	Gratuitement sans aucun cens.
23 Oct. 1756.	30 Oct. 1756.	Les Religieuses de la Congrégation.	L'autre bout de la rue de la Congrégation supprimée dans toute sa largeur, depuis la rue St. George jusqu'à celle de l'hôpital St. Julien, suivant la Carte jointe à l'Arrêt du Conseil du 26 Juin 1756.	Idem.
2 Mai 1758.	.....	Le Sr. P. St. Brice.	L'extrémité de ladite rue de la Congrégation, sur laquelle il a bâti une maison faisant face à la rue St. George.	Idem, à charge néanmoins d'une indemnité de gré-à-gré, envers les Religieuses de la Congrégation.
Ledit jour.	19 Mai 1758.	Les Religieuses de la Congrégation.	Le bout de rue ouverte depuis la rue de l'Alliance jusqu'au portail de la maison de la Congrégation, suivant la Carte jointe à l'Arrêt du Conseil du 26 Juin 1756.	Gratuitement sans aucun cens, à charge de bâtir sur ce bout de rue en face de celle d'Alliance.
17 Fév. 1753.	22 Fév. 1753.	Le Sr. J. J. Balligand.	La portion de terrain cotté RR, sur la Carte générale, jointe aux Arrêts du Conseil des 24 Mars 1752 & 10 Mars 1753, déposés au Greffe de la Chambre des Comptes, de la consistance de 6 toises 19 toises quarrées, à côté de la maison du Sr. Balligand, sur la rue de la Poissonnerie, & sur la largeur de 23 piés, s'élargissant jusqu'à 10 toises 5 piés 10 pouces en arrière, sur la continuation de la rue St. Julien.	Gratuitement sans aucun cens.
17 Avril 1758.	19 Avril 1758.	Le Sr. Adolphe Nicolas Lorin.	La portion de terrain cotté T, sur ladite Carte, faisant partie de la face Occidentale de la Place St. Stanislas, & retour sur la rue de la Poissonnerie, de la consistance d'environ 1153 toises un pié quarré de roi en superficie.	Idem.
27 Août 1753. 5 Avril 1756.	10 Sept. 1753. 2 Juin 1756.	Le Sr. Cl. Mique.	La portion de terrain cotté V, faisant l'autre partie de façade Occidentale de ladite Place, depuis celui ci-dessus jusqu'à la rue St. Julien, de la consistance de 118 toises de roi en superficie, par la concession du 27 Août 1753; & 19 toises 5 piés 6 pouces aussi de roi en superficie, par la concession du 5 Avril 1756, faisant en totalité 137 toises 5 piés 6 pouces de roi en superficie.	Idem.
17 Août 1753.	9 Sept. 1758.	Le Sr. Léopold Roxin.	La portion de terrain cotté Y, faisant partie de la face Méridionale de ladite Place, & retour sur la rue de la Poste, de la consistance d'environ 87 toises de roi en superficie.	Idem.
3 Juin 1753.	9 Juin 1753.	Le Sr. Denis Albert.	La portion de terrain cotté Z, faisant face sur ladite Place, ensuite de celui ci-dessus, de la consistance d'environ 170 toises 2 piés 6 pouces de roi en superficie.	Idem.
Ledit jour.	Ledit jour.	Le Sr. J. Bapt. Suster.	La portion de terrain cottée G, faisant face sur ladite Place, ensuite & au même alignement que celui ci-dessus, de la consistance d'environ 222 toises 3 piés de roi en superficie.	Idem.

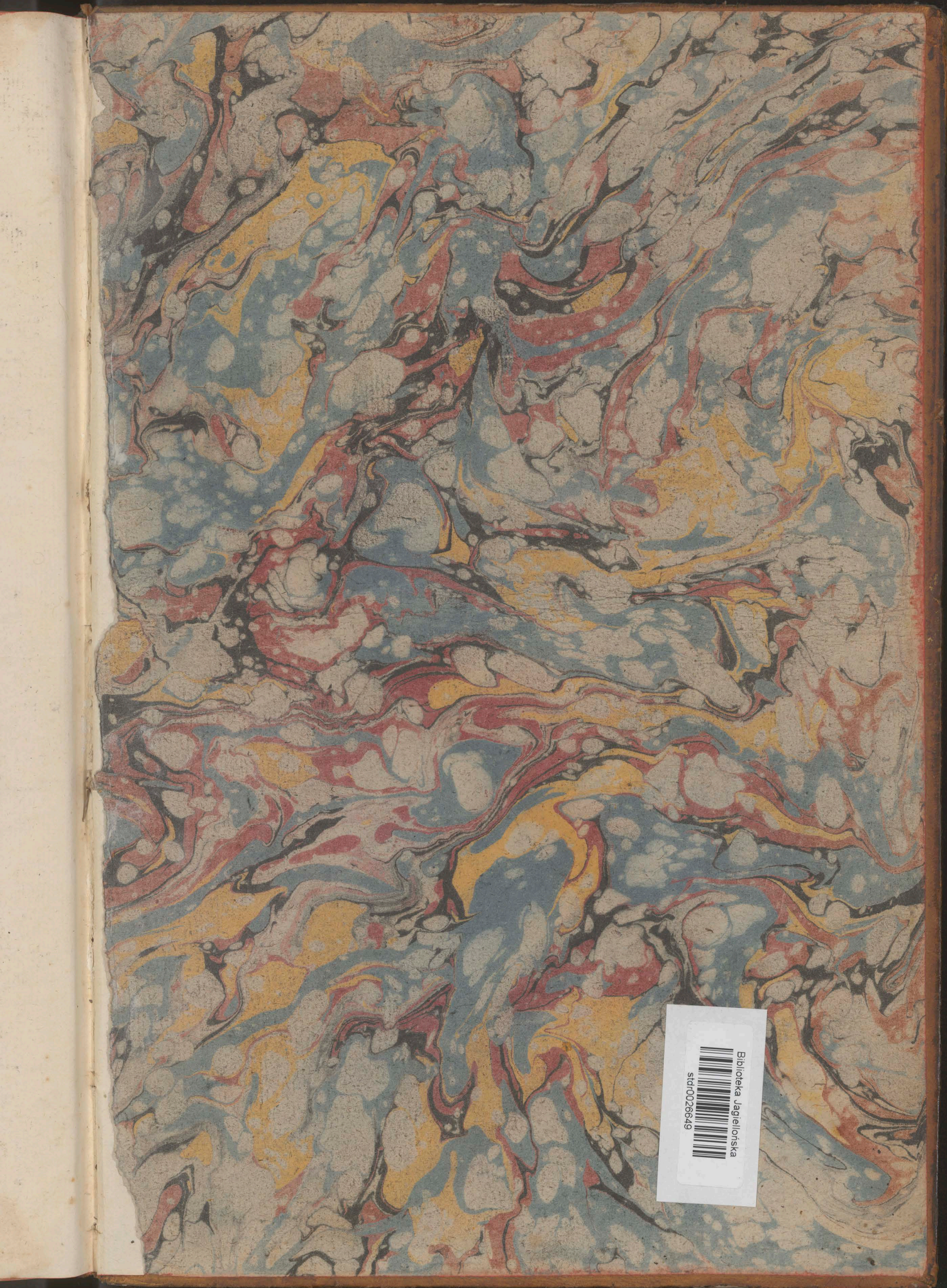
DATES DES		NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENTS Et consistances des Terres concédés.	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres - Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.			
4 Avril 1753.	13 Avril 1753.	Le Sr. M. Salcenski.	La portion de terrain cotté AA, sur ladite Carte générale, ensuite & dans le même alignement, que celui ci-devant, faisant face sur la rue St. Julien, vis-à-vis le terrain cotté EE, de la consistance d'environ 282 toises 3 piés 9 pouces de roi en superficie.	Gratuitement sans aucun cens.
7 Mai 1753.	12 Mai 1753.	Le Sr. C. F. Boyard.	La portion de terrain cottée BB, ensuite de celui ci-dessus, & dans le même alignement, faisant face sur ladite rue St. Julien, de la consistance d'environ 347 toises 3 piés de roi en superficie.	Idem.
9 Avril 1759.	.....	Le Sr. André Léop. Cheneau.	La portion de terrain cottée CC, ensuite de celui ci-dessus, dans le même alignement, & faisant également face sur la rue St. Julien de la consistance d'environ 393 toises $\frac{3}{4}$ de roi en superficie.	Idem.
12 Oct. 1753.	26 Nov. 1753.	Mr. Alexandre d'Athémard, Comte de Marfanne.	La portion de terrain cotté DD, ensuite de celui ci-dessus, dans le même alignement jusqu'au mur de Ville, & faisant aussi face sur ladite rue St. Julien de la consistance d'environ 753 toises de roi en superficie.	Idem.
21 Mai 1753.	9 Juin 1753.	Le Sr. Emanuel Héré.	Les portions de terrains cottées FF, faisant partie de la façade Orientale de la Place St. Stanislas, & face sur les rues de la Poissonnerie & St. Julien, de la consistance d'environ 1616 toises de roi en superficie; & la portion de terrain cottée EE, faisant aussi face sur ladite Place dans le même alignement, & retour sur la rue St. Julien, de la consistance d'environ 46 toises de roi en superficie.	Dans le terrain cotté FF, sur partie duquel le Sr. Héré a bâti une maison qu'il a vendue à M. de Marainville. Il s'est réservé l'autre partie qui étoit destinée pour un jardin, de la consistance de 16 ommées 91 piés 6 pouces de Lorraine, qu'il a remis au Roi, suivant l'Acte d'abandonnement qu'il en a signé le 26 Octobre 1757, & la note à l'Article I. du Chapitre XVI. de la dépense du Compte ci-devant.
16 Déc. 1754.	28 Déc. 1754.	Le Sr. Joseph Mutlot.	La portion de terrain cottée GG, faisant le reste de la façade Orientale de ladite Place, & retour sur la rue de la Poissonnerie, de la consistance d'environ 71 toises quarrées de roi en superficie.	Gratuitement sans aucun cens.
26 Juin 1756.	.....	L'hôpital St. Julien.	La portion de terrain cottée FF, que le Sr. Héré a remis au Roi, depuis celle sous même cote, sur laquelle ledit Sr. Héré a bâti jusqu'à la rue Deschamps, & depuis la rue St. Julien jusqu'à celle de la Poissonnerie, de la consistance d'environ 16 ommées 91 piés 6 pouces de Lorraine en superficie.	Idem.
31 Août 1756.	.....	Idem. ....	La rue Deschamps, régnant entre le terrain cotté FF ci-dessus, & le mur de Ville, & depuis la rue St. Julien jusqu'à celle de la Poissonnerie.	Idem.
23 Oct. 1756.	30 Oct. 1756.	Idem. ....	L'extrémité de la rue St. Julien de la profondeur de 108 piés de roi jusqu'au mur de Ville, & de toute la largeur de ladite rue, entre & joignant le terrain ci-dessus, & partie celui cotté FF, précédent d'une part, & celui cotté DD d'autre part.	Idem.
2 Janv. 1756.	4 Janv. 1758.	Les Srs. François Thimothee & Hyacinthe Thibault.	La portion de terrain sur lequel les Srs. Thibault ont fait bâtir au Nord de la Place St. Stanislas, la rue St. Stanislas derrière & entre les écuries de l'Hôtel-de-Ville d'un côté, & le Sr. Mutlot de l'autre, de la consistance d'environ de 265 toises 4 piés de roi en superficie. Et une autre portion de terrain dans le même alignement, entre le Sr. Mutlot & le Sr. Albert, ayant face sur la rue de la Poissonnerie, vis-à-vis le terrain cotté FF, & le derrière sur la rue St. Stanislas, de la consistance d'environ 37 toises de roi en superficie.	Idem.

DATES DES		NOMS	EMPLACEMENT	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres - Patentes de Concessions	Entérinemens à la Cham - res des Comptes de Lorraine.	des Concessionnaires.	Et consistances des Terreins concédés.	
22 Mars 1756.	9 Avril 1756.	Le Sr. Joseph Murlot.	La portion de terrain dans le même alignement entre les deux rapportées à l'article précédent, ayant face sur la rue de la Poissonnerie, vis-à-vis le terrain cotté CG, & le derrière sur la rue St. Stanislas, de la consistance d'environ 200 toises 5 piés 6 pouces quarrés de France en superficie.	Gratuitement sans aucun cens.
26 Déc. 1757.	4 Mars 1758.	Le Sr. Denis Albert.	La portion de terrain ensuite de celle ci-dessus & dans le même alignement, ayant face sur la rue de la Poissonnerie, vis-à-vis le terrain cotté FF, & le derrière sur la rue St. Stanislas, de la consistance d'environ 94 toises 5 piés 4 pouces quarrés mesure de France en superficie.	Idem.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Sr. J. Baptiste Sulter.	La portion de terrain ensuite de celle ci-dessus & dans le même alignement, ayant également face sur la rue de la Poissonnerie, vis-à-vis le terrain cotté FF, & le derrière sur la rue St. Stanislas, de la consistance d'environ 219 toises 2 piés 3 pouces quarrés de France en superficie.	Idem.









Biblioteka Jagiellońska  
stat0026649



DE LA  
BIBLIOTHEQUE  
DE MR TE PR  
ALEXANDRE  
LUBOMIRSKI